



Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions
de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions
à dividende prioritaire sans droit de vote
Siège social : 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis
Identifiant Unique : 0015094B
Tél : 71 783 600 **Fax** : 71 783 756
Site : www.bte.com.tn

Document de référence « BTE 2019 »

La BTE est notée B-/Stable/B par l'agence de notation Standard & Poors le 18/10/2018

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 03 OCT 2019 sous le N° 19-0057 donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. M'hamed BEN HASSINE

Directeur des opérations bancaires

Tél : 71 112 050 Fax : 71 791 180

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél : 71 139 500
Fax : 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BTE – 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse - Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BTE : www.bte.com.tn



Octobre 2019

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS	5
--	----------

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	9
---	----------

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	9
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	9
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	9
1.4 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRES EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	15
1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	15

CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	16
---	-----------

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE.....	16
2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	16
2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE	16
2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE.....	16
2.1.4. OBJET SOCIAL	16
2.1.5. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	17
2.1.6. IDENTIFIANT UNIQUE	21
2.1.7. EXERCICE SOCIAL	21
2.1.8. CAPITAL SOCIAL.....	22
2.1.9. NATIONALITE.....	22
2.1.10. REGIME FISCAL	22
2.1.11. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE	22
2.1.12. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING.....	22
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE.....	22
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	22
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 18/06/2019	23
2.4.1. STRUCTURE DU CAPITAL AU 18/06/2019	23
2.4.2. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 18/06/2019.....	23
2.4.3. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 18/06/2019*.....	23
2.4.4. NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 18/06/2019.....	24
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BTE AU 31/12/2018.....	24
2.5.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE BTE.....	24
2.5.2. RELATIONS DE LA BTE AVEC LES SOCIETES DU GROUPE BTE AU 31/12/2018	26
2.5.3. RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA BTE ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2018	28
2.6. RELATIONS DE LA BTE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2018	29
2.6.1. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS.....	29
2.6.2. TRANSFERTS DE RESSOURCES	29
2.7. DIVIDENDES	30
2.8. MARCHE DES TITRES	30
2.9. NOTATION DE LA BANQUE.....	31

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	37
---	-----------

3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	37
3.2. ORGANISATION DE LA BANQUE	38
3.2.1. STRUCTURE GENERALE DE L'ORGANIGRAMME DE LA BTE	38
3.2.2. GOUVERNANCE.....	39
3.2.3. CONTROLE INTERNE.....	42

3.2.4. SYSTEME D'INFORMATION	43
3.2.5. POLITIQUE SOCIALE	44
3.2.6. EFFECTIF ET RESEAU DE LA BANQUE	45
3.3. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2018	47
3.3.1. LES RESSOURCES	47
3.3.2. LES EMPLOIS	48
3.3.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION	51
3.4. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30/06/2019	52
3.4.1. LES RESSOURCES	52
3.4.2. LES EMPLOIS	53
3.4.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION	56
3.5. MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)	58
3.6. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	58
3.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR AU 31/12/2018 ET AU 30/06/2019	63
3.9. LITIGE OU ARBITRAGE	65
3.10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE	65

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTAT.....66

4.1. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BTE AU 31/12/2018.....	66
4.1.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BTE AU 31/12/2018	66
4.1.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA BTE AU 31/12/2018.....	67
4.2. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BTE AU 30/06/2019.....	68
4.2.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BTE AU 30/06/2019	68
4.2.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA BTE AU 30/06/2019.....	69
4.3. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2018	71
4.3.1. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	74
4.3.2. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2018.....	99
4.3.3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2018	108
4.3.4. NOTES COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2018	108
4.3.5. NOTES RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2018.....	116
4.3.6. TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018.....	120
4.3.7. TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	121
4.3.8. EVOLUTION DES DIVIDENDES	121
4.3.9. EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	121
4.3.10. EVOLUTION DU RESULTAT NET	121
4.3.11. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	122
4.3.12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA BTE	122
4.3.11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA BTE	122
4.3.12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA BTE	123
4.3.12. PRINCIPAUX INDICATEURS	123
4.3.13. PRINCIPAUX RATIOS	124
4.4. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2018.....	125
4.4.1. BILANS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018.....	126
4.4.2. ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018	127
4.4.3. ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018.....	128
4.4.4. ETATS DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018.....	129
4.4.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2018	130
4.4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018	141
4.4.7. NOTES COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018.....	147
4.4.8. NOTES RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018.....	149
4.5. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2019	152
4.5.1. BILANS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019	153
4.5.2. ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019	154
4.5.3. ETATS DE RESULTAT INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019.....	155
4.5.4. ETATS DE FLUX DE TRESORERIE INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019.....	156
4.5.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30/06/2019.....	157

4.5.6. RAPPORTS GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE LA BTE AU 30 JUIN 2019	175
4.5.7. NOTES COMPLEMENTAIRES ET EXPLICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2019.....	177
4.5.8. NOTES RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2019	180
4.5.9. TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2019	182
4.5.10. EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	183
4.5.11. EVOLUTION DU RESULTAT NET	183
4.5.12. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	183
4.5.13. EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA BTE	183
4.5.14. EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA BTE AU 30/06/2019	184
4.5.15. EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA BTE AU 30/06/2019	184
4.5.16. PRINCIPAUX INDICATEURS	185
4.5.17. PRINCIPAUX RATIOS	186
4.6. LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR BTE	187

CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....188

5.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	188
5.1.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	188
5.1.2. FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE	188
5.1.3. PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	189
5.1.4. MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES	189
5.1.5. FONCTION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE OU L'ÉTABLISSEMENT QU'ILS REPRESENTENT	189
5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2018	189
5.2.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018	189
5.2.2. PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2018.....	190
5.3. CONTROLE.....	190
5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	190

CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR191

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	191
6.1.1. EVOLUTION RECENTE	191
6.1.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	191
6.2. ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2019 - 2023 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2016 - 2020	194
6.3. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/06/2019 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2019	195
6.4. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	196
6.4.1. LES HYPOTHESES DE PREVISION RETENUES	196
6.4.2. LES EMPLOIS DE LA BANQUE.....	198
6.4.3. LES RESSOURCES DE LA BANQUE	199
6.4.4. LES RESULTATS D'EXPLOITATION	201
6.4.5. RISQUE ET COUVERTURE	203
6.5. LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS.....	204
6.5.1. BILANS PREVISIONNELS	204
6.5.2. ETATS DE RESULTATS PREVISIONNELS	205
6.5.3. ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS	206
6.5.4. INDICATEURS DE GESTION	207
6.5.5. PRINCIPAUX RATIOS	207
6.6. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES	209

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), anciennement Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) a été créée en 1982, au terme d'une convention entre les Emirats Arabes Unis et la République Tunisienne.

Le capital social de la BTE s'élève à ce jour à 90MD de 20D de nominal détenu à égalité par l'Etat Tunisien et l'Autorité d'Investissement d'Abu Dhabi « ADIA » à hauteur de 38,9%*. Le capital est constitué à hauteur de 77,8% par des actions ordinaires non cotées et le reste (22,2%) par des actions à dividende prioritaire cotées à la bourse.

La BTE a réalisé son premier exercice complet en 1983 en tant que banque d'investissement, statut qu'elle a gardé jusqu'en 2004 où elle a obtenu l'autorisation des autorités tunisiennes d'exercer en tant que banque universelle.

En effet, suite à la réforme bancaire introduite par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, la BTEI s'est transformée en banque universelle avec la dénomination «Banque de Tunisie et des Emirats », La BTE.

Son objectif est de cibler, en plus des entreprises, les professionnels et les particuliers, offrir une large gamme des produits propres à la banque commerciale tout en assurant une excellente qualité de service.

Ainsi, son activité limitée initialement au financement du haut de bilan, s'est étendue pour toucher toutes les autres sphères des métiers de la banque notamment :

- La collecte des dépôts auprès de la clientèle quelle que soit la forme et la durée ;
- L'octroi de toutes les formes de crédits ;
- L'exercice des activités de change et de trading ;
- La gestion de toutes les formes de moyens de paiement...

Le processus d'universalité engagé par la BTE depuis l'année 2004, s'est traduit par l'ouverture de :

- 15 agences bancaires dans le Grand Tunis ;
- 3 agences dans le gouvernorat de Sousse ;
- 2 agences dans le gouvernorat de Sfax ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Nabeul ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Bizerte ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Gabes ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Beja ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Kairouan ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Mednine ;
- 2 agences dans le gouvernorat de Monastir.

et par l'adoption d'une nouvelle charte d'identité visuelle, l'entame de la mise en place d'un nouveau système d'information orienté client, l'application de nouvelles règles et procédures de gestion, l'adoption d'une nouvelle organisation et l'amélioration de l'environnement immédiat des services centraux de la banque répondant à la diversification et à l'accroissement du volume d'activité, dans une volonté manifeste d'offrir aussi bien aux clients qu'au personnel, de réelles conditions de confort et d'optimiser la fonction travail.

* L'Etat Tunisien et ADIA ont décidé de procéder à la cession d'un bloc d'actions de leur participation directe représentant 77,8% du capital de la BTE à un investisseur stratégique. La procédure de cession est déjà entamée.

La BTE se présente aujourd'hui comme une banque s'adonnant à tous les métiers de la banque offrant à sa clientèle un package touchant aussi bien les opérations de bas, de haut ou de hors bilan. Ce processus engagé en un laps de temps réduit projette la banque dans une démarche prospective tournée essentiellement vers une consolidation de son positionnement dans le paysage bancaire local.

Réalisations opérationnelles de la banque durant les 3 dernières années :

Les chiffres clés de la BTE relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Encours des dépôts	642 342	537 520	592 445	19,5%
Encours des crédits	733 377	722 072	705 412	1,6%
Produits d'exploitation bancaire	103 395	79 508	70 031	30,0%
Charges d'exploitation bancaire	54 949	35 137	30 914	56,4%
Produit Net Bancaire	48 446	44 371	39 117	9,2%
Résultat net de l'exercice	950	782	938	21,5%

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

	2 018	2 017	2 016
Ratio de solvabilité	12,4%	13,8%	14,2%
Ratio Tier 1	12,6%	13,1%	13,5%
Ratio de liquidité	91,4%	101,9%	71,0%
Taux de créances classées	16,5%	18,0%	18,3%
Taux de couverture des créances classées	59,6%	49,2%	43,1%

Réalisations opérationnelles de la banque durant le premier semestre 2019 :

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Encours des dépôts	670 641	623 441	642 342	7,6%
Encours des crédits	134 153	147 673	188 922	-9,2%
Produits d'exploitation bancaire	50 613	44 193	103 339*	14,5%
Charges d'exploitation bancaire	27 137	22 722	53 713*	19,4%
Produit Net Bancaire	23 476	21 471	49 626*	9,3%
Résultat net de l'exercice	-3 077	-2 097	950	46,7%

* Les données de 2018 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité

Les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

	juin-19	juin-18	déc.-18
Ratio de solvabilité	11,3%	13,2%	12,4%
Ratio Tier 1	11,1%	13,4%	12,6%
Ratio de liquidité	105,8%	122,2%	91,4%
Taux de créances classées	19,3%	18,4%	16,5%
Taux de couverture des créances classées	55,9%	52,5%	59,6%

Mise en conformité de la BTE par rapport à la nouvelle bancaire n° 2016-48 du 11/07/2016 :

- Le capital social actuel de la BTE s'élève actuellement à 90 MD d'où sa conformité au seuil minimum exigé par l'article 32 de la loi ;
- La BTE a mis à jour ses statuts en prenant en considération les principes fondamentaux exigés par la loi n° 2016-48 liés essentiellement aux axes suivants :
 - L'élargissement du champ d'intervention de la Banque par l'ajout d'autres activités à l'instar du leasing, du factoring et du financement islamique ;
 - La mise en place d'un système bancaire efficace et efficient devant contribuer d'une part à la protection des déposants, des créanciers et des actionnaires et d'une autre part au maintien des actifs et au contrôle du risque ;
 - L'instauration des règles régissant les structures de gouvernance, les conventions effectuées par la banque ainsi que l'organisation des opérations de détention de participations ;
 - L'obligation de la banque de tenir informée La Banque Centrale De Tunisie de toutes opérations de cessions d'actions ou de droits de vote et plus généralement de toute opération soumise à autorisation ;
 - La mise en place d'un système de contrôle visant à garantir la sécurité financière de la banque, sa solvabilité ainsi que sa capacité à contrôler et maîtriser ses risques.
- En application de l'article 43 de la loi, la BTE a procédé à la mise à jour de son code de bonne gouvernance mettant ainsi en évidence les missions et attributions du CA, sa composition réglementaire et ses règles de gestion. Ce code a également précisé les obligations des membres du CA envers la banque ainsi que les critères requis pour leurs sélections. Ces critères sont d'autant plus éliminatoires dans le cahier des charges lors de l'appel à candidature aux administrateurs indépendants ;
- En application de l'article 46 de la loi n° 2016-48 sus-indiquée, la BTE a procédé à un changement au sein de son conseil d'administration portant remplacement de son directeur général par un nouveau membre du conseil (nomination de M. Abderrahmen KHOCHTALI en remplacement de M. Khaled BEN MILED ancien directeur général de la banque - nomination approuvée par le CA N° 137 du 24 mai 2017) ;
- Conformément à l'article 47 de ladite loi, le conseil d'administration de la banque est composé de douze (12) membres dont deux (02) membres indépendants ;
Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au vu de la structure du capital social de la banque dont 22,2% détenus par des actionnaires à dividendes prioritaires sans droit de vote (ADP), et au vu de la consultation du CMF datant du 19 juillet 2017, la condition d'un membre représentant les petits actionnaires n'est pas applicable à la BTE compte tenu de la nature même de ces actions ;
- En application de l'article 51 de la loi, la banque a mis à jour la charte du comité de nomination et de rémunération (approuvée par le CA du 24 mai 2017).
Ladite charte stipule que le comité devra être constitué de trois membres issus du conseil d'administration et que son rôle serait d'assister le conseil dans la mise en place des politiques de rémunérations des dirigeants de la banque, de nominations et de recrutements ainsi que la gestion des situations des conflits d'intérêts ;

- Le comité d'audit et le comité des risques sont présidés chacun par un membre indépendant.
Les membres du comité d'audit sont différents de ceux du comité des risques au sens de l'article 52 de la loi ;
- La BTE respecte les seuils des taux de participations tels que stipulés dans l'article 75 de la loi. En effet :
- La BTE n'a pas affecté plus de 15% de ses fonds propres à une participation directe ou indirecte dans le capital d'une même entreprise ;
 - Le total de ses participations directes et indirectes ne dépasse pas 60% de ses fonds propres et ne dispose pas de participations dans l'une de ses filiales en vue de l'assister à titre exclusif sur le plan logistique.
- Cependant, il y a lieu de signaler que la BTE détient plus que 20% de participations dans le capital de la société Djerba Aghir, une participation datant des années 80. Des démarches et des négociations sont en cours avec les autres actionnaires pour régulariser cette situation.
- Conformément à l'article 70 de la loi, la BTE tient une comptabilité conforme à la législation relative à la comptabilité des entreprises. Elle clôture son exercice comptable le 31 décembre de chaque année, soumet pour approbation dans un délai ne dépassant pas quatre (04) mois suivant la clôture de l'exercice comptable écoulé, les états financiers à l'assemblée générale des actionnaires et les publie dans deux journaux quotidiens dont l'un est en langue arabe ;
- En application de l'article 150 de la loi, la BTE a adhéré au fonds de garantie des dépôts bancaires. Elle procède au règlement régulier de sa cotisation et à la déclaration des dépôts correspondants conformément aux dispositions du décret gouvernemental n° 2017-268.
Aussi, la BTE a affiché sur son site web le certificat d'adhésion au FGDB dans le cadre de l'application de l'article 38 dudit décret.
- 

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Jalel AZZOUZ
Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Jalel AZZOUZ
Directeur Général de la Banque de Tunisie et des Emirats



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2016 et 2017 :

- Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F : Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA ; Adresse : Immeuble PwC – Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
- ECC Mazars : Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF ; Adresse : Immeuble MAZARS Rue Ghar El Melh – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2018 :

- Cabinet Nour El Houda HENANEE – CNH -, inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis à Espace Tunis, Immeuble H – Etage M – appt. 16 Montplaisir 1073 Tunis
- Cabinet Hichem CHEKIR – CHH - inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis au Centre Urbain Nord - Immeuble Carthage Palace - 1082 Tunis

Etats financiers consolidés relatifs aux exercices 2016 et 2017 :

- Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F : Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Ahmed BELAIFA ; Adresse : Immeuble PwC – Rue du Lac d'Annecy – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.
- ECC Mazars : Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF ; Adresse : Immeuble MAZARS Rue Ghar El Melh – Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018 :

- Cabinet Nour El Houda HENANEE – CNH -, inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis à Espace Tunis, Immeuble H – Etage M – appt. 16 Montplaisir 1073 Tunis
- Cabinet Hichem CHEKIR – CHH - inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis au Centre Urbain Nord - Immeuble Carthage Palace - 1082 Tunis

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019 :

- Cabinet Nour El Houda HENANEE – CNH -, inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis à Espace Tunis, Immeuble H – Etage M – appt. 16 Montplaisir 1073 Tunis
- Cabinet Hichem CHEKIR – CHH - inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis au Centre Urbain Nord - Immeuble Carthage Palace - 1082 Tunis

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2016

Les états financiers individuels de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société «Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F» représentée par M. Ahmed BELAIFA et la société «ECC Mazars» représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

Opinion :

«A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2016 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

«Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans notre rapport sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. »

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2017

Les états financiers individuels de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société «Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F» représentée par M. Ahmed BELAIFA et la société «ECC Mazars» représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

«A notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque et que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur. »

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2018

Les états financiers individuels de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Nour El Houda HENANEE CNH et Le cabinet Hichem CHEKIR C.H.H selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.»

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont émis le paragraphe d'observation suivant :

Paragraphe d'observation

« Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La BTE a reçu, en date du 13 février 2019, un avis de contrôle de sa situation sociale pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Étant donné que les travaux de contrôle ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de rédaction de ce présent rapport, l'impact de ce redressement social sur les comptes de la BTE arrêtés au 31 décembre 2018 ne peut être estimé d'une manière précise. »

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

« Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences liées essentiellement à l'inefficacité de certaines structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur. »

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés au 31/12/2017

Les états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société « Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F » représentée par M. Ahmed BELAIFA et la société « ECC Mazars » représentée par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe de la banque

au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

«Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de la Banque. »

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés au 31/12/2018

Les états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Nour El Houda HENANEE CNH et Le cabinet Hichem CHEKIR C.H.H selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

«À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises. »

Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont émis le paragraphe d'observation suivant :

Paragraphe d'observation:

«Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La BTE a reçu, en date du 13 février 2019, un avis de contrôle de sa situation sociale pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Étant donné que les travaux de contrôle ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de rédaction de ce présent rapport, l'impact de ce redressement social sur les états financiers consolidés de la BTE arrêtés au 31 décembre 2018 ne peut être estimé d'une manière précise. »

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

«Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018. »

➤ Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019 de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet Nour El Houda HENANEE CNH et le cabinet Hichem CHEKIR C.H.H selon les normes professionnelles applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

CNH
Mme Nour El Houda HENANEE



CHH
M. Hichem CHEKIR


Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

1.4 Attestation de l'intermédiaires en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
M. Borhene BOUALLEGUE



1.5 Responsable de l'information

M. Mhamed BEN HASSINE
Directeur des opérations bancaires
Tél : 71 112 050 Fax : 71 791 180



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale	: Banque de Tunisie et des Emirats – BTE
Siège social	: 5bis, Rue Mohamed BADRA – 1002 Tunis
Téléphone	: (+216) 71 783 600
Fax	: (+216) 71 783 756
Site web	: www.bte.com.tn
E-mail	: dg@bte.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme de droit tunisien

Législation particulière applicable : La banque est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 10/08/1982

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4. Objet social

(Article 3 des statuts)

La banque a pour objet les opérations suivantes :

- La réception des dépôts du public qu'elle qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes leurs formes ;
- Leasing conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

La banque peut également effectuer les opérations suivantes :

- Opérations bancaires islamiques conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Opérations portant sur le service de gestion des crédits « factoring » conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans les limites prévues par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et sans préjudice de la législation financière spécifique en vigueur, la Banque peut aussi exercer les opérations ci-après, liées aux opérations bancaires :

- Le conseil, l'assistance en matière de gestion financière et l'ingénierie financière ;
- Les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises ;
- La gestion de patrimoine et des actifs.

La Banque peut exercer les opérations susmentionnées en Tunisie ou à l'étranger.

Et en général toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et qui peuvent les faciliter que ce soit pour son propre compte, celui des tiers ou sous forme de partenariat.

2.1.5. Clauses statutaires particulières

Détermination et Répartition des bénéfices (Article 43 des statuts) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième (1/10^e) du capital de la Banque ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans les limites spécifiées ;
- La réserve prévue dans l'Acte constitutif ;
- Le montant à distribuer aux titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote à titre de dividende prioritaire de 9% du capital libéré et non amorti ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours, sur la proposition du Conseil d'Administration, reporter à nouveau, sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices, pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires.

Paiement des dividendes (Article 44 des statuts) :

Les dividendes sont payés dans le délai de trois mois par l'Assemblée Générale Ordinaire, entre les mains des actionnaires au sens de la loi 117 de l'année 1994 en date du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

L'action en paiement des dividendes se prescrit par cinq ans à partir de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution.

L'action en répétition des dividendes fictifs se prescrit par cinq années à partir de la date de distribution. Elle se prescrit en tous les cas par dix ans à partir de la date de la décision de distribution. Ce délai est relevé à quinze ans pour les actions en restitution intentées contre les dirigeants responsables de la décision de distribution des dividendes fictifs.

Assemblées générales :

Dispositions générales

⇒ Composition de l'Assemblée (Article 12 des statuts)

Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les personnes morales actionnaires à la banque peuvent se faire représenter par un gérant non actionnaire.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires même les absents ou incapables.

Un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital social a le droit d'assister aux assemblées générales ordinaires ou se faire représenter par un mandataire, à condition qu'il fournisse la preuve de son identité ainsi que la propriété des actions.

Les actionnaires dont le nombre d'actions est inférieur à celui précité peuvent assister aux assemblées générales ordinaires à condition qu'ils se rejoignent pour former le nombre requis ou nommer un représentant d'entre eux.

⇒ Vote (Article 13 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions. Le vote aura lieu à main levée ou soit à titre personnel. Le vote sera secret si demandé par des actionnaires représentant les deux tiers du droit de vote.

En cas de vote par correspondance, la Banque doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la Banque avant l'expiration du jour précédant la

réunion de l'Assemblée Générale. Le vote par correspondance doit être adressé à la Banque par lettre recommandée avec accusé de réception.

⇒ **Convocation de l'Assemblée Générale et Lieu de la tenue (Article 14 des statuts)**

Les convocations sont communiquées par avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux (2) journaux quotidiens dont l'un en langue arabe, quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale.

L'avis de convocation doit indiquer le jour, heure et lieu de la réunion et mentionner sommairement son objet.

Les actionnaires qui le demandent sont convoqués dans les délais prévus ci-dessus. La convocation aux assemblées non tenues pour la première fois se fait dans les mêmes délais avec respect des intervalles requis.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou dans un autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

La banque s'engage à conformer l'article 14 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

⇒ **Ordre du jour (Article 15 des statuts)**

L'ordre du jour est arrêté par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée Générale

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du Capital Social peuvent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Banque avant la tenue de la première Assemblée, demander l'inscription des projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée Générale si elle ne figure pas à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur la deuxième convocation.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqués à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires, au Siège de la Banque, quinze (15) jours au moins avant la date d'Assemblée pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la Banque.

⇒ **Bureau et Procès-verbaux de l'assemblée (Article 16 des statuts)**

L'Assemblée Générale est présidée par président du conseil d'administration. A défaut, la présidence est confiée à l'actionnaire choisie par les associés présents. Le président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il sera établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants et du nombre des actions leur revenant aux tiers qu'ils représentent. Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'Assemblée Générale, et déposée au siège principal de la Banque à la disposition de tout requérant.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux enregistrés ou annexés sur un registre spécial.

Le procès-verbal contenir les énonciations suivantes :

1. La date et le lieu de la tenue de l'Assemblée Générale,
2. Le mode de convocation,
3. L'ordre du jour,
4. La composition du bureau de l'Assemblée,
5. Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint,
6. Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale,
7. Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises et son résultat.

Ce procès-verbal est signé par les membres du bureau et le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés, soit par le Président du Conseil, soit l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux administrateurs quelconques.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Ordinaires :

⇒ Constitution de l'Assemblée Ordinaire (Article 17 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir au moins une fois par an et dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce à partir de l'exercice comptable 2017.

L'Assemblée Générale est convoquée par le conseil d'administration. En cas de nécessité elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent du capital de la Banque.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres public de vente ou d'échanger ou après cession d'un bloc de contrôle.
- La Banque Centrale dans les cas prévus au premier chapitre du titre VII de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 portant sur les mesures de redressements des banques et des établissements financiers.

⇒ Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 18 des statuts)

Les Assemblées Générales Ordinaires jouissent des pouvoirs stipulés au code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment :

- Entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes.
- Elle discute, approuve ou redresse les états financiers.
- Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices au sens de l'article 43 des présents.
- Elle approuve ou rejette les nominations d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration notamment en cas de vacance lors de l'exercice comptable conformément à l'article 25 des présents statuts.
- Elle examine tous les actes de gestion d'Administrateurs et leur donne quitus.
- Elle a le droit de révoquer les membres du conseil à sa propre discrétion.
- Elle nomme les Commissaires aux Comptes au sens de l'article des statuts et définir leur rémunération.
- Elle décide l'émission d'emprunts obligataires.
- Dans le cas de l'exercice des opérations bancaires islamiques, elle nomme les membres du comité de contrôle en conformité avec les normes bancaires islamiques.

L'Assemblée Générale spéciale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut donner son avis sur les moyens soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et cela sera noté dans un procès-verbal ad hoc.

⇒ Quorum et majorité (Article 19 des statuts)

Les Assemblées Générales Ordinaires ne délibèrent valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent « le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit de vote.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé. L'Assemblée Générale statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Extraordinaires :

⇒ Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide exclusivement des questions suivantes :

- Modifications aux statuts de la Banque.
- Augmentation ou réduction du capital de la Banque conformément aux dispositions de l'article 32 et titre VII de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 portant traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficultés.
- Emission d'obligations convertibles en actions.
- Expansion ou restriction de l'objet de la Banque.
- Abrogation du droit préférentiel à la souscription.
- Dissolution et liquidation de la Banque sauf dans les cas définis au troisième chapitre du titre VII de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 au sens des dispositions de l'article 127 de la même loi.

La résolution portant modification de l'objet de la banque n'est considérée correcte que suite à son approbation à l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

⇒ Quorum et majorité (Article 21 des statuts)

Les Assemblées Générales Extraordinaires ne délibèrent valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent la moitié des actions conférant à leur titulaire le droit de vote et l'un tiers à la seconde convocation.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires représentant au moins les deux tiers du Capital Social.

Assemblées spéciales des porteurs d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote : (Article 22 des statuts)

Les titulaires d'actions à dividendes prioritaire sans droit de vote sont réunis en une Assemblée Générale Spéciale.

La Banque peut convoquer l'Assemblée Spéciale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Dans ce cas, c'est la Banque qui fixe l'ordre du jour de cette Assemblée. Un groupe de porteurs possédant le dixième des actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut demander à la Banque de procéder à la convocation de l'Assemblée Spéciale.

Une demande indiquant l'ordre du jour de l'Assemblée Spéciale est adressé à cet effet à la Banque. Si dans le mois qui suit la date de cette demande, l'Assemblée Générale n'a pas été convoquée, le groupe des porteurs d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut procéder lui-même à la convocation en obtenant une autorisation à cet effet du Président du Tribunal du lieu du siège de la Banque.

L'Assemblée est convoquée par insertion faite au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont un paraissant en langue arabe. La convocation indique l'ordre du jour ainsi que le mode adopté pour la justification de la possession des actions. L'Assemblée ne peut être tenue que huit jours après l'accomplissement de cette publicité.

Il est dressé une feuille de présence des propriétaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote présents à l'Assemblée et de ceux qui y sont représentés au moyen de pouvoirs. Les mandataires doivent être personnellement membre de l'Assemblée Spéciale. La feuille de présence indique les noms, prénoms, et domiciles des propriétaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote présents ou représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille, certifiée par le président de l'Assemblée, est mise à la disposition des membres de l'Assemblée pour consultation aussitôt après sa confection et, au plus tard, avant le premier vote.

L'Assemblée Générale Spéciale est ouverte sous la présidence provisoire du propriétaire des actions à dividende prioritaire sans droit de vote représentant tant par lui-même que comme mandataire, le plus grand nombre d'actions. L'Assemblée Générale Spéciale procède ensuite à l'installation de son bureau définitif composé d'un président, de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

Le président est élu par l'Assemblée Générale Spéciale. Les titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote représentant par eux-mêmes et comme mandataires le plus grand nombre d'actions sont appelés scrutateurs. En cas de refus de leur part, on passe aux suivants jusqu'à acceptation. Le Président et les scrutateurs désignent le secrétaire qui peut être choisi même en dehors de l'Assemblée Générale Spéciale. La délibération ne peut porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour publié.

Les délibérations sont consignées dans un procès-verbal signé des membres du bureau. A ce procès verbal sont annexées la feuille de présence et les procurations des propriétaires d'actions qui se sont fait représenter. L'Assemblée décide où ces pièces doivent être déposées. La Banque supporte les frais de convocation et de tenue des Assemblées Générales Spéciales des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'Assemblée Générale Spéciale ne peut délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote représentant la moitié au moins des actions existantes dans la masse intéressée.

Si une première Assemblée Spéciale ne remplit pas les conditions ci-dessus fixées, une nouvelle Assemblée Spéciale peut être convoquée avec le même ordre du jour dans les formes et délais sus indiqués.

A défaut de ce quorum, cette deuxième Assemblée Générale Spéciale peut être reportée à une date ultérieure de deux mois au plus tard à partir du jour où elle a été convoquée. La convocation et la réunion de l'Assemblée Générale Spéciale reportée ont lieu dans les formes ci-dessus.

Les délibérations des Assemblées Générales Spéciales tenues selon les conditions ci-dessus indiquées ne sont valables que si elles réunissent les deux tiers des voix des titulaires d'actions présents ou représentés et ce indépendamment de leur nombre.

L'Assemblée Générale Spéciale régulièrement constituée statue sur toutes les questions qui lui sont soumises. Les décisions de l'Assemblée Générale Spéciale sont obligatoires pour tous les titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote y compris les absents et les incapables.

L'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote peut nommer un ou plusieurs représentants de la masse des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et elle fixe leurs pouvoirs. Elle notifie les nominations à la Banque. Les titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires de la Banque. Ils ont droit aux mêmes communications que les actionnaires et aux mêmes époques. Ils peuvent se faire délivrer copie des procès-verbaux de toutes les Assemblées Générales Spéciales.

2.1.6. Identifiant unique

0015094B

2.1.7. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année

2.1.8. Capital social

Le capital s'élève à 90 000 000 dinars, divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars chacune entièrement libérées. Ces actions sont constituées de 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2.1.9. Nationalité

Tunisienne

2.1.10. Régime fiscal

Droit commun

2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de la banque : 5bis, Rue Mohamed BADRA – 1002 Tunis

2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. M'hamed BEN HASSINE

Directeur des opérations bancaires

Tél : 71 112 050 Fax : 71 791 180

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

Capital social : 90 000 000 dinars

Nombre d'actions ordinaires : 3 500 000 actions

Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote : 1 000 000 actions

Nominal des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote : 20 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : actions ordinaires et actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Libération : intégrale

Jouissance des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire : 1^{er} janvier 2019

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	
AG constitutive du 10/08/1982	Capital initial	50 000 000	2 500 000	50 000 000	2 500 000	20
AGE du 03/04/1995	Aug. Par incorporation de réserves	20 000 000	1 000 000	70 000 000	3 500 000	20
AGE du 03/04/1995	Aug. en numéraire par émission d'ADP*	20 000 000	1 000 000*	90 000 000	4 500 000	20

*Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 18/06/2019

2.4.1. Structure du capital au 18/06/2019

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	4 501	2 747 629	1 750 000	54 952 580	61,06%
Personnes morales	9	1 812 881	1 750 000	36 257 620	40,29%
Ayant 3% et plus	1	1 750 000	1 750 000	35 000 000	38,89%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	46 348	0	926 960	1,03%
Public ayant au maximum 0,5%	7	16 533	0	330 660	0,37%
Personnes physiques	4 492	934 748	0	18 694 960	20,77%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	333 899	0	6 677 980	7,42%
Public ayant au maximum 0,5%	4 485	600 849	0	12 016 980	13,35%
Actionnaires étrangers	7	1 752 371	1 750 000	35 047 420	38,94%
Personnes morales	2	1 751 363	1 750 000	35 027 260	38,92%
Ayant 3% et plus	1	1 750 000	1 750 000	35 000 000	38,89%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	1	1 363	0	27 260	0,03%
Personnes physiques	5	1 008	0	20 160	0,02%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	5	1 008	0	20 160	0,02%
Total	4 508	4 500 000	3 500 000	90 000 000	100%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 18/06/2019*

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	1 750 000	35 000 000	38,89%
Etat Tunisien	1 750 000	35 000 000	38,89%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 18/06/2019*

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	1 750 000	35 000 000	38,89%
Etat Tunisien	1 750 000	35 000 000	38,89%
M. Saqr Salem EL AMRI	0	0	0,00%
M. Faouzi GUEBLI	0	0	0,00%

* L'Etat Tunisien et ADIA ont décidé de procéder à la cession d'un bloc d'actions de leur participation directe représentant 77,8% du capital de la BTE à un investisseur stratégique. La procédure de cession est déjà entamée.

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 18/06/2019

Le capital de la BTE est réparti entre 4 508 actionnaires :

- 11 personnes morales
- 4 497 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe BTE au 31/12/2018

2.5.1. Présentation générale du groupe BTE

Au 31/12/2018, la BTE est à la tête d'un groupe composé de cinq (5) sociétés évoluant principalement dans le secteur financier.

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	10,87%	Filiale	Intégration globale	10,87%

2.5.1.1. Présentation des sociétés du groupe BTE

Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) :

La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), anciennement dénommée Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) a été créée en 1982, au terme d'une convention entre les Emirats Arabes Unis et la République Tunisienne.

La banque a été introduite sur la cote de la Bourse en Août 1995 à travers l'émission de 1 000 000 Actions à Dividende Prioritaire sans droit de vote et ce, dans le cadre d'une augmentation de capital le portant de 70 millions à 90 millions de Dinars.

Le capital social de la BTE s'élève à ce jour à 90 000 000 Dinars de 20 Dinars de nominal, détenu à égalité par l'Etat Tunisien et l'Autorité d'Investissement d'Abu Dhabi « ADIA » à hauteur de 38,89% chacun.

Tuniso-Emiratie de Participations T.E.P (CTEI) :

La Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement a été constituée le 1er Juillet 2002 sous la forme de société anonyme avec un capital social de 5 000 000 dinars.

La T.E.P a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières ou de produits financiers, ainsi que toute autre opération connexe et compatible avec son objet susceptible d'en faciliter la réalisation et l'exploitation ou le développement conformément à la réglementation.

La Banque de Tunisie et des Emirats détient 99,99% de son capital social.

La T.E.P figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Rapid Recouvrement (RR) :

La société Rapid Recouvrement a été constituée le 13 Mai 2002 sous la forme de société anonyme avec un capital social de 300 000 dinars.

Son activité consiste en l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte de tiers.

La Banque de Tunisie et des Emirats détient 99,73% de son capital social.

La société Rapid Recouvrement figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

BTE SICAR :

La société BTE-SICAR a été constituée le 20 Décembre 2004 sous la forme de société anonyme. Au 31 décembre 2018, le capital de la société s'est élevé à 3 000 000 dinars. Elle est détenue à 75,00% par la BTE et 25,00% par la Société Rapid Recouvrement.

La société a pour objet la participation pour son propre compte et pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises créées par de nouveaux promoteurs, tel que défini par le code d'incitation aux investissements, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises rentrant dans le cadre de la mise à niveau ou rencontrant des problèmes économiques, des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir ou de maîtriser la technologie dans tous les secteurs économiques, conformément à la réglementation en vigueur régissant les SICAR.

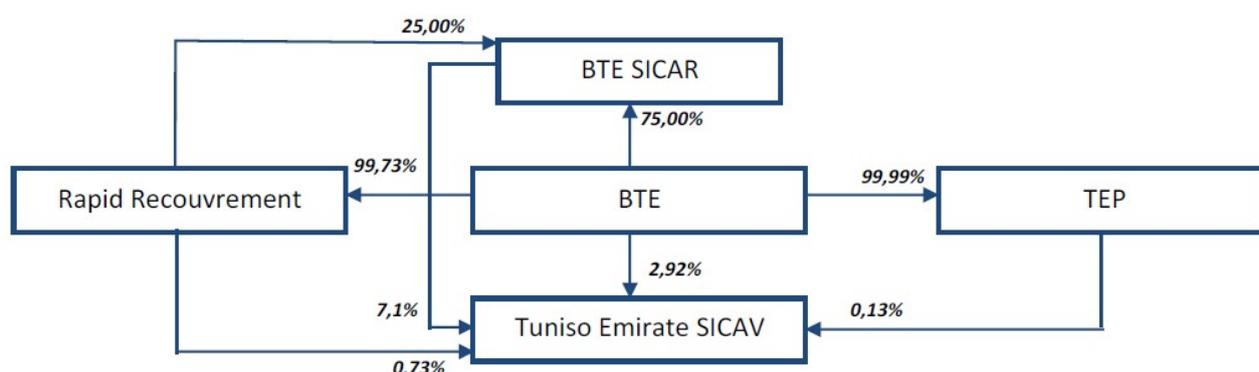
La société BTE SICAR, figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Tuniso Emiratie SICAV (TES) :

La Tuniso Emiratie SICAV a été agréée par décision du CMF n°45-2006 datée du 8 novembre 2006 en tant que société à capital variable spécialisée dans l'investissement dans les valeurs obligataires, les bons du Trésor et tout titre portant un taux d'intérêt fixe. Dotée d'un capital initial de 1 million de dinars, elle a ouvert son capital au public en mai 2007. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

La Banque de Tunisie et des Emirats détient 2,92% de son capital social à la date du 31/12/2018. La société Tuniso Emiratie SICAV figure dans le périmètre de consolidation de la BTE et elle est consolidée par la méthode d'intégration globale.

2.5.1.2. Schéma financier du groupe au 31/12/2018



2.5.1.3. Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2018

	BTE	RR	BTE SICAR	TEP	Tuniso Emiratie SICAV
BTE	-	99,73%	75%	99,99%	2,92%
RR		-	25%		0,73%
BTE SICAR			-		7,10%
TEP				-	0,13%
Tuniso Emiratie SICAV					-

2.5.1.4. Evènements récents modifiant le schéma financier du groupe BTE entre le 31/12/2018 et la date de l'élaboration du document de référence

Néant

2.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2018

(mD)	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (Total Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passif)	Charges financières
BTE	131 050	103 395	986	950	1 011 162	54 949
RR	3 557	1 357	564	518	332	-
TEP	3 349	1 534	90	81	73	0,4
BTE SICAR	3 905	1 020	805	721	15 669	-
Tuniso Emiratie SICAV	69 565*	4 388	3 908	3 993	134	300**

*Actif net

** Charges de gestion des placements

2.5.1.6. Engagements financiers des sociétés du groupe au 31/12/2018

(mD)	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Ressources spéciales	Fonds gérés	Découverts bancaires	Total
BTE		4 123	79 472	8 184			91 779
RR	29						29
TEP	24					14	38
BTE SICAR					15 847		15 847
Tuniso Emiratie SICAV							0
Total	53	4 123	79 472	8 184	15 847	14	107 693

2.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment la BTE. Elles peuvent en outre émettre des billets de trésorerie avalisés par la BTE et souscrits par les sociétés du groupe dans les conditions du marché.

2.5.2. Relations de la BTE avec les sociétés du groupe BTE au 31/12/2018

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

(en Dinars)	Dépôts à vue	Emprunt Obligatoire	Certificats de dépôts	Total
BTE SICAR	-	-	-	-
Tuniso Emiratie SICAV	469 091	1 523 004	3 000 000	4 992 095
TEP	10 835			10 835
RR	667 810			667 810
Total	1 147 736	1 523 004	3 000 000	5 670 740

Source : BTE

Prêts octroyés :

(en Dinars)	Leasing	Total
BTE SICAR		
Tuniso Emiratie SICAV		
TEP		
RR	36 959	36 959
Total	36 959	36 959

Source : BTE

2.5.2.2. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Donnés :

Néant

Reçus :

Néant

2.5.2.3. Dividendes et autres rémunérations encaissés par la BTE et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par la BTE en 2018 au titre de l'exercice 2017

	Montant en mD
BTE SICAR	225
Total	225

Dividendes encaissés par la BTE en 2019 au titre de l'exercice 2018

	Montant en mD
BTE SICAR	525
TES	106
Rapid Recouvrement	299
Total	930

2.5.2.4. Dividendes et autres rémunérations distribués par la BTE aux sociétés du groupe en 2018 au titre de l'exercice 2017

Néant

2.5.2.5. Dividendes et autres rémunérations distribués par la BTE aux sociétés du groupe en 2019 au titre de l'exercice 2018

Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre la BTE et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2018

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Chiffre d'affaires encaissé par la BTE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe au 31/12/2018 s'élève à 1 068mD réparti comme suit :

(en mD)	Chiffre d'affaires encaissé	Nature de la transaction
BTE SICAR	628	Plus-values sur rétrocession
BTE SICAR	140	Intérêts sur fonds gérés
Tuniso Emiratie SICAV	295	Commission de distribution
Tuniso Emiratie SICAV	5	Commission de dépositaire
Total	1 068	

Chiffre d'affaires décaissé par la BTE au profit des autres sociétés du groupe :

(en mD)	Chiffre d'affaires décaissé	Nature de la transaction
BTE SICAR	260	Commission sur fonds gérés
Total	260	

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

→ La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Données :

→ En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 5KDT TTC réglée à terme échu.

→ En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à 295 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

2.5.3.6. Fonds gérés

La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2018 la somme de 14291 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2018 des intérêts de placements pour un montant de 140 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 628 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 260 KDT.

2.5.3.7. Transferts de ressources

Données : Néant

Reçues : Néant

2.6. Relations de la BTE avec les autres parties liées au 31/12/2018

2.6.1. Informations sur les engagements

Néant

2.6.2. Transferts de ressources

Données : Néant

Reçues : Néant

2.6.3. Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par arrêté du Ministre des Finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec prise en charge des frais d'utilité. Le Conseil d'Administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général.
- La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018 s'élève à 102 KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

2.6.4. Relations commerciales

2.6.4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2018

Décaissé: Néant

Encaissé : Néant

2.6.4.2. Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées

Acquisitions: Néant

Cessions: Néant

2.6.4.3. Les prestations de services reçues ou données

Données : Néant

Reçues : Néant

2.7. Dividendes

en mD	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Capital (en D y compris les ADP)	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Nominal	20	20	20
Nombre d'actions y compris les ADP	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire admises	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividendes (en Dinars)	-	-	-
Dividendes par ADP (en Dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

2.8. Marché des titres

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis selon les caractéristiques suivantes :

	Montant émis	Taux	Durée	Jouissance	1ère échéance	dernière échéance	Encours au 31/12/2018	Encours au 30/06/2019
BTE 2009	50 000	5,25%	10 ans	15/09/2009	15/09/2010	15/09/2019	5 000	5 000
	7 200	5,20%	10 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2020	1 440	1 440
BTE 2010	32 800	TMM + 0,7%	10 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2020	6 560	6 560
	10 000	5,85%	20 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2030	6 000	6 000
BTE 2011	35 000	TMM + 1,3%	7 ans dont 2 ans de grâce	09/02/2012	09/02/2015	09/02/2019	7 000	
	15 000	6,25%	20 ans	09/02/2012	09/02/2013	09/02/2032	10 500	9 750
	34 141	7,40%	5 ans	25/01/2017	25/01/2018	25/01/2022	27 312	20 484
BTE 2016	1 000	TMM +2,5%	5 ans	25/01/2017	25/01/2018	25/01/2022	800	600
	14 860	7,55%	7 ans dont 2 ans de grâce	25/01/2017	25/01/2020	25/01/2024	14 860	14 860
							79 472	64 694

2.9. Notation de la banque

L'agence de notation Standard & Poors a confirmée en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B.**

RatingsDirect®

Banque de Tunisie et des Emirats

Primary Credit Analyst:

Anais Ozyavuz, Paris + 33 14 420 6773; anais.ozyavuz@spglobal.com

Secondary Contacts:

Mohamed Damak, Dubai (971) 4-372-7153; mohamed.damak@spglobal.com

Pierre Hollegien, Paris (33) 1-4075-2513; Pierre.Hollegien@spglobal.com

Table Of Contents

Major Rating Factors

Outlook

Rationale

Related Criteria

Banque de Tunisie et des Emirats

SACP	b-		+	Support	0	+	Additional Factors	0
Anchor	b+			ALAC Support	0		Issuer Credit Rating B-/Stable/B	
Business Position	Moderate	-1		GRE Support	0			
Capital and Earnings	Weak	0		Group Support	0			
Risk Position	Adequate	0		Sovereign Support	0			
Funding	Below Average	-1						
Liquidity	Moderate							

Major Rating Factors

Strengths:	Weaknesses:
<ul style="list-style-type: none"> Improving financial performance. Diversification efforts, privileging retail segment activities. 	<ul style="list-style-type: none"> Modest franchise in a fragmented market. Low nonperforming loans coverage ratio. Funding still reliant on wholesale sources and central bank refinancing.

Outlook: Stable

The stable outlook on Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) reflects S&P Global Ratings' opinion that the bank's financial profile will remain broadly unchanged over the next 12 months, despite its limited franchise, reduced deposits base, and challenging operating environment. We expect central bank funding will continue to be available, which will structurally alleviate liquidity pressure the bank is facing.

We could lower our ratings on BTE if we see that the challenging competitive environment impairs customer relations and causes significant client funding outflow, along with weakening business prospects and squeezed profitability. Signs of deteriorated asset quality far beyond market average levels, which would place the bank's business stability and compliance with capital adequacy or other prudential ratios under pressure, could also lead to a negative rating action.

An upgrade appears remote in the next 12 months, since this would require a combination of several positive developments. We could take a positive rating action if the bank's operating environment improves, leading to a significant upturn in asset-quality metrics and profitability, which remains modest, and if the bank strengthens its funding profile by attracting stable retail deposits, while reducing its reliance on central bank and interbank financing.

Rationale

The ratings on BTE factor in that ongoing funding issues and low profitability will persist in the coming years. The challenging environment faced by banks in Tunisia will also last, in our view, as macroeconomic conditions are not set to significantly improve in the future.

BTE is a pure domestic player that has about 1% of the Tunisian banking system's assets and deposits. In recent years, the bank has diversified its business toward less volatile sectors, and will now focus on increasing revenues. We expect the bank to adopt an aggressive lending strategy to comfort its market shares and increase revenues through volumes rather than increased profitability. However, BTE's lending and revenue growth will continue to be constrained by heightened competition for funding between banks and Tunisia's economic difficulties. Positively, we believe BTE could generate higher revenues without deteriorating materially its asset quality, thanks to reduced exposure to cyclical sectors such as tourism, and more prudent credit policies than in the past.

Aggressive lending growth will take place at the expense of capitalization. We expect the risk-adjusted capital (RAC) ratio to fall below 4.5% by 2019 and the capital adequacy ratio to draw near the regulatory requirements of 10% from 12.3% at year-end 2017. We believe the share of nonoperating expenses will mechanically decrease with increased lending volumes and that successive interest rates hikes from the Tunisian central bank will benefit BTE's profitability. Nonetheless, capital generation will remain constrained by the bank's asset quality and increasingly high funding costs.

Although in line with the system's average, nonperforming loans (NPLs) to customer loans stood at 15.6% in 2017. Consequently, the bank's cost of risk will remain high over the next 12 to 24 months, around 120 basis points and will weigh on BTE's profitability. Positively, BTE further reduced its exposure to cyclical sectors such as the tourism

industry, and maintained prudent credit policies for real estate developers, which we believe will support the bank's ongoing reduction of its stock of gross NPLs.

We anticipate that cost of funding will increase as the bank is facing fierce competition to attract deposits. Due to a one-off withdrawal and corporate deposits withdrawal, BTE's deposit base contracted in 2017 and we see the ability of BTE to rebuild a strong and stable deposit base as a key challenge.

To offset the deposit loss, BTE had to rely more on interbank and central financing, which could pressure its liquidity profile in case of stress. Although the bank has temporarily alleviated liquidity pressure, we note that this is not sustainable and funding options would be limited in the case of further liquidity stress. Moreover, deposit loss could oblige BTE to actively look for new deposits, with the risk of overpaying for these deposits or attracting deposits that could be more volatile.

Finally, we continue to consider BTE a government-related entity (GRE) with a limited link to and limited role for the Tunisian government. We do not factor any extraordinary support into our rating on BTE due to our view of the Tunisian government's limited capacity to support BTE. The bank is also partly owned by Abu Dhabi Investment Authority (ADIA), but we are uncertain about the latter's willingness to support BTE in case of need. We understand that both shareholders aim to divest their shares in the bank in the near future. We believe that the ownership, and notably the presence of ADIA, is a supportive factor for the stability of the bank in times of stress, in particular by reducing confidence sensitivity attached to small banks. For the next 12 months, our base-case assumption is that there will be no ownership changes.

Anchor: b+ for banks operating in Tunisia

Under our bank criteria, we use our Banking Industry Country Risk Assessment (BICRA) methodology and our economic risk and industry risk scores to determine a bank's anchor, the starting point in assigning an issuer credit rating. The anchor for a commercial bank operating only in Tunisia is 'b+'.

Tunisia's economic risk score is '8' and balances the country's fairly diversified economy with persistent low economic growth and high unemployment amid high political, geopolitical, and security risks. After a marked jump post the 2011 revolution, residential real estate prices started to decline in 2016 and we expect the correction to continue in 2017-2018. However, we foresee a limited impact on the banking system, as banks' exposure to property developers is modest, while risks linked to mortgage loans are partly mitigated by salary assignments and employee-friendly labor laws. Nevertheless, banks' asset quality remains weak and downside risks remain high.

The industry risk score for Tunisia is '9'. This reflects our view that despite reforms, banks' regulation, regulatory track record, and transparency remain weak compared with those of peers. However, market distortions weigh on our assessment due to the significant presence of public-sector banks. Lastly, the banking sector has a fairly weak funding profile, with relatively low customer deposits and significant liquidity pressure that has prompted large liquidity injections from the Central Bank of Tunisia. The latter has no exit strategy from this support.

Related Criteria

- Criteria - Financial Institutions - General: Risk-Adjusted Capital Framework Methodology, July 20, 2017
- General Criteria: Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings, April 7, 2017
- General Criteria: Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- Criteria - Financial Institutions - Banks: Quantitative Metrics For Rating Banks Globally: Methodology And Assumptions, July 17, 2013
- General Criteria: Criteria For Assigning 'CCC+', 'CCC', 'CCC-', And 'CC' Ratings, Oct. 1, 2012
- Criteria - Financial Institutions - Banks: Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- Criteria - Financial Institutions - Banks: Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011
- General Criteria: Use Of CreditWatch And Outlooks, Sept. 14, 2009

Anchor Matrix

Industry Risk	Economic Risk									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	bb	bb	bb-	b+	b+
8	-	-	bb+	bb	bb	bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Ratings Detail (As Of October 18, 2018)

Banque de Tunisie et des Emirats

Issuer Credit Rating B-/Stable/B

Issuer Credit Ratings History

18-Apr-2017 B-/Stable/B

13-Aug-2015 B-/Stable/C

06-Aug-2013 B/Negative/B

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. S&P Global Ratings' credit ratings on the global scale are comparable across countries. S&P Global Ratings' credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country. Issue and debt ratings could include debt guaranteed by another entity, and rated debt that an entity guarantees.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. Présentation sommaire de la banque

La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), anciennement Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI) a été créée en 1982, au terme d'une convention entre les Emirats Arabes Unis et la République Tunisienne.

Le capital social de la BTE s'élève à ce jour à 90MD de 20D de nominal détenu à égalité par l'Etat Tunisien et l'Autorité d'Investissement d'Abu Dhabi « ADIA » à hauteur de 38,9%*. Le capital est constitué à hauteur de 77,8% par des actions ordinaires non cotées et le reste (22,2%) par des actions à dividende prioritaire cotées à la bourse.

La BTE a réalisé son premier exercice complet en 1983 en tant que banque d'investissement, statut qu'elle a gardé jusqu'en 2004 où elle a obtenu l'autorisation des autorités tunisiennes d'exercer en tant que banque universelle.

En effet, suite à la réforme bancaire introduite par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, la BTEI s'est transformée en banque universelle avec la dénomination «Banque de Tunisie et des Emirats », La BTE.

Son objectif est de cibler, en plus des entreprises, les professionnels et les particuliers, offrir une large gamme des produits propres à la banque commerciale tout en assurant une excellente qualité de service.

Ainsi, son activité limitée initialement au financement du haut de bilan, s'est étendue pour toucher toutes les autres sphères des métiers de la banque notamment :

- La collecte des dépôts auprès de la clientèle quelle que soit la forme et la durée ;
- L'octroi de toutes les formes de crédits ;
- L'exercice des activités de change et de trading ;
- La gestion de toutes les formes de moyens de paiement...

Le processus d'universalité engagé par la BTE depuis l'année 2004, s'est traduit par l'ouverture de :

- 15 agences bancaires dans le Grand Tunis ;
- 3 agences dans le gouvernorat de Sousse ;
- 2 agences dans le gouvernorat de Sfax ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Nabeul ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Bizerte ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Gabes ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Beja ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Kairouan ;
- 1 agence dans le gouvernorat de Mednine ;
- 2 agences dans le gouvernorat de Monastir.

et par l'adoption d'une nouvelle charte d'identité visuelle, l'entame de la mise en place d'un nouveau système d'information orienté client, l'application de nouvelles règles et procédures de gestion, l'adoption d'une nouvelle organisation et l'amélioration de l'environnement immédiat des services centraux de la banque répondant à la diversification et à l'accroissement du volume d'activité, dans une volonté manifeste d'offrir aussi bien aux clients qu'au personnel, de réelles conditions de confort et d'optimiser la fonction travail.

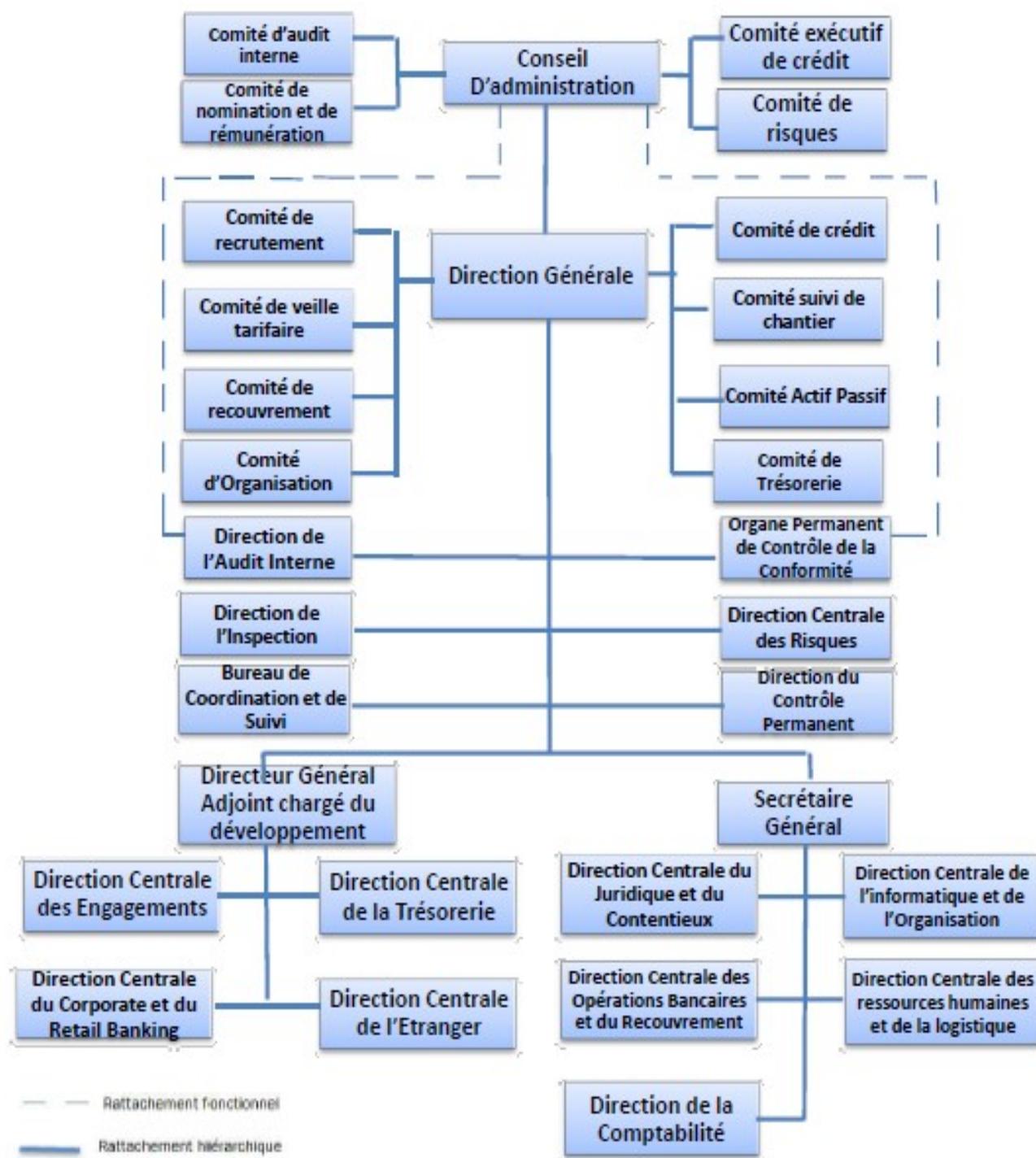
* L'Etat Tunisien et ADIA ont décidé de procéder à la cession d'un bloc d'actions de leur participation directe représentant 77,8% du capital de la BTE à un investisseur stratégique. La procédure de cession est déjà entamée.

La BTE se présente aujourd'hui comme une banque s'adonnant à tous les métiers de la banque offrant à sa clientèle un package touchant aussi bien les opérations de bas, de haut ou de hors bilan. Ce processus engagé en un laps de temps réduit projette la banque dans une démarche prospective tournée essentiellement vers une consolidation de son positionnement dans le paysage bancaire local.

3.2. Organisation de la banque

3.2.1. Structure générale de l'organigramme de la BTE

L'organigramme fonctionnel de la BTE, au 31/12/2018 se présente comme suit :



Il est à signaler que, dans leur rapport relatif au contrôle interne de la banque au titre de l'exercice 2018, les commissaires aux comptes ont recommandé d'actualiser l'organigramme en tenant compte des deux directions régionales (Nord et Sud) récemment créées.

3.2.2. Gouvernance

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration assure la gouvernance de la banque. Il a pour mission de tracer les grandes lignes du développement de la banque, de mettre en place la stratégie de développement et de veiller à l'application de ces mesures. Il nomme et révoque tous les directeurs et les sous-directeurs et autres responsables de la banque. Il est composé de (5) membres représentant l'ADIA (Abu Dhabi Investment Authority), de (05) membres représentants de l'Etat tunisien et (02) membres indépendants présidant les comités d'Audit Interne et des Risques, conformément aux exigences de la loi 2016-48.

Le Conseil est présidé par Monsieur Jabr Zaal Khaleefa ALFALASSI (ADIA).

Le Conseil d'Administration est assisté par les comités suivants :

- **Le Comité d'Audit Interne :**

Il a été créé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 07/12/2004, son rôle est de s'assurer de l'existence du contrôle interne au niveau de l'ensemble des structures et des services de la banque et la divulgation d'informations financières et non financières de qualité. Ce comité est composé de :

- M. SAQR SALEM EL AMRI (Président du comité);
- M. Abderrahmane KHOCHTALI (membre);
- M. Rached BEN ROMDHANE (membre) ;
- M. Mohamed Moubarek AL HAJERI (membre) ;
- Mme Nejla AYACHI (secrétaire).

- **Le Comité de Nomination et de Rémunération :**

Il a été décidé lors du Conseil d'Administration tenu le 13/04/2011, son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans la mise en place des politiques de :

- Rémunération des dirigeants de la Banque ;
- Nomination et de recrutement.
- Gestion des situations de conflits d'intérêt.

Ce comité est composé de :

- M. Mohamed Moubarek AL HAJERI (Président du comité) ;
- M. Nasser CHOTAÏT EL KETBI (membre) ;
- M. Atef MAJDOUB (membre) ; et
- Mme Nejla BOUDEN (secrétaire).

- **Le Comité Exécutif du Crédit :**

Il a été créé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 18/12/2006, son rôle consiste à approuver l'octroi de crédit dans les limites qui sont fixées par le Conseil d'Administration.

La composition de ce comité est la suivante :

- M. Jalel AZOUZ (président du comité) ;
- M. Obaid Mourad ALSUWAIDI (membre);
- M. Khaleefa Ali EL QAMZI (membre) ;
- Mme Fetiha GHARBI (membre) ;
- M. Sami HEDHILI (secrétaire).

- **Le Comité des Risques :**

Il a été créé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 25/06/2012, son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans le domaine de la gestion et à la surveillance des risques et veille au respect de la réglementation et des politiques arrêtées. La composition de ce comité est la suivante :

- M Faouzi GUEBLI (Président du comité) ;
- M Abdelmoneen SAADAOUI (membre);
- M. Nasser CHOTAÏT EL KETBI (membre) ; et
- M. Taoufik KHEISSI (secrétaire).

Le médiateur

La Banque a désigné M. Sadok BELKAÏD en tant que médiateur.

Le médiateur bancaire a pour mission d'examiner des requêtes présentées à la Banque par ses clients et relatives à leurs différends. A cet effet, il propose les solutions de médiation appropriées.

Il sollicitera du client et de la Banque tous documents et renseignements qu'il juge utiles au bon accomplissement de sa mission. Il peut, pour les besoins de la médiation, les entendre autant de fois qu'il est nécessaire.

Contact : M. Sadok BELKAÏD

Adresse : 1, rue Médinat El Katif 2037 Cité Ennasr II

Tél : (+216) 71 817 026 / Mobile (+216) 98 422 440

Fax : (+216) 71 817 341

Email : s.belkaid@gnet.tn

La Direction Générale

Le Directeur Général assure la Direction Générale de la banque.

La Direction Générale est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique générale de la banque. Elle en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus aux objectifs et à la politique générale de la banque au regard des risques et veille à la mise en œuvre des processus de contrôle et de reporting à l'organe délibérant.

Par ailleurs, pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par les comités suivants :

→ **Le comité de crédit :**

Le comité de crédit a été institué afin de statuer sur les demandes de financement dans les limites des prérogatives accordées par le Conseil d'Administration de la banque.

Les limites des crédits accordés dans le cadre du comité de crédit ont été fixées par la note de service N° 892/10 du 07 Juin 2005 puis actualisées par d'autres notes (Note N° 1207/106 du 12 Mai 2011 et Note N° 23/2014 du 21 Novembre 2014 compte tenu des décisions du comité exécutif de crédit).

→ **Comité d'organisation :**

Il est chargé de l'approbation et de la mise en place des nouvelles procédures ainsi que l'actualisation et les mises à jour nécessaires des procédures en vigueur dans un souci d'organisation de la banque et du double objectif de minimisation des risques et d'amélioration de la qualité du service bancaire dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ce comité est chargé de :

- Réceptionner et examiner les propositions et projets des notes ;

- Proposer et classer les notes à traiter par ordre de priorité ;
- Arbitrer entre les divergences d'opinions concernant les procédures de la banque ou les questions relatives aux techniques de la BTE ;
- Ratifier les notes à diffuser.

→ **Comité de recouvrement**

Il est chargé des missions suivantes :

- Mettre en place un planning de travail et fixer les objectifs stratégiques relatifs au recouvrement ;
- Procéder à la ratification des décisions d'arrangement, consolidation et rééchelonnement (le comité de recouvrement est tenu de statuer sur ces dossiers selon les seuils de délégation fixés par le Conseil d'Administration) ;
- Effectuer le suivi des recouvrements et des décisions prises ;
- Procéder à la coordination entre les actions de recouvrement réalisées par les différentes entités concernées ;
- Effectuer le transfert et le suivi des dossiers au contentieux (la décision du transfert du dossier au contentieux est du ressort du comité de recouvrement lorsque le montant de la créance en impayé est supérieur à 50 000 DT pour les personnes physiques et 150 000 DT pour les personnes morales) ;
- Assurer le transfert et le suivi des dossiers à la société « Rapid Recouvrement » ;
- Assurer le suivi des décisions prises par le comité dans le cadre des réunions antérieures.

→ **Comité Actif – Passif**

Il est chargé des missions suivantes :

- Collecter et retraiter les différentes informations présentes et futures du bilan et hors bilan ;
- S'assurer de leur exhaustivité et de leur cohérence ;
- Veiller à l'application de la politique de la banque en matière de maîtrise des risques de change, de liquidité et de taux d'intérêt ;
- Etablir les états nécessaires pour les travaux du comité afin d'améliorer la base des informations (notation de la clientèle...) et répondre aux diverses demandes liées aux risques de taux et de liquidité ;
- Effectuer les simulations des changements prévisibles ou anticipés dans la structure de l'actif et du passif du bilan et hors bilan ;
- Etablir et examiner l'impact des risques (taux d'intérêts, de change et de liquidité) encourus sur les résultats de la banque ;
- Etre informé des engagements de la banque et de leur source de financement :
 - Suivre et connaître les raisons des déplacements enregistrés au niveau des plafonds autorisés ;
 - Prendre les mesures nécessaires ;
 - Fixer les objectifs stratégiques de la banque en matière de performance.

→ **Comité de Trésorerie**

Il est chargé des missions suivantes :

- Etudier et faire les meilleures propositions de placement de l'excédent de liquidité et des sources de crédits des gaps de trésorerie prévisibles (ces propositions doivent tenir compte du ratio de liquidité nonobstant l'adéquation des ressources et des emplois) ;
- Revoir les résultats de la trésorerie de la semaine écoulée ;

- Statuer sur les appels d'offre de placement et les placements nouveaux ou à renouveler dont les montants égalent ou dépassent un million de dinars et ceci sur la base des priorités fixées par le directeur central de la trésorerie.

→ **Comité de veille tarifaire**

Il est chargé des missions suivantes :

- Analyser les conditions tarifaires pratiquées par la banque ;
- Mettre à jour la grille tarifaire de la banque ;
- Instaurer de nouvelles commissions.

→ **Comité suivi chantier**

Il est chargé des missions suivantes :

- Etudier, analyser et valider les choix en vue de la bonne conduite des projets de bâtiment de la banque ;
- Décider des actions à entreprendre pour la bonne application des choix arrêtés ;
- Assurer un suivi régulier des plannings d'exécution ;
- Soumettre un rapport périodique de l'état d'avancement des projets au comité de pilotage rattaché au conseil d'administration... ;
- Veiller au respect des objectifs assignés en collaboration avec les maitres d'œuvres (architectes, décorateurs, ingénieurs conseils...) et tout autre intervenant.

→ **Comité de recrutement**

- Faire un choix définitifs quant aux personnes devant occuper les postes à pourvoir : les compétences, les comportements et les motivations des candidats ;
- Renseigner les fiches d'évaluation pour chaque candidat : formaliser les conclusions qui peuvent être faites au sujet du candidat vis-à-vis du profil de poste, et des possibilités d'évolution, et vis-à-vis des autres candidats reçus en entretien ;
- Décider des candidats retenus.

3.2.3. Contrôle interne

Le système de contrôle interne de la banque a connu, depuis l'obtention de l'agrément de banque universelle en 2004, plusieurs adaptations en vue de répondre aux exigences de contrôle et de suivi des risques inhérentes aux activités bancaires d'une manière générale.

Le système de contrôle interne de la banque consacre l'existence d'un contrôle à trois niveaux :

Un contrôle de premier niveau assuré par les mécanismes incrémentés au niveau du système d'information ainsi que par les procédures formelles de contrôles effectués avant, en cours, et après la réalisation des transactions.

Un contrôle de deuxième niveau assuré par les services centraux chargés de la supervision de l'activité à l'échelle des unités opérationnelles et des différentes structures de gestion ; ce contrôle permanent a un rôle capital dans le dispositif de contrôle interne dans la mesure où il est responsable de la sécurité au quotidien à travers le respect permanent par l'ensemble des agents des opérations traitées, des règles et procédures en vigueur ,

Le contrôle de troisième niveau est assuré, suivant une démarche de complémentarité et de synergie, par la direction d'audit interne rattachée fonctionnellement au comité d'audit et hiérarchiquement à la direction générale.

La direction d'audit veille dans la préparation du programme d'audit interne à tenir compte des objectifs de l'établissement dans un but de donner une assurance raisonnable quand à la maîtrise des risques.

Les conclusions de travaux d'audit se matérialisent par des rapports dans lesquels une série de recommandations sont consignées qui, à leur mise en place, permettraient de corriger ou maîtriser le risque et/ou les défaillances soulevées.

La direction d'audit se charge aussi du suivi des recommandations soulevées dans les rapports de contrôle interne, afin de permettre une meilleure maîtrise des risques.

Des efforts restent toujours à faire au niveau de la maîtrise des risques liés aussi bien au volet procédurale qu'informatique.

Toutefois, il est à signaler que les CAC ont relevé au niveau de leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2018, certaines faiblesses dont notamment:

- L'absence d'un manuel de procédure couvrant toutes les activités de la banque ;
- L'absence des plans de continuité tels que prévus par la circulaire BCT 2006-19 ;
- L'inadéquation de l'organigramme général avec l'activité de la banque : Absence de middle office, Back office et Front office (salle de change et leasing) rattachés à une même autorité hiérarchique... ;
- Absence de notation récente pour toutes les relations non cotées et dont les engagements auprès du système financier dépassent 25MD ;
- Un traitement manuel des opérations de garanties internationales au sein de la banque ;
- Difficulté de rapprocher le solde comptable des immobilisations et les existants physiques
- L'absence d'un manuel fiscal regroupant toutes les obligations fiscales et décrivant toutes les procédures internes régissant le processus fiscal.

3.2.4. Système d'information

La banque s'est dotée depuis sa conversion en banque universelle en 2004 d'un système d'information intégrée ; Ce système est en constante évolution en vue de permettre à la banque d'assurer un service de qualité et d'assurer le suivi des risques compatible avec les activités bancaires.

Consciente des enjeux liés à la maîtrise de l'information et à l'offre de services de qualité, la banque a arrêté un programme quinquennal de développement de son système d'information en vue d'assurer les principaux objectifs stratégiques suivants :

- La fiabilisation des informations fournies à travers une vision globale,
- La diversification des produits et services proposés,
- La modernisation de la gestion de la relation client (Customer Relationship Management (CRM)),
- La mise à la disposition du client d'une gamme variée de canaux de distribution,
- Le suivi quotidien de l'ensemble des risques clients et des risques de marché (taux, change, pays),
- La modernisation du système de pilotage pour une amélioration de la prise de décision,
- L'instauration d'outils de gestion de la piste d'audit.

Parallèlement, la banque assure le développement de plusieurs services offerts à la clientèle, dont notamment les Terminaux de Paiement Electroniques, le mobile banking, le site web transactionnel, etc.

Une attention particulière est attachée à la formation continue de l'équipe informatique en vue de lui permettre de maîtriser les technologies nouvelles liées aux TIC et le cloud computing notamment compte tenu de leur importance dans le développement des systèmes modernes d'information.

Consciente de l'impérieuse nécessité de protéger son système d'information contre les risques d'intrusion, de contamination et de défaillance, la banque accorde au volet sécurité l'importance requise.

En application du schéma directeur informatique approuvé par le conseil d'administration du 17 juin 2015 ; la BTE a mis en place un programme de refonte de son système d'information.

Cette refonte a été projetée sur une période maximale de quatre ans et a touché à la majorité des activités de la banque.

- La BTE a mis en production un nouveau module de gestion de la trésorerie dinars et devises le 29 novembre 2018. Ce module a été développé par l'éditeur BFI ;
- Le module de gestion des financements en devises a été développé en interne par la direction informatique de la BTE et mis en production le 24 mai 2018 ;
- Un module pour la gestion des saisies arrêts et opposition administratives développé en interne. Il a été mis en production le 29 mai 2019.

La banque procédera également à la mise en place de plusieurs outils à même de lui permettre une meilleure appréhension de son activité tel que : un module de reporting comptable analytique, accompagné d'un reporting performance des agences.

Aussi et afin de faire face au risque lié au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, la BTE s'est dotée en 2015 de la solution Siron by Tonbeller comme système de contrôle et de monitoring permettant de détecter les profils et opérations atypiques selon des règles métiers et des scénarios prédéfinis.

Cette solution est composée de 4 modules, à savoir : le module Siron Embargo, le module Siron AML, le module Siron KYC Advanced et le module Siron KYC Basic (cf 3.7.8 Risque lié au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme – Dispositif lié au système d'information page 60)

Toutefois, il est à signaler que le commissaire aux comptes a relevé au niveau de son rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2018, certaines faiblesses relatives au système d'information dont notamment :

- **L'ouverture de deux comptes pour chaque nouvelle agence ;**
- **La suspension du projet relatif à la continuité de l'exploitation entamé en 2017 et suspendu suite à une décision de la Direction Générale.**

3.2.5. Politique sociale

L'effectif de la banque s'est élevé au terme de l'exercice 2018 à 345 employés contre 364 en 2017, soit une diminution de 5,0%.

L'effectif de la banque au 31/12/2018 est réparti à hauteur de 54,4% pour le siège et 45,6% pour le réseau.

Formation du personnel :

La Banque de Tunisie et des Emirats a toujours misé sur le capital humain et le développement des compétences à travers une politique active de formation et de recyclage.

Des formations diplômantes, des cycles internes et externes ont été définis en collaboration avec les différentes structures et les partenaires sociaux de la Banque, au profit de l'ensemble du personnel.

A la fin de l'exercice 2018, les dépenses globales relatives à la formation du personnel ont atteint 180mDT.

Politique d'intéressement du personnel :

→ Les avantages sociaux :

L'employé de la BTE bénéficie de l'ensemble des avantages conventionnels (Ticket restaurant, prime de scolarité en fonction du nombre d'enfants, cadeaux de fin d'année, prime Aid, etc.).

La prime de scolarité pour l'exercice 2018 s'est élevée à 61MD contre 55MD à fin 2017 et les frais de restauration pour l'exercice 2018 se sont élevés à 675MD contre 584MD en 2017.

Il bénéficie, à l'instar des autres banques d'autres avantages, et notamment :

- La souscription à une retraite complémentaire ;
- Des avances sur salaires pour faire face à des besoins urgents, des avances à l'occasion des fêtes religieuses et des services de l'Amicale : jardins d'enfants, voyages, excursions, Omra, El Haj, vacances estivales, journée du savoir.

→ Les crédits sur fonds social et autres crédits :

La BTE fait bénéficier ses employés de divers crédits sur fonds social qui totalisent 625MD à fin 2018.

3.2.6. Effectif et Réseau de la banque

Le personnel de la banque a évolué ces trois dernières années comme suit :

	2016*	2017*	2018*	30/06/2019*
Personnel d'exécution	38	61	53	57
Personnel d'encadrement	95	77	58	60
Cadre de direction	222	225	234	238
Total	355	363	345	355

**sans tenir compte des SIVP, CIAP et personnel de service*

L'évolution de la répartition de l'effectif entre le siège et le réseau se présente comme suit :

	2016*	2017*	2018*	30/06/2019*
Siège	208	215	203	227
Réseau	158	156	170	162
Total	366	371	373	389

** y compris les SIVP et CIAP*

L'évolution remarquable de l'effectif affecté au réseau de distribution est portée par des actions qui visent à :

- Développer le métier de Retail Banking compte tenu du rôle primordial du réseau dans la commercialisation des produits et la fidélisation de la clientèle.
- Doter la force de vente dans le cadre du programme d'extension du réseau en s'appuyant sur des chargés de clientèle spécialisés dans tous les métiers cibles.

Ainsi au 31/12/2018, la répartition du personnel par agence se présente comme suit :

Agence	Les Berges du Lac	Ennasr	Megrine	Sousse	Ariana	Sfax	Bardo	Bizerte	Ben Arous	La Marsa	M'Saken	Gabes	Agence Centrale	Nabeul
Effectif	7	6	6	6	8	6	5	5	5	5	5	5	10	6

Agence	Sousse 2	Kairouan	Béja	Monastir	Boumhel	Aouina	Box Aéroport Tunis Carthage *	El Menzah	Hrayria	Kheireddine	Moknine	Sfax 2
Effectif	10	5	5	6	5	6	3	6	6	7	6	5

* Il s'agit d'un box et non pas d'une agence

LAC 2	Kram	Djerba
5	5	5

L'évolution du nombre d'agences bancaires de la BTE durant les quatre dernières années se présente comme suit :

	30/06/2019	2018	2017	2016
Nombre d'agences	28	28	27	25

3.3. Activité et performance de la banque au 31 décembre 2018

3.3.1. Les ressources

3.3.1.1. Les dépôts de la clientèle

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Dépôts à vue	172 748	187 623	230 584	-7,9%
Dépôts d'épargne	90 884	64 464	62 055	41,0%
Dépôts à terme *	279 294	197 584	259 114	41,4%
Autres**	99 416	87 849	40 692	13,2%
Total	642 342	537 520	592 445	19,5%

(*) Comptes à terme + Certificats de dépôt

(**) Autres sommes dues à la clientèle

Au 31/12/2018, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 642 342mD contre 537 520mD à fin 2017, soit un accroissement de 19,5% (+ 104 822mD) résultant de :

- Une progression de 41,4%, contre -23,7% en 2017, des dépôts à terme passant de 197 584mD au 31/12/2017 à 279 294mD à fin 2018 ;
- Une hausse de 41,0% contre 3,9% en 2017, des dépôts d'épargne pour s'établir à 90 884mD au 31/12/2018 contre 64 464mD au 31/12/2017 ;

La part de marché de la BTE en termes de dépôts s'élève au 31/12/2018 à 1,02%¹.

3.3.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Emprunts extérieurs*	4 123	4 641	6 399	-11,2%
Emprunts obligataires*	83 940	109 085	112 468	-23,1%
Autres emprunts	3 716	6 516	8 080	-43,0%
Total	91 779	120 242	126 947	-23,7%

* Compte tenu des frais financiers

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 91 779mD au 31/12/2018 contre 120 242mD au 31/12/2017, enregistrant ainsi une baisse de 23,7%, résultant essentiellement du remboursement des emprunts obligataires.

3.3.1.3. Les capitaux propres

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Capital	90 000	90 000	90 000	0,0%
Réserves	47 513	47 440	47 346	0,2%
Actions propres	-840	-840	-840	0,0%
Résultats reportés	-6 573	-7 355	-8 293	-10,6%
Résultat de l'exercice	950	782	938	21,5%
Total	131 050	130 027	129 151	0,8%

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2018 pour les données du secteur bancaire

3.3.2. Les emplois

3.3.2.1. Les créances sur la clientèle

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Concours MLT	519 566	505 632	485 714	2,8%
Concours CT	215 794	215 912	211 440	-0,1%
Leasing	47 678	43 694	41 557	9,1%
Comptes débiteurs de la clientèle	44 372	39 206	37 916	13,2%
Valeurs en recouvrement	0	0	43	-
Valeurs brutes	827 410	804 444	776 670	2,9%
Agios réservés	21 887	22 653	19 478	-3,4%
Provisions	72 146	59 719	51 780	20,8%
Valeurs nettes	733 377	722 072	705 412	1,6%

En 2018, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 733 377mD soit une progression de 1,6% par rapport à 2017.

La part de marché de la BTE en termes de crédits à la clientèle s'élève au 31/12/2018 à 0,94%¹.

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2018 pour les données du secteur bancaire

Portefeuille des créances :

(mD)	2 018	2017	2 016
Total des créances hors leasing*	779 732	760 750	735 113
Classe 2	5 314	3 201	1 934
Classe 3	5 718	7 136	4 474
Classe 4 & 5	121 237	126 194	132 118
Créances douteuses et litigieuses hors leasing	132 269	136 531	138 526
Provisions et agios réservés hors leasing sur les créances classées	79 960	68 935	60 502
Provisions et agios réservés hors leasing sur les créances 0 et 1	12 821	11 170	9 762
Taux des créances classées hors leasing	17,0%	17,9%	18,8%
Total créances leasing	47 678	43 694	41 557
Total créances leasing classées	3 851	8 100	3 765
Provisions et agios réservés sur crédits leasing classés	1178	2 241	803
Provisions et agios réservés sur crédits leasing créances 0 et 1	74	26	190
Taux de créances classées leasing	8,1%	18,5%	9,1%
Total créances y compris leasing (a)	827 410*	804 444	776 670
Total créances classées y compris leasing (b)	136 120**	144 631	142 291
Provisions et agios réservés y compris leasing (c)	81 138***	71 176	61 305
Provisions et agios réservés y compris leasing classe 0 et 1	12 895***	11 196	9 952
Taux des créances classées y compris leasing (b/a)	16,5%	18,0%	18,3%
Taux de couverture des créances classées y compris leasing (c/b)	59,6%	49,2%	43,1%

*Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 869 849mD, soit la somme des engagements destinés aux entreprises (567 836mD) et des engagements destinés aux particuliers (302 013mD).

L'écart s'explique comme suit :

Total des engagements =

- Eng. Des entreprises : 567 836mD
- + Eng. Des particuliers : 302 013mD
- Intérêts perçus d'avance : $1121,7 \times 2 = 2\,243,4\text{mD}$
- Créances ctx personnel = 61,5mD
- Créances sur les établissements financiers : 38 369 mD
- Créances prise en charge par l'Etat : 1 764 mD
- = 827 411mD

** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 136 335mD, soit un écart de 215mD détaillé comme suit :

- Créances ctx personnel = 61,5 mD
- Intérêts perçus d'avance = 128,8 mDT
- Créances classés CCDB au personnel = 19,8 mD
- Frais judiciaire à récupérer MLT = 4,9mD

*** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui soit traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les provisions présentées au niveau de la rubrique AC3 (Créances sur la clientèle) n'englobent pas toutes les provisions constituées par la banque sur les engagements de la clientèle. Le poste PA5 (Autres passifs) comprend les provisions pour passifs et charge qui englobent entre autres les provisions constituées sur les éléments hors bilan ainsi que les provisions pour litiges et autres passifs.

3.3.2.2. Le portefeuille titres

➤ Portefeuille titres commercial

(mD)	2 018	2 017*	2 016*	Var 2018/2017
Titres de placement à revenu fixe	30 719	52 963	51 711	-42,0%
BTA	32 425	55 625	54 225	-41,7%
Primes d'acquisition BTA	-1 234	-1 801	-1 616	-31,5%
Moins-value BTA	-472	-861	-898	-45,2%
Créances rattachées	665	2 080	1 784	-68,0%
Total Brut	31 384	55 043	53 495	-43,0%
Provisions				
Total Net	31 384	55 043	53 495	-43,0%

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

Le volume total du portefeuille titres commercial net, s'est élevé à 31 384mD au 31/12/2018 contre 55 043mD au 31/12/2017 enregistrant ainsi une baisse de 43,0% suite à la baisse des Bons de Trésor de 41,7%.

➤ Portefeuille titres d'investissement

(mD)	2 018	2 017*	2 016*	Var 2018/2017
Obligations	23 435	28 099	28 364	-16,6%
Titres de participation des entreprises associées	9 541	9 032	8 943	5,6%
Autres titres de participation	11 303	11 353	11 355	-0,4%
Fonds gérés	14 292	14 792	16 102	-3,4%
BTA	35 200			-
Total Valeurs Titres	93 771	63 276	64 764	48,2%
intérêts à recevoir sur obligations	920	1 056	1 212	-12,9%
Créances rattachées	925	600	850	54,2%
Intérêts à recevoir BTA	1 513			-
Primes d'acquisition BTA	-985			-
Etalements-value BTA	-654			-
Total brut	95 490	64 932	66 826	47,1%
Provisions	5 313	5 263	5 393	1,0%
Total Net	90 177	59 669	61 433	51,1%

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 90 177mD au 31/12/2018 contre 59 669mD au 31/12/2017.

3.3.2.3. Les immobilisations nettes

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Immobilisations nettes	28 229	16 469	17 200	71,4%

Les immobilisations nettes ont progressé de 71,4% en 2018 contre une baisse de 4,3% en 2017 pour s'établir à 28 229mD à fin 2018.

3.3.3. Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Le Produit net bancaire

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Produit Net Bancaire	48 446	44 371	39 117	9,2%

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2018 à 48 446mD contre 44 371mD au terme de l'année 2017, marquant ainsi une progression de 9,2%.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

3.3.3.2. La marge en intérêt

Au terme de l'année 2018, la marge d'intérêt s'est établie à 17 321mD, enregistrant ainsi une régression de 13,6% contre une hausse de 2,1% en 2017.

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Produits en intérêts	70 646	54 789	50 203	28,9%
Charges en intérêts	53 325	34 732	30 554	53,5%
Marge en Intérêts	17 321	20 057	19 649	-13,6%

3.3.3.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 15 264mD au terme de l'année 2018 contre 14 181mD en 2017 détaillées comme suit :

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Commissions perçues	16 888	14 586	13 283	15,8%
Commissions payées	1 624	405	360	301,0%
Commissions nettes	15 264	14 181	12 923	7,6%

3.3.3.4. Les autres revenus

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

(mD)	2 018	2 017*	2 016*	Var 2018/2017
Gains sur opérations de change	4 823	3 489	1 351	38,2%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5 234	3 707	2 328	41,2%
Revenu du portefeuille d'investissement	5 804	2 937	2 866	97,6%
Total Autres revenus	15 861	10 133	6 545	56,5%

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

Au terme de l'exercice 2018, les autres revenus ont enregistré une hausse de 56,5% passant ainsi de 10 133mD en 2017 à 15 861mD en 2018, marqué par la hausse des revenus du portefeuille d'investissement de 97,6% et des gains sur les opérations financières de 41,2%.

3.3.3.5. Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2018, 34 890mD marquant ainsi une augmentation de 7,4% par rapport à 2017 (32 500mD) contre 17,9% en 2017. Cette augmentation est due à une progression des frais de personnel de 8,7%.

Le coefficient d'exploitation mesuré par le rapport entre les charges opératoires et le PNB s'est apprécié de près de 1,2 points de pourcentage pour se situer à 72,0%.

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Frais de personnel	24 293	22 350	18 692	8,7%
Charges générales d'exploitation	8 358	7 974	6 911	4,8%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 239	2 176	1 972	2,9%
Frais généraux	34 890	32 500	27 575	7,4%
Coefficient d'exploitation	72,0%	73,2%	70,5%	

3.3.3.6. Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif

Au terme de l'année 2018, le solde en perte de créances a enregistré, par rapport à 2017, a affiché une progression de 24,8%.

(mD)	2 018	2 017*	2 016*	Var 2018/2017
Reprise des provisions sur prêts	-3 474	-3 489	-1 942	-0,4%
Dotations aux provisions sur prêts	16 609	11 055	9 931	50,2%
Dotations aux provisions hors bilan	214	53	163	303,8%
Dotations aux provisions Leasing	246	1 252	336	-80,4%
Reprise provisions Leasing	-974	-169	-483	476,3%
Dotations aux provisions sur débiteurs divers	191	1 606	941	-88,1%
Reprise hors bilan	-61	-292		-79,1%
Reprise provisions à caractère général	-253			
Total	12 498	10 016	8 946	24,8%

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

3.3.3.7. Le résultat net

Au 31 décembre 2018, le résultat net s'est établi à 950mD marquant ainsi une progression de l'ordre de 21,5% par rapport au résultat de l'année 2017 qui s'est établi à 782mD.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les 3 dernières années :

(mD)	2 018	2 017	2 016	Var 2018/2017
Résultat des activités ordinaires	988	973	1 084	1,5%
Eléments extraordinaires	-38	-191	-146	-80,1%
Résultat net de l'exercice	950	782	938	21,5%

3.4. Activité et performance de la banque au 30/06/2019

3.4.1. Les ressources

3.4.1.1. Les dépôts de la clientèle

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Dépôts à vue	188 921	182 096	172 748	3,7%
Dépôts d'épargne	92 609	73 891	90 884	25,3%
Dépôts à terme *	297 109	281 012	279 294	5,7%
Autres**	92 002	86 442	99 416	6,4%
Total	670 641	623 441	642 342	7,6%

(*) Comptes à terme + Certificats de dépôt

(**) Autres sommes dues à la clientèle

Au 30/06/2019, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 670 641mD contre 623 441mD à fin juin 2018, soit un accroissement de 7,6% (+ 47 200mD) résultant de :

- Une progression de 25,3% des dépôts d'épargne passant de 73 891mD au 30/06/2018 à 92 609mD à fin juin 2019 ;
- Une hausse de 5,7% des dépôts à terme pour s'établir à 297 109mD au 30/06/2019 contre 281 012mD au 30/06/2018.

3.4.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Emprunts extérieurs*	3 946	4 377	4 123	-9,8%
Emprunts obligataires*	67 106	92 064	83 940	-27,1%
Autres emprunts		8 109	3 716	-100,0%
Total	71 052	104 550	91 779	-32,0%

(*) *Compte tenu des frais financiers*

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 71 052mD au 30/06/2019 contre 104 550mD au 30/06/2018, enregistrant ainsi une baisse de 32,0%, résultant essentiellement du remboursement des emprunts obligataires.

3.4.1.3. Les capitaux propres

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Capital	90 000	90 000	90 000	0,0%
Réserves	47 558	47 475	47 513	0,2%
Actions propres	-840	-840	-840	0,0%
Résultats reportés	-5 623	-6 573	-6 573	-14,5%
Résultat de l'exercice	-3 077	-2 097	950	46,7%
Total	128 018	127 965	131 050	0,04%

3.4.2. Les emplois

3.4.2.1. Les créances sur la clientèle

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Concours MLT	530 537	517 690	519 566	2,5%
Concours CT	223 740	209 538	215 794	6,8%
Leasing	52 204	44 808	47 678	16,5%
Comptes débiteurs de la clientèle	45 443	45 433	44 372	0,0%
Valeurs brutes	851 924	817 469	827 410	4,2%
Agios réservés	22 076	23 869	21 887	-7,5%
Provisions	80 668	67 021	72 146	20,4%
Valeurs nettes	749 180	726 579	733 377	3,1%

Au 30 juin 2019, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 749 180mD soit une progression de 3,1% par rapport à juin 2018.

Portefeuille des créances :

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18
Total des créances hors leasing	799 720	772 661	779 732
Classe 2	8 380	9 773	5 314
Classe 3	17 299	5 885	5 718
Classe 4 & 5	134 119	126 059	121 237
Créances douteuses et litigieuses hors leasing	159 798	141 717	132 269
Provisions et agios réservés hors leasing sur les créances classées	90 414	75 976	79 960
Provisions et agios réservés hors leasing sur les créances 0 et 1	10 970	12 006	12 821
Taux des créances classées hors leasing	20,0%	18,3%	17,0%
Total créances leasing	52 204	44 808	47 678
Total créances leasing classées	4 230	8 331	3 851
Provisions et agios réservés sur crédits leasing classés	1 254	2 821	1 178
Provisions et agios réservés sur crédits leasing créances 0 et 1	106	87	74
Taux de créances classées leasing	8,1%	18,6%	8,1%
Total créances y compris leasing (a)	851 924*	817 469	827 410
Total créances classées y compris leasing (b)	164 028**	150 048	136 120
Provisions et agios réservés y compris leasing (c)	91 668***	78 797	81 138
Provisions et agios réservés y compris leasing classe 0 et 1	11 076***	12 093	12 895
Taux des créances classées y compris leasing (b/a)	19,3%	18,4%	16,5%
Taux de couverture des créances classées y compris leasing (c/b)	55,9%	52,5%	59,6%

*Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 893 237mD, soit la somme des engagements destinés aux entreprises (576 453mD) et des engagements destinés aux particuliers (316 784mD). L'écart s'explique comme suit :

Total des engagements =
 Eng. Des entreprises : 576 453mD
 + Eng. Des particuliers : 316 784mD
 - Commissions d'aval perçues d'avance : 438mD
 - Commissions constatées d'avance sur engagements par signature = 67mD
 - Créances ctx personnel = 61,5mD
 - Créances sur les établissements financiers : 38 982 mD
- Créances prise en charge par l'Etat : 1 764 mD
 = 851 924mD

** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 164 095mD, soit un écart de 67mD détaillé comme suit :

- Créances ctx personnel = 61,5 mD
- Frais judiciaire à récupérer MLT = 5,5mD

*** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui soit traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les provisions présentées au niveau de la rubrique AC3 (Créances sur la clientèle) n'englobent pas toutes les provisions constituées par la banque sur les engagements de la clientèle. Le poste PA5 (Autres passifs) comprend les provisions pour passifs et charge qui englobent entre autres les provisions constituées sur les éléments hors bilan ainsi que les provisions pour litiges et autres passifs.

3.4.2.2. Le portefeuille titres

➤ Portefeuille titres commercial

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Titres de placement à revenu fixe	34 235	135 079	30 719	-74,7%
<i>BTA</i>	35 442	137 625	32 425	-74,2%
<i>Primes d'acquisition BTA</i>	-720	-1 828	-1 234	-60,6%
<i>Moins-value BTA</i>	-487	-718	-472	-32,2%
Créances rattachées	548	275	665	99,3%
Total Brut	34 783	135 354	31 384	-74,3%
Provisions				
Total Net	34 783	135 354	31 384	-74,3%

Le volume total du portefeuille titres commercial net, s'est élevé à 34 783mD au 30/06/2019 contre 135 354mD au 30/06/2018 enregistrant ainsi une baisse de 74,3% suite à la baisse des Bons de Trésor de 74,2%.

➤ Portefeuille titres d'investissement

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Obligations	20 092	24 985	23 435	-19,6%
Titres de participation des entreprises associées	9 644	9 993	9 541	-3,5%
Autres titres de participation	11 303	11 353	11 303	-0,4%
Fonds gérés	14 292	14 792	14 292	-3,4%
BTA	20 183		35 200	-
Total Valeurs Titres	75 514	61 123	93 771	23,5%
intérêts à recevoir sur obligations	492	418	920	17,7%
Créances rattachées	825	525	925	57,1%
Intérêts à recevoir BTA	778		1 513	-
Primes d'acquisition BTA	-924		-985	-
Etalements-value BTA	-591		-654	-
Total brut	76 094	62 066	95 490	22,6%
Provisions	5 174	5 174	5 313	0,0%
Total Net	70 920	56 892	90 177	24,7%

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 70 920mD au 30/06/2019 contre 56 892mD au 30/06/2018.

3.4.2.3. Les immobilisations nettes

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Immobilisations nettes	28 817	24 250	28 229	18,8%

Les immobilisations nettes ont progressé de 18,8% durant le premier semestre 2019 pour s'établir à 28 817mD à fin juin 2019.

3.4.3. Les résultats d'exploitation

3.4.3.1. Le Produit net bancaire

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18*	Var juin-19/juin-18
Produit Net Bancaire	23 476	21 471	49 626	9,3%

*Données retraitées pour des fins de comparabilité

Le produit net bancaire s'est établi, au terme du premier semestre 2019 à 23 476mD contre 21 471mD au 30/06/2018, marquant ainsi une progression de 9,3%.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

3.4.3.2. La marge en intérêt

Au terme du premier semestre 2019, la marge d'intérêt s'est établie à 10 143mD, enregistrant ainsi une progression de 26,9%.

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Produits en intérêts	37 116	30 564	70 646	21,4%
Charges en intérêts	26 973	22 572	53 325	19,5%
Marge en Intérêts	10 143	7 992	17 321	26,9%

3.4.3.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 9 271mD au terme du premier semestre 2019 contre 7 871mD à fin juin 2018 détaillées comme suit :

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Commissions perçues	9 435	8 021	16 888	17,6%
Commissions payées*	164	150	388	9,3%
Commissions nettes	9 271	7 871	16 500	17,8%

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

3.4.3.4. Les autres revenus

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Gains sur opérations de change	1 209	1 881	4 823	-35,7%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	563	2 177	5 234	-74,1%
Revenu du portefeuille d'investissement*	2 290	1 550	5 748	47,7%
Total Autres revenus	4 062	5 608	15 805	-27,6%

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

Au terme de du premier semestre 2019, les autres revenus ont enregistré une baisse de 27,6% passant ainsi de 5 608mD au 30/06/2018 à 4 062mD au 30/06/2019, marqué par la baisse des revenus du portefeuille titres commercial.

3.4.3.5. Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 30 juin 2019, 17 742mD marquant ainsi une augmentation de 8,6% par rapport à fin juin 2018. Cette augmentation est due à une progression des frais de personnel de 12,8%.

Le coefficient d'exploitation mesuré par le rapport entre les charges opératoires et le PNB s'est apprécié de près de 0,5 points de pourcentage pour se situer à 75,6%.

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Frais de personnel	12 509	11 093	24 293	12,8%
Charges générales d'exploitation*	4 467	4 314	9 594	3,5%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	766	935	2 239	-18,1%
Frais généraux	17 742	16 342	36 126	8,6%
Coefficient d'exploitation	75,6%	76,1%	72,8%	

*Retraité pour les besoins de la comparabilité

3.4.3.6. Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif

Au terme du premier semestre 2019, le solde en perte de créances a enregistré, par rapport à la même période de 2018, une progression de 16,1%.

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18	Var juin-19/juin-18
Reprise des provisions sur prêts	-1 050	-1 069	-3 474	-1,8%
Dotations aux provisions sur prêts	9 492	7 897	16 609	20,2%
Dotations aux provisions hors bilan	75	136	214	-44,9%
Dotations aux provisions Leasing	177	622	246	-71,5%
Reprise provisions Leasing	-118	-150	-974	-21,3%
Dotations aux provisions sur débiteurs divers	452	216	191	109,3%
Reprise hors bilan	-54	-8	-61	575,0%
Reprise provisions à caractère général	-99		-253	-
Total	8 875	7 644	12 498	16,1%

3.4.3.7. Le résultat net

Au 30 juin 2019, le résultat net s'est établi à -3 077mD contre - 2097mD au 30 juin 2018.

(mD)	juin-19	juin-18	déc.-18
Résultat des activités ordinaires	-3 077	-2 052	988
Eléments extraordinaires	0	-45	-38
Résultat net de l'exercice	-3 077	-2 097	950

3.5. Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

Points forts

- Bonne adéquation du capital et forte solvabilité ;
- Forte probabilité de soutien de la part des actionnaires majoritaires : Etat Tunisien et Etat d'Abu Dhabi ;
- Une stratégie de croissance multiforme ;
- Politique sélective dans la banque de détail et la banque d'entreprise.

Points faibles

- Faible taille du réseau ;
- Base de déposants peu développée ;
- Sources de refinancement coûteuses ;
- Notoriété insuffisante.

Opportunités

- Réforme du secteur financier ;
- Libéralisation en cours du marché ;
- Gisements de croissance tant sur le marché des particuliers que sur celui de banque d'affaires.

Menaces

- Dégradation de la situation économique et financière post-révolution ;
- Détérioration de la qualité des actifs dans la quête d'une masse critique ;
- Forte intensité concurrentielle locale et étrangère ;
- Dépendance vis-à-vis du secteur touristique (bien qu'en baisse).

3.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque

La banque s'est attachée depuis sa transformation en banque universelle à mettre en place une politique de gestion des risques conformément aux recommandations figurant dans la Circulaire de la BCT N° 2006-19 modifié par la Circulaire de la BCT N° 2018-06 du 5 juin 2018.

Cette action qui concerne l'ensemble des structures et implique l'adhésion des entités du front office tout autant que celles du back office a été initiée dès 2008 par la mise en place d'une unité de contrôle des risques ; en juillet 2011, le nouvel organigramme a consacré l'importance attachée à cette fonction par la mise en place d'une Direction Centrale des risques.

Les actions menées par l'entité Risques ont porté sur différents aspects de l'activité bancaire et notamment, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de taux, le risque de liquidité, le risque opérationnel et le risque de règlement.

3.7.1. **Risque de crédit**

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le risque de crédit est, principalement, le risque de perte lié à la défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable.

La défaillance du débiteur se traduirait, en effet, par la survenance d'une perte correspondant au non recouvrement partiel ou total des fonds prêtés (ou à l'appel en garantie).

A l'instar des autres banques de la place, la BTE est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente 64,21% au 31/12/2018 du total de ses actifs.

Le système de mesure de risques de crédit mis en place permet d'appréhender les différentes catégories de risques à partir d'informations qualitatives et quantitatives pour la plupart des relations bénéficiant de concours de la banque. Toutefois, la répartition globale des engagements par niveau des risques et par

catégorie de débiteur ainsi que par secteur économique et par zone géographique est effectuée moyennant des retraitements manuels, en attendant la mise en place d'un système informatique pour combler ce besoin.

Le système de délégation des autorisations des crédits a été mis en place et des procédures de contrôle alternatives permettent de s'assurer de son respect en l'absence d'un système d'information approprié.

De leur côté, les garanties sont intégrées dans le processus crédit et un système de notation interne a été approuvé et mis en place en 2016.

Le projet de mise en place d'un nouveau Global banking est de nature à faciliter le suivi du risque des crédits, notamment à travers la vision globale de la relation et la détermination de sa rentabilité et la mise en place d'un dispositif de gestion des risques prenant en compte la volumétrie actuelle et prévisionnelle des opérations de la banque ainsi que les spécificités de la réglementation telles qu'elles sont définies par la Banque Centrale de Tunisie. Plusieurs modules sont déjà opérationnels notamment la vision globale d'une relation ainsi que l'automatisation des engagements.

Suite à l'apparition de la circulaire de la BCT aux Banques et aux Etablissement Financiers n°2016-06 relative aux systèmes de notation de contreparties, la BTE a mis en place un système de notation interne à partir du début de l'année 2016 permettant l'évaluation du risque de crédit, la notation de contrepartie et leur affectation à une classe de risque ainsi que la quantification du défaut et l'estimation des pertes par type de contrepartie.

3.7.2. Risque de marché

Dans le cadre du suivi des risques de marché, la banque a mis en place des procédures permettant le respect des limites énoncées par la BCT en matière de position de change par devises et de la position de change globale toutes devises confondues.

Conformément aux modalités de la circulaire de la BCT aux Banques et aux Etablissement Financiers n°2018-06 du 5 juin 2018 ayant pour objet la détermination des normes de fixation des fonds propres en couverture des risques, la BTE a procédé à l'intégration des risques de marché à savoir le risque de portefeuille de négociation, le risque de change et le risque de règlement/livraison. Au 31/12/2018, ce ratio se situe à 12,57% soit au-dessus du seuil fixé par la BCT qui est de 10%.

La mesure des risques encourus en cas de fortes variations des paramètres de marché a été intégrée dans le calcul du ratio de solvabilité telle que exigée dans l'article 19 de la circulaire susmentionnée.

3.7.3. Risque de taux d'intérêt

Des mesures périodiques des risques de taux sont effectuées grâce à un modèle interne. Le système de mesure du risque global de taux sera amélioré lors de la mise en place du nouveau global Banking qui permettra notamment de mesurer l'impact des flux prévisionnels sur les résultats et les fonds propres de la banque.

Suite aux exigences de la circulaire de la BCT aux Banques et aux Etablissement Financiers n°2018-06 du 5 juin 2018, la Banque est tenue à partir du 31 Décembre 2018 d'allouer les fonds propres nécessaires en couverture des risques spécifiques et générales de taux d'intérêt.

3.7.4. Risque de liquidité

Le comité de trésorerie constitue l'organe de suivi du risque de liquidité et permet sur la base des prévisions de trésorerie de prendre les mesures adéquates en vue de faire face aux gaps et/ou déficits par maturité. Le comité Actif- Passif évalue sur une base périodique l'adossement des emplois aux ressources de la banque et prend les décisions pour assurer l'équilibre financier de la banque.

3.7.5. Risque de solvabilité

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 5 juin 2018, les Banques et les établissements financiers doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10% calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques ;
- Un ratio Tier 1 qui ne peut être inférieur à 7% calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base et les actifs pondérés par les risques.

Rubrique	Montant en mDT
Fonds Propres Nets	122 684
Fonds propres Nets de base	123 762
Actifs pondérés par les risques	986 131
Ratio de solvabilité	12,44%
Ratio Tier 1	12,55%

3.7.6. Risque opérationnel

Un dispositif de mesures et de suivi des risques opérationnels a été approuvé et mis en place en 2016 dans le but d'assurer un suivi permanent des incidents liés aux risques opérationnels et de définir les mesures propres à circonscrire leur gravité. A cet effet, un système global de déclarations des diverses entités concernées ainsi qu'une base de données des incidents de nature opérationnelle sur la base de la cartographie des risques opérationnels a été mis en place en 2016.

3.7.7. Risque de règlement

Le développement du système informatique va permettre de déterminer le degré d'exposition au risque de règlement.

Suite aux exigences de la circulaire de la BCT aux Banques et aux Etablissement Financiers n° 2018-06 du 5 juin 2018, la Banque est tenue à partir du 30 Juin 2018 d'allouer les fonds propres nécessaires en couverture de risque de règlement.

La banque procédera à l'évaluation du risque de règlement encouru dans l'hypothèse de la défaillance des donneurs d'ordre.

3.7.8. Risque lié au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme (LAB/FT)

Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT) mis en place par la banque et qui fait partie de la fonction de contrôle de la conformité touche quatre grands domaines : le procédural, le système d'information utilisé, le niveau de contrôle interne et la gouvernance de la banque à travers le rôle du conseil, les comités d'appui au conseil, la direction générale, les moyens humains, la formation, l'information, les structures de contrôle et le rapport de la banque avec la CTAF.

- **Le dispositif lié à la gouvernance et le niveau de contrôle interne :**

A l'instar des banques de la place et au vu des recommandations de La Banque Centrale de Tunisie, la BTE s'est efforcé à mettre en place un dispositif en accord avec les exigences réglementaires. En effet, on y reconnaît le rôle et l'implication du Conseil d'Administration à travers le suivi périodique des travaux d'avancement de L'Organe Permanent de Contrôle de la Conformité par rapport à un plan d'action approuvé et validé par ledit Conseil (Procès-Verbal du N° 140 du 13/02/2018).

Ce plan d'action a visé tous les aspects liés au perfectionnement de notre dispositif LAB/FT en accord avec la réglementation en vigueur à travers :

- L'adoption d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sein de la BTE (approuvée par le Conseil d'Administration N° 138 du 04 octobre 2017).

- La mise en place d'une cartographie des risques pour le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (approuvée par le Conseil d'Administration N° 138 du 04 octobre 2017).
- La diffusion du code déontologique de la BTE et de ses filiales (approuvé par le Conseil d'Administration N° 139 du 12 décembre 2017).
- La diffusion de la Charte de Contrôle de la Conformité (approuvée par le Conseil d'Administration N° 138 du 04 octobre 2017).
- L'implication du Conseil d'Administration à travers son approbation de toutes les notes de procédures liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- L'implication de la Direction Générale dans les décisions relatives à l'entrée en relation d'affaires avec les personnes qualifiées « haut risque » à l'instar des : Personnes Politiquement Exposées, les correspondants bancaires transfrontaliers.
- L'implication du Comité d'Audit qui veille à valider les procédures internes en matière de LAB/FT avant de les présenter aux membres du Conseil d'Administration (Charte du Comité d'Audit Interne approuvée par le Conseil d'Administration N° 125).
- L'implication du Comité d'Audit à travers des missions d'audit visant à évaluer le dispositif du contrôle interne pour la gestion du risque BA/FT moyennant un planning triennal des missions d'audit.
- La mise en place de L'Organe Permanent de Contrôle de la Conformité : une structure chargée du respect de la conformité de la banque aux réglementations en vigueur ainsi que du contrôle du risque BA/FT régie par la note de procédure N° 11/2017 : « Missions, attributions et rattachement de l'organe permanent de contrôle de la conformité ».

- **Le dispositif procédural mis en place:**

Aussi, la BTE a veillé à se doter d'un arsenal procédural de manière à assurer la mise en conformité des activités de la banque à la réglementation en vigueur.

En effet, l'entrée en relation et le suivi de la relation d'affaire, la connaissance du client, l'analyse de ses transactions, de l'origine de ses revenus sont parmi les éléments essentiels à maîtriser par les différents intervenants de la banque pour maîtriser le risque BA/FT.

Ainsi, notre institution s'est dotée de moyens humains, de procédures internes et d'une solution informatique devant servir au mieux l'évaluation des risques liés aux profils des clients, leurs transactions et notamment ceux liées au bancaire étranger.

Elle a mis en place des notes de procédures régissant l'entrée et le suivi des relations d'affaires notamment ceux présentant un risque élevé pour la banque tels que les personnes politiquement exposées, les associations, les partis politiques, les critères de détection d'opérations atypiques et les modalités de leurs déclarations, les mesures de vigilances à appliquer pour les opérations occasionnelles tels que la location de coffre-fort, les placements, les opérations de versements et retraits espèces, etc...

Toutes les procédures sont centralisées dans le site intranet de la banque et sont mis à la disposition de tout le personnel pour consultation.

L'Organe Permanent de Contrôle de la Conformité a aussi veillé à mettre en place des règles et procédures internes en matière de déclaration de soupçon à la CTAF (Note de procédure N° 30/2017 : « Procédure de déclaration des opérations suspectes, inhabituelles et de violations du code déontologique », Charte de contrôle de la conformité (approuvée par le Conseil d'Administration N° 138 du 04 octobre 2017) qui relate les procédures de déclarations des opérations suspectes tout en respectant la règle de confidentialité.

- **Le dispositif lié au système d'information mis en place:**

La BTE s'est dotée en 2015 de la solution Siron by Tonbeller comme système de contrôle et de monitoring permettant de détecter les profils et opérations atypiques selon des règles métiers et des scénarios prédéfinis.

En effet, la solution est composée de 4 modules qui sont les suivants :

- **Le module Siron Embargo** : c'est un système de filtrage permettant le screening de tous les messages Swift par rapport aux listes de sanctions (UN, UE et OFAC) et des pays.
Ce module permet d'intégrer des règles métiers prédéfinies par l'équipe de la conformité. Actuellement, le module bloque tout message Swift contenant des ressemblances avec une liste de sanction. Aussi, l'équipe de L'OPCC a introduit une règle qui permet de contrôler et bloquer tous les messages Swift de la catégorie MT 103. En effet, tous les virements de paiement reçus ou émis en devise et en TND (de gros montants : supérieur à 100 000 TND) sont systématiquement contrôlés.
Ce module génère chaque jour une moyenne de 50 alertes qui doivent être traitées le jour même ou au plus tard le lendemain.
- **Le module Siron AML** : c'est un système de profilage qui permet d'étudier le comportement atypique des clients en se basant sur des scénarios prédéfinies. Ces scénarios sont paramétrables selon le besoin de la banque. En effet, il permet à l'équipe de la conformité d'analyser les mouvements passés sur les comptes de la clientèle de la banque. C'est un contrôle à postériori à l'instar duquel l'équipe AML fait des investigations et des recherches en s'adressant principalement à l'agence qui est le premier vis-à-vis du client.
Ce module génère quotidiennement aux alentours de 60 alertes qui sont traitées le jour au jour.
- ✓ **Le module Siron KYC Advanced** : ce module permet l'identification des clients à l'entrée en relation. Il permet de collecter le maximum d'information qui serviront ensuite à la détermination de la classe de risque à laquelle le client appartient. Il s'agit d'un risque statique ou figé qui est calculé à partir des informations présentées et justifiées par le client. Cette classe de risque peut quotidiennement changer à travers le score attribué ultérieurement par le module Siron AML lors du calcul du risque dynamique. La matrice de risque sur laquelle se calcule les scores sur ce module est prédéfinie par l'équipe de la conformité et peut faire l'objet d'une mise à jour selon le besoin.
- ✓ **Le module Siron KYC Basic** : ce module de filtrage sert à plusieurs fonctionnalités. En effet, il permet de :
- Contrôler les clients à l'entrée en relation par rapport aux listes de sanctions.
 - Contrôler les clients occasionnels souhaitant effectuer un change manuel, une opération Xpress Money, un placement, louer un coffre-fort, etc..
 - Balayer mensuellement toute la base clientèle de la banque.

Outre les alertes traitées sur le système de monitoring, l'Organe Permanent de Contrôle de la Conformité s'occupe de traiter toutes les déclarations de soupçon manuelles reçues de la part des agences et des autres directions.

L'Organe se charge également de déclarer à la CTAF le résultat des investigations de toute alerte (manuelle ou automatique) qui justifie un caractère atypique ou anormal et de faire le suivi permanent en appliquant toutes les mesures de vigilances renforcées afin de surveiller tous les clients classés à risque élevé.

Toute fois, les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2018 et suite à leurs travaux d'audit réalisés conformément aux dispositions de l'article 54 de la circulaire aux établissements de crédit n°2017-08 du 19 Septembre 2017, ont relevé ce qui suit:

- La BTE n'a pas encore complété la mise à jour de toutes ses procédures afin de se conformer aux nouvelles exigences de la Banque Centrale en matière de LAB/FT;
- La BTE n'a pas mis en place une procédure documentée qui prévoit les modalités et la périodicité de la mise à jour de sa cartographie des risques, comme nécessité pour se conformer à la réglementation en vigueur.

3.8. Dépendance de l'émetteur au 31/12/2018 et au 30/06/2019

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 2018-06 du 5 juin 2018.

→ Situation arrêtée au 31/12/2018

1- Application de l'article 9 :

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques ;
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base et les actifs pondérés par les risques.

Rubrique	Montant en mD
Fonds Propres Nets	122 684
Fonds propres Nets de base	123 762
Actifs pondérés par les risques	986 131
Ratio de solvabilité	12,44%
Ratio Tier 1	12,55%

Le ratio de solvabilité s'élève au 31/12/ 2018 à 12,44%, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie. Le ratio Tier I s'élève à 12,55% au 31/12/2018, soit un niveau conforme au minimum exigé par la réglementation.

2- Application de l'article 50:

L'article 50 de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets de la Banque, soit **6 134mD**, ne doit pas excéder **3 fois** les fonds propres nets soit **368 052mD**.

Au 31/12/2018, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 5% des FPN de la banque s'élèvent à 299 641mD, soit inférieur à 3 fois les FPN.

De plus, l'article 50 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à **15%** des fonds propres nets de la banque, soit **18 403mD**, ne doit pas excéder **1,5 fois** les Fonds Propres Nets corrigés, soit **184 026mD**.

Au 31/12/2018, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 15% des FPN de la banque s'élèvent à 136 455mD, soit inférieur à 1,5 fois les FPN.

3- Application de l'article 51 :

Conformément à l'article 51 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder **25 %** des fonds propres nets de la Banque, soit **30 671mD**.

Au 31/12/2018, aucune relation dont le risque encouru dépasse 25% des FPN n'a été identifiée.

Au 31/12/2018, ce ratio est respecté par la banque.

4- Application de l'article 52 :

L'Article 52 de ladite stipule que les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti à partir du 31/12/2018.

Au 31/12/2018, ce ratio est respecté par la BTE.

→ Situation arrêtée au 30/06/2019

5- Application de l'article 9 :

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques ;
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base et les actifs pondérés par les risques.

Rubrique	Montant en mD
Fonds Propres Nets	122 729
Fonds propres Nets de base	120 728
Actifs pondérés par les risques	1 084 985
Ratio de solvabilité	11,31%
Ratio Tier 1	11,13%

Le ratio de solvabilité s'élève au 30/06/2019 à 11,31%, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie. Le ratio Tier I s'élève à 11,13% au 30/06/2019, soit un niveau conforme au minimum exigé par la réglementation.

6- Application de l'article 50:

L'article 50 de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets de la Banque, soit 6 136mD, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets soit 368 187mD.

Au 30/06/2019, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 5% des FPN de la banque s'élèvent à 268 522mD, soit inférieur à 3 fois les FPN.

De plus, l'article 50 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets de la banque, soit 18 409mD, ne doit pas excéder 1,5 fois les Fonds Propres Nets corrigés, soit 184 094mD.

Au 30/06/2019, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 15% des FPN de la banque s'élèvent à 111 889mD, soit inférieur à 1,5 fois les FPN.

7- Application de l'article 51 :

Conformément à l'article 51 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de la Banque, soit 30 682mD.

Au 30/06/2019, aucune relation dont le risque encouru dépasse 25% des FPN n'a été identifiée.

Au 30/06/2019, ce ratio est respecté par la banque.

8- Application de l'article 52 :

L'Article 52 de ladite stipule que les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti à partir du 31/12/2018.

Au 30/06/2019, ce ratio est respecté par la BTE.

3.9. Litige ou arbitrage

En date du 13/02/2019, la BTE a reçu de la CNSS conformément aux dispositions des Art. 16, 47 et 96 de la Loi n°60-30 du 14/12/1960, une notification pour le démarrage d'une procédure de contrôle sur place portant sur la vérification de la conformité des déclarations salariales effectuées à la CNSS et leur comptabilisation sur les livres de la banque pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018.

La CNSS a notifié à la banque le 17/05/2019 les résultats dégagés suite à cette mission. Ainsi la CNSS réclame auprès de la BTE le règlement d'une cotisation complémentaire totalisant la somme de 484.640,271dt outre les pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque datée du 24/05/2019 rejetant certains éléments soulevés par la CNSS. Suite à cette opposition et après concertation, la CNSS a révisé le montant réclamé à 428.992,789dt conformément à sa notification du 14/06/2019.

Ainsi, la BTE a procédé en date du 11/07/2019 au règlement immédiat de 128.992,789dt et a demandé l'échelonnement du reliquat à savoir 300.000,000dt sur six mois à partir du mois d'Août 2019.

3.10. Politique d'investissement de la banque

Les immobilisations de la banque passeront de 45 162mD en 2018 à 109 079mD à fin 2023, soit un taux de croissance annuelle moyen de 19,3%. L'amortissement annuel des immobilisations augmentera de 20,8% sur la période de référence et les immobilisations nettes à fin 2023 seront de 65 488mD.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	Taux de croissance
Valeur brute début de période	37 113	45 162	74 058	92 919	96 977	102 391	22,5%
Acquisition	8 063	28 896	18 861	4 058	5 414	6 688	-3,7%
Cession/ régularisation	-14	0	0	0	0	0	-100,0%
Valeur brute fin de période	45 162	74 058	92 919	96 977	102 391	109 079	19,3%
Amortissement	16 933	20 040	24 641	30 281	36 555	43 591	20,8%
Valeur nette fin de période	28 229	54 018	68 278	66 696	65 836	65 488	18,3%

CHAPITRE 4 - PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTAT

4.1. La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BTE au 31/12/2018

4.1.1. Patrimoine immobilier de la BTE au 31/12/2018

4.1.1.1. Situation des immobilisations

Libellé	Valeur Brute 2017	Acquisitions 2018	Cessions / corrections 2018	Valeur brute 2018	Dotations 2018	Valeur Nette 2018
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	7 441	-	(14)	7 427	(2 121)	5 306
Constructions en cours	5 373	6 096	-	11 469	-	11 469
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 843	41	-	1 884	(1 423)	461
Matériel Informatique	6 848	1 142	-	7 990	(5 435)	2 555
Matériel de Transport	395	143	-	538	(365)	173
A, A & Installations	11 211	641	-	11 852	(7 589)	4 263
Total	37 113	8 063	(14)	45 162	(16 933)	28 229

4.1.1.2. Constructions

(en mD)

Libellé	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Siège social	1 842	1 718	124
Agence Nasr	292	90	202
Agence Sousse Sahloul	310	89	220
AGENCE SFAX	527	134	393
AGENCE BIZERTE	380	89	291
AGENCE SOUSSE 2	425	0	425
AG MSAKEN	363	0	363
AG BEN AROUS	268	0	268
AG AL AOUINA	603	0	603
AG MENZAH	734	0	734
AG MONPLAISIR	1 074	0	1 074
AG KRAM	610	0	610
Total	7 427	2 121	5 306

4.1.1.3. Terrains

(en mD)

Libellé	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Terrain siège social	125	0	125
Terrain Diar Ennour	2 081	0	2 081
Terrain Centre Urbain Nord	1 796	0	1 796
Total	4 002	0	4 002

4.1.2. Portefeuille titres d'investissement de la BTE au 31/12/2018

4.1.2.1. Portefeuille Titres de participations

(en Dinars)

Raison social	Capital social			Participation directe de la BTE				
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2018	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2018
Tuniso Emiratie de Participations "TEP"	500 000	10	5 000 000	499 992	100,0%	4 999 920	1 732 170	3 267 750
Rapid Recouvrement	3 000	100	300 000	2 992	99,7%	299 200		299 200
BTE SICAR	300 000	10	3 000 000	224 995	75,0%	2 250 000		2 250 000
Tuniso Emiratie SICAV "TES"	659 374	99,995	65 934 277	19 233	2,92%	1 992 196		1 992 196
Total						9 541 316	1 732 170	7 809 146

4.1.2.2. Autres Titres de participations

(en Dinars)

Raison social	Capital social			Participation directe de la BTE				
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2018	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2018
Banque Nationale Agricole	35 200 000	5	176 000 000	1 348 164	3,8%	7 288 694*		7 288 694
BACOFIL	20 729 000	100	2 072 900 000	18	0,0%	1 800	1 800	0
Industrie des Nouvelles Briques "INB"	65 000	100	6 500 000	3 000	4,6%	300 000	300 000	0
SPPI	760 450	1	760 450	50 000	6,6%	50 000	50 000	0
Société Tunisienne de Garantie	30 000	100	3 000 000	300	1,0%	30 000		30 000
Djerba Aghir	426 000	10	4 260 000	185 800	43,6%	2 022 000**		2 022 000
La maison du banquier	8 885 000	1	8 885 000	133 900	1,5%	133 900	50 583	83 317
Académie des Banques et Finances	5 000	100	500 000	1	0,02%	100		100
SIBTEL	50 400	100	5 040 000	339	0,7%	52 025**		52 025
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 500 000	10	15 000 000	100 000	6,7%	1 000 000	59 077	940 923
FCPR Intech	50 000	1000	50 000 000	500	1,0%	375 000**	272 285	102 715
United General Partners	100 000	1	100 000	50 000	50,0%	50 000**		50 000
Total						11 303 519	733 745	10 569 774

* Valeur brute = Nombre d'actions X Cours boursier lors de l'acquisition

** Valeur brute = Nombre d'actions X Prix d'acquisition

4.2. La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BTE au 30/06/2019

4.2.1. Patrimoine immobilier de la BTE au 30/06/2019

4.2.1.1. Situation des immobilisations

Libellé	Valeur Brute 31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 30/06/2019	Amortissements cumulés au 30/06/2019	Valeur Nette au 30/06/2019
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4002
Constructions	7 427	-	-	7 427	-2 211	5 216
Constructions en cours	11 469	1 041	-	12 510	-	12 510
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 884	33	-	1 917	-1 479	438
Matériel Informatique	7 990	192	-	8 182	-5 734	2 448
Matériel de Transport	538	-	-	538	-383	155
A, A & Installations	11 852	90	-	11 942	-7 894	4 048
Total	45 162	1356	-	46 518	-17701	28 817

4.2.2. Portefeuille titres d'investissement de la BTE au 30/06/2019

4.2.2.1. Portefeuille Titres de participations

(en Dinars)

Raison sociale	Capital social			Participation directe de la BTE				
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2019	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2019
Tuniso Emiratie de Participations "TEP"	500 000	10	5 000 000	499 992	100,0%	4 999 920	1 651 267	3 348 653
Rapid Recouvrement	3 000	100	300 000	2 992	99,7%	299 200		299 200
BTE SICAR	300 000	10	3 000 000	224 995	75,0%	2 250 000		2 250 000
Tuniso Emiratie SICAV "TES"	761 179	99,951	76 080 630	20 273	2,66%	2 094 571		2 094 571
Total						9 643 691	1 651 267	7 992 424

4.2.2.2. Autres Titres de participations

(en Dinars)

Raison sociale	Capital social			Participation directe de la BTE				
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2019	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2019
Banque Nationale Agricole	64 000 000	5	320 000 000	1 372 676	2,1%	7 288 694*		7 288 694
BACOFIL	20 729 000	100	2 072 900 000	18	0,0%	1 800	1 800	0
Industrie des Nouvelles Briques "INB"	65 000	100	6 500 000	3 000	4,6%	300 000	300 000	0
SPPI	760 450	1	760 450	50 000	6,6%	50 000	50 000	0
Société Tunisienne de Garantie	30 000	100	3 000 000	300	1,0%	30 000		30 000
Djerba Aghir	426 000	10	4 260 000	185 800	43,6%	2 022 000**		2 022 000
La maison du banquier	8 885 000	1	8 885 000	133 900	1,5%	133 900	43 767	90 133
Académie des Banques et Finances	5 000	100	500 000	1	0,02%	100		100
SIBTEL	50 400	100	5 040 000	339	0,7%	52 025**		52 025
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 500 000	10	15 000 000	100 000	6,7%	1 000 000	7 981	992 019
FCPR Intech	50 000	1000	50 000 000	500	1,0%	375 000**	272 285	102 715
United General Partners	100 000	1	100 000	50 000	50,0%	50 000**		50 000
Total						11 303 519	675 833	10 627 686

* Valeur brute = Nombre d'actions X Cours boursier lors de l'acquisition

** Valeur brute = Nombre d'actions X Prix d'acquisition

4.2.2.3. Etat des Obligations souscrites

	<i>en mD</i>
	30/06/2019
Emprunt STB 2010-1	100 000
Emprunt BNA 2011	2 000 000
Emprunt Amen Bank Subordonné 2011-1	150 000
Emprunt Amen Bank Subordonné 2012	400 000
Emprunt ATL 2013-1	100 000
Emprunt BH 2013-1	142 000
Emprunt ATL 2013-2	200 000
Emprunt Attijari Leasing 2013-1	200 000
Emprunt national 2014	5 000 000
Emprunt Hannibal Lease 2014-1	400 000
Emprunt TUNISIE LEASING 2014-2	400 000
Emprunt ATL 2014-3	200 000
Emprunt Hannibal Lease 2015-1	2 400 000
Emprunt Subordonné UIB 2015	600 000
Emprunt Subordonné ATTIJARI BANK 2016-1	1 800 000
Emprunt Subordonné BIAT 2017	600 000
Emprunt SERVICOM 2016	1 000 000
Emprunt Subordonné BNA 2016	600 000
Emprunt Subordonné BH 2017-1	600 000
Emprunt Subordonné STB 2017-1	1 000 000
Emprunt Subordonné BNA 2017-1	600 000
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	600 000
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	1 000 000
Total	20 092 000

4.2.2.4. Etat des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2019

en Dinars	Acquisitions	Cessions
Agencements, Aménagements & Installations	535 766	
Matériel Informatique	70 354	
Mobilier Matériel de Bureau	21 960	
Matériel de transport	175 989	105 000
Total	804 070	105 000

4.3. Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31/12/2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions légales et réglementaires en la matière et du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers individuels qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les Créances sur les établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation desdites créances selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale.
- Une note sur les Créances sur la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :
 - Portant ventilation de cette rubrique :
 - selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et coentreprises, et autre clientèle ;
 - selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale.
 - Mentionnant le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et le montant de ces revenus ;
 - Et le cas échéant, précisant le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que se soit, ainsi que le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.
- Une note mentionnant toutes les informations exigées à l'égard du bailleur et prévues par le paragraphe 44 de la NC 41 relative aux contrats de location. Il s'agit des informations suivantes : un rapprochement entre l'investissement brut total dans le contrat de location à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location à la date de clôture. En outre, la banque doit indiquer, à la date de clôture, l'investissement brut dans le contrat de location et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location, à chacune des périodes suivantes :
 - à moins d'un an,
 - à plus d'un an et moins de cinq ans,
 - à plus de cinq ans.
- Une note sur les Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation desdits dépôts selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire.
- Une note sur les Dépôts et avoirs de la clientèle et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et coentreprises, et autre clientèle.
- Une note sur les Emprunts et ressources spéciales et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :
 - Portant ventilation de cette rubrique entre :
 - Emprunts matérialisés ;
 - Autres fonds empruntés ;
 - Ressources spéciales.
 - Portant ventilation des emprunts matérialisés par un titre et des autres fonds empruntés :
 - selon la durée résiduelle en distinguant les échéances suivantes : jusqu'à 3 mois, plus de 3 mois et moins d'un an, plus d'un an et moins de 5 ans, et plus de 5 ans ;
 - selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et coentreprises, et autres emprunteurs ;
 - Portant ventilation des ressources spéciales par catégories principales.

- Une note sur les Capitaux propres mentionnant :
 - la valeur nominale des différentes catégories d'actions propres détenues par la Banque et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
 - le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note sur les Cautions, avals et autres garanties données et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des « Cautions, avals et autres garanties données » selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres.
- Une note sur les Crédits documentaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres.
- Une note sur les Engagements de financement donnés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autres.
- Une note sur les Engagements sur titres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de cette rubrique entre :
 - Participations non libérées ;
 - Titres à recevoir.
- Une note sur les Garanties reçues et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires précisant le montant des garanties reçues considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties.
- Une note sur l'état des engagements hors bilan et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires comportant :
 - la valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change au comptant en vigueur à la date de clôture).
 - la valeur des opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change à terme restant à courir, en vigueur à la date de clôture).
 - la valeur des opérations de change à terme contractées à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice (montant nominal converti au cours de change à terme restant à courir, en vigueur à la date de clôture).
 - le cas échéant, la valeur des titres à livrer résultant d'opérations de vente de titres dont la livraison effective est différée, soit pour des considérations techniques (délai usuel de règlement \ livraison).
- Une note sur les Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières portant sur la ventilation du gain net \ perte nette sur titres de placement entre : intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe, plus-values de cession, moins-values de cession, et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les Revenus du portefeuille d'investissement et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de cette rubrique entre :
 - intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement ;
 - dividendes et revenus assimilés sur titres de participation ;
 - dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises associées et co-entreprises ;
 - dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées.

- Une note sur la rubrique « Solde en gain \ perte provenant des éléments ordinaires » portant ventilation du solde entre : corrections de valeurs, plus-values de cession, moins-values de cession et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur la rubrique « Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires » portant ventilation du solde de ladite rubrique par nature et montant d'éléments extraordinaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions des textes réglementaires régissant les banques et du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers individuels relatifs aux exercices futurs.

4.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre

4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en mD)	Notes	déc.-18	déc.-17*	déc.-16*	
ACTIF					
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	55 995	18 360	22 006
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	188 922	153 815	107 998
AC3	Créances sur la clientèle	3	733 377	722 072	705 412
AC4	Portefeuille titres commercial*	4	31 384	55 043	53 495
AC5	Portefeuille investissement*	5	90 177	59 669	61 433
AC6	Valeurs immobilisées	6	28 229	16 469	17 200
AC7	Autres actifs	7	14 128	12 262	13 186
TOTAL ACTIF			1 142 212	1 037 690	980 730
PASSIF					
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	255 590	232 608	117 004
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	642 342	537 520	592 445
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	91 779	120 242	126 947
PA5	Autres passifs	11	21 451	17 293	15 183
TOTAL PASSIF			1 011 162	907 663	851 579
CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital		90 000	90 000	90 000
CP2	Réserves		47 513	47 440	47 346
CP3	Actions propres		-840	-840	-840
CP5	Résultats reportés		-6 573	-7 355	-8 293
CP6	Résultat de la période		950	782	938
TOTAL CAPITAUX PROPRES		12	131 050	130 027	129 151
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES			1 142 212	1 037 690	980 730

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

<i>(en mD)</i>	Notes	déc.-18	déc.-17	déc.-16	
PASSIFS EVENTUELS					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	86 785	77 971	68 788
HB2	Crédits documentaires		13 522	26 536	31 877
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			100 307	104 507	100 665
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4	Engagements de financement donnés	14	70 882	59 516	53 218
HB5	Engagements sur titres		58 075	20 550	15 600
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			128 957	80 066	68 818
ENGAGEMENTS RECUS					
HB6	Engagements de financement reçus				
HB7	Garanties reçues	15	661 656	638 963	531 114
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			661 656	638 963	531 114

4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

<i>(en mD)</i>		Notes	déc.-18	déc.-17*	déc.-16*
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés *	16	70 646	54 789	50 184
PR2	Commissions		16 888	14 586	13 283
	Gains sur opérations de change	17	4 823	3 489	1 351
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	18	5 234	3 707	4 825
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement *	19	5 804	2 937	388
Total produits d'exploitation bancaire			103 395	79 508	70 031
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	-53 325	-34 732	-30 554
CH2	Commissions encourues	21	-1 624	-405	-360
Total charges d'exploitation bancaire			-54 949	-35 137	-30 914
PRODUIT NET BANCAIRE			48 446	44 371	39 117
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	22	-12 498	-10 016	-8 946
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement*	23	-72	129	-850
CH6	Frais de personnel	24	-24 293	-22 350	-18 692
CH7	Charges générales d'exploitation	25	-8 358	-7 974	-6 911
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 239	-2 176	-1 972
RESULTAT D'EXPLOITATION			986	1 984	1 765
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		268	324	
CH11	Impôts sur les sociétés		-266	-1 335	-681
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			988	973	1 084
CH10	Eléments extraordinaires		-38	-191	-146
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			950	782	938
Résultat par action (DT)		26	0,027	0,022	0,027

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.3.1.4. Etats des flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en mD)	Notes	déc.-18	déc.-17	déc.-16
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		100 666	77 179	66 504
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-55 387	-29 527	-14 804
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-28 051	-19 177	9 236
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		95 584	-49 289	19 186
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-40 402	-29 720	-25 976
Autres flux d'exploitation		10 697	-967	-79 054
Impôts sur les sociétés		-1 959	-798	-204
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		81 148	-52 299	-25 112
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 006	463	386
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-8 757	-1 366	-1 438
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-8 513	-6 198	-4 447
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-16 264	-7 101	-5 499
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts		-7 028	10 805	39 195
Remboursements d'emprunts		-17 250	-17 250	-17 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		134	-20 899	1 888
Dividendes versés				
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-24 144	-27 344	23 833
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		40 740	-86 744	-6 778
Liquidités et équivalents en début de période		-88 453	-1 709	5 069
Liquidités et équivalents en fin de période	27	-47 713	-88 453	-1 709

4.3.1.5. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2018

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque en incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Il y a lieu de préciser que, courant 2018, la banque a changé de stratégie par rapport au traitement des BTA et fonds gérés qui étaient classés parmi les titres de placement. Les fonds gérés font désormais partie du portefeuille investissement selon les intentions de la Direction Générale de la banque, certains titres BTA ont été reclassés parmi les titres d'investissement et leurs produits retraités sur le résultat de la banque. Nous avons procédé aux retraitements nécessaires sur les états financiers et les notes appropriées du 31/12/2018 par principe de comparabilité.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

À ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2018, s'élèvent 8 351KDT dont 2 557KDT au titre de l'exercice 2018.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N° 2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2018 un montant de 30 279KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N° 2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n° 2016-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 24 908 KDT.
- Le montant des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2018 non dénouées se détaillent comme suit :

Nature des opérations	31/12/2018	31/12/2017
Achats	-	5 519
Ventes	-	5 519

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

Notes explicatives

4-1- Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Caisse agences dinars	5 371	3 155
Caisse agences devises	2 695	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Total	55 995	18 360

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2018, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Créances sur les établissements bancaires	150 553	123 294
Créances sur les établissements financiers	38 369	30 521
Total	188 922	153 815

2.1. Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	-
Prêts interbancaires en devises	15 019	19 619
Prêts interbancaires en Dinars	17 445	-
Prêts swap en devises	74 703	96 578
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	43 323	6 995
Créances rattachées	-	39
Créances sur les établissements financiers	38 369	30 521
Total	188 922	153 815

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Infà 3 mois	3 mois< 1 an	1 an< 5 ans	Sup 5 ns	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	17 250	-	-	-	17 250
Créances rattachées	195	-	-	-	195
Total	17 445	-	-	-	17 445

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	14 980	-	-	-	14 980
Créances rattachées	39	-	-	-	39
Total	15 019	-	-	-	15 019

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SAWPS en EURO	50 542	-	-	-	50 542
SWAPS en USD	24 161	-	-	-	24 161
Total	74 703	-	-	-	74 703

- Ces avoirs ne sont pas matérialisés par des titres
- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées
- Cette rubrique ne comprend pas de créances douteuses
- Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits.

Note 3 : Créances sur la clientèle

3-1- Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2018, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Comptes débiteurs de la clientèle	44 372	39 206
Autres concours à la clientèle	780 045	762 071
Crédits sur ressources spéciales	2 993	3 167
Total brut	827 410	804 444

3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2018, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Concours CT (1)	215 794	215 912
Concours M.L.T. (2)	519 566	505 632
Comptes débiteurs de la clientèle	44 372	39 206
Leasing (3)	47 678	43 694
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	827 410	804 444
Agios réserves	(21 887)	(22 653)
Provisions individuelles	(63 795)	(53 925)
Provisions collectives	(8 351)	(5 794)
Total net	733 377	722 072

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours non échus	203 837	210 921
Avance sur dépôt à terme	5 287	1 603
Principal impayé	187	29
Intérêts et commissions perçus d'avance	9 088	5 604
Créances rattachés	(2 605)	(2 246)
Total	215 794	215 912

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours non échu	486 292	466 068
Principal échu	24	22
Intérêts et commissions échus	-	-
Principal impayé	20 960	26 112
Intérêts et commissions impayés	7 080	7 928
Intérêts à recevoir	5 041	5 333
Avance en comptes courants	169	169
Intérêts perçus d'avance	-	-
Total	519 566	505 632

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours	46 993	42 228
Principal impayé	325	630
Intérêts impayés	75	493
Intérêts courus	157	141
Autres créances	128	202
Total	47 678	43 694

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Concours CT	99 487	58 252	205 027	156 801	519 567
Concours M.L.T.	8 364	10 587	27 213	1 513	47 677
Leasing	231 561	28 543	62	-	260 166
Total	339 412	97 382	232 302	158 314	827 410

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Concours MLT	427 150	404 141	92 416	101 491	519 566	505 632
Concours CT	183 793	187 535	32 001	28 377	215 794	215 912
Leasing	43 827	35 594	3 851	8 100	47 678	43 694
Comptes courants débiteurs	36 520	32 542	7 852	6 664	44 372	39 206
Total Brut	691 290	659 812	136 120	144 632	827 410	804 444
Valeurs en recouvrement		-	-	-	-	-
Total Brut	691 290	659 812	136 120	144 632	827 410	804 444

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	1 411	118 372	34 462	73 758	291 563	519 566
Concours CT	5 818	85 460	122 314	288	1 914	215 794
Leasing	521	18 536	28 553	68	-	47 678
Comptes courants débiteurs	920	13 024	21 701	256	8 471	44 372
Total Brut	8 670	235 392	207 030	74 370	301 948	827 410

3.4. Les mouvements sur les créances classées

Créances classées	Actifs classés 2017	Augmentations	Diminutions	Actifs classés 2018
Comptes courants débiteurs	6 664	1 188	-	7 852
Autres concours à la clientèle	137 968	-	(9 700)	128 268
Total Créances	144 632	1 188	(9 700)	136 120
Agios réservés	(22 653)	(13 118)	13 884	(21 887)
Provisions	(59 719)	(22 410)	9 983	(72 146)
Total provisions & agios réservés	(82 372)	(35 528)	23 867	(94 033)

- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellés	31/12/2017		
	31/12/2018	(retraité)	31/12/2017
Titres de placement à revenus fixes	30 719	52 963	81 062
BTA	32 425	55 625	55 625
Obligations	-	-	28 099
Primes d'acquisition BTA	(1 234)	-1801	(1 801)
Moins-value BTA	-472	-861	-861
Titres de placement à revenus variables			
(Fonds gérés BTE SICAR)			14 792
Fonds gérés	-	-	14 792
Créances rattachées	665	2 080	3 136
Total Brut	31 384	55 043	98 990
Provisions	-	-	2 797
Total Net	31 384	55 043	96 193

Note 5 : Portefeuille d'investissement :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	
		(retraité)	31/12/2017
Obligations	23 435	28 099	-
Titres de participation des entreprises liées	9 541	9 032	11 054
Autres Titres de participation	11 303	11 353	9 331
Fonds gérés	14 292	14 792	-
BTA	35 200	-	-
Total valeur titres	93 771	63 276	20 385
Intérêts à recevoir sur obligations	920	1 056	-
Créances rattachées aux titres de participation	925	600	600
Intérêts à recevoir BTA	1 513	-	-
Primes d'acquisitions BTA	(985)	-	-
Étalements -value BTA	(654)	-	-
Total brut	95 490	64 932	20 985
Provisions	(5 313)	(5 263)	(2 466)
Total net	90 177	59 669	18 519

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Valeur	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation	20 844	20 385
Titres cotés	7 269	7 288
Titres non coté	13 575	13 097
Créances rattachées	925	600
Total Brut	21 769	20 985
Provisions	(2 532)	(2 466)
Total Net	19 237	18 519

Les variations des titres et leurs provisions se détaillent comme suit :

Titres	31/12/2017	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	Reclassements	31/12/2018
Obligations	28 099	1 000	(5 664)	-	23 435
Titres de participation des entreprises liées	9 032	509	-	-	9 541
Autres Titres de participations	11 353	-	(50)	-	11 303
Fonds gérés	14 792	-	(500)	-	14 292
BTA	-	-	-	35 200	35 200
Total brut	63 276	1 509	(6 214)	35 200	93 771
Provisions	(5 263)	(147)	97	-	(5 313)
Total net	58 013	1 362	(6 117)	35 200	88 458

5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2018
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	2 989	99,99	81
Rapid Recouvrement	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	3 199	99,73	721
BTE – SICAR	5 bis rue med Badra 1002 tunis	3 140	75	3 993
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	5 bis rue med Badra 1002 tunis	66 112	2,92	518

5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provision 31/12/2018
BTE SICAR	2 250	75%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 732
Rapid recouvrement	299	99,73%	-
TES	1 483	2,92%	-
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
Total participations dans les entreprises liées	11 054		1 732
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	7 288	3,83%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	134	1,50%	51
ABF – Académie des Banques et Finances	0,1	0,10%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	59
United General Partners UGP	100	50%	-
FCPR	375	0,75%	272
BACOFIL	2	0,00%	2
Total autres participations	9 331		734
Total général	20 385		2 466

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2017	Acquisitions 2018	Cessions / corrections 2018	Valeur brute 2018	Dotations 2018	Valeur Nette 2018
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	7 441	-	(14)	7 427	(2 121)	5 306
Constructions en cours	5 373	6 096	-	11 469	-	11 469
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 843	41	-	1 884	(1 423)	461
Matériel Informatique	6 848	1 142	-	7 990	(5 435)	2 555
Matériel de Transport	395	143	-	538	(365)	173
A, A & Installations	11 211	641	-	11 852	(7 589)	4 263
Total	37 113	8 063	(14)	45 162	(16 933)	28 229

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2018, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Personnel	4 725	4 634
État et collectivités locales	1 501	1 645
Autres débiteurs	5 279	3 584
Charges reportées	313	100
Opérations monétiques	546	162
Créances prises en charge par l'État	1 764	2 137
Total	14 128	12 262

3.2 Passifs

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts des établissements bancaires	254 341	230 239
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 249	2 369
Total	255 590	232 608

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et refinancement BCT	138 000	61 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	113 090	169 131
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	3 128	-
Avoirs des correspondants étrangers	123	108
Créances rattachées	-	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 249	2 369
Total	255 590	232 608

La ventilation des emprunts et refinancement BCT selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunts TND	138 000	-	-	-	138 000
Total	138 000	-	-	-	138 000

La ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunts devises en EURO	27 672	-	-	-	27 672
Emprunts devises en USD	11 984	-	-	-	11 984
Swaps TND	48 000	-	-	-	48 000
Swaps devises EURO	10 973	-	-	-	10 973
Swaps devises USD	11 939	-	-	-	11 939
Swaps devises JPY	2 459	-	-	-	2 459
Dettes rattachées devises	63	-	-	-	63
Total	113 090	-	-	-	113 090

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	432 048	379 936
Dépôts à terme	210 294	157 584
Total	642 342	537 520

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme en dinars	188 058	150 708
Dépôts à terme en devises	22 236	6 876
Comptes courants personnes physiques	26 442	33 319
Comptes courants personnes morales	69 824	79 841
Comptes d'épargne	90 884	64 464
Comptes professionnels en devises	9 624	5 902
Dépôts en dinars convertibles	3 379	4 804
Certificats de dépôt	69 000	40 000
Comptes prestataires de service en devises	-	451
Comptes négoce international	173	59
Personnes non résidentes	63 306	63 247
Autres sommes dues à la clientèle	99 416	87 849
Total	642 342	537 520

9.2. Dépôts des entreprises liées :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme entreprises liées	-	7 900
Total	-	7 900

9.3. Répartition des dépôts à terme en dinars par maturité :

Libellés	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Dépôts à terme dinars	91 139	81 931	14 988	-	188 058
Dépôts à terme devise	12 213	10 023	-	-	22 236
Total	103 352	91 954	14 988	-	210 294

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours Emprunts extérieurs	4 123	4 631
Autres Emprunts	87 656	115 611
Total	91 779	120 242

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts extérieurs	4 123	4 631
Emprunts obligataires	79 472	103 750
Autres emprunts	3 716	6 516
Emprunts	87 311	114 897
Frais financiers/Emprunts extérieurs	0	10
Frais financiers/Emprunts obligataires	4 468	5 335
Frais financiers rattachés	4 468	5 345
Total	91 779	120 242

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunt BTE 2009	-	-	5 000	-	5 000
Emprunt BTE 2010	-	4 500	6 500	3 000	14 000
Emprunt BTE 2011	7 750	-	3 750	6 000	17 500
Emprunt BTE 2016	7 028	-	35 944	-	42 972
Total	14 778	4 500	51 194	9 000	79 472

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	1 785	2 211
Ligne Italienne 73 millions d'euros	496	578
Ligne Espagnole	1 842	1 842
Total	4 123	4 631

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3				Total
	mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	426	1 358	-	1 784
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	83	331	82	496
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	154	1 228	461	1 843
Total	-	663	2 917	543	4 123

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Note 11 : Autres Passifs

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Organismes sociaux	1 820	1 272
Personnel	4 488	4 118
État et collectivités locales	2 550	3 355
Autres créditeurs	9 622	7 094
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 971	1 454
Total	21 451	17 293

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellés	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2017	90 000	(840)	7 372	22 344	4 393	130	13 200	835	(8 189)	782	130 027
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	73	-	-	-	-	-	73
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	782	(782)	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	950	950
Soldes au 31/12/2018	90 000	(840)	7 372	22 344	4 466	130	13 200	835	(7 407)	950	131 050

12.1 : Les actions à dividende prioritaire se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1.02%	0%

12.2 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2018 se détaillent comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 01/01/2018	4 393
Intérêts	73
Total net	4 466

12.3. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20 1 750 000		35 000 000	38,9	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20 1 750 000		35 000 000	38,9	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20 1 000 000		20 000 000	22,2	0%
Total	4 500 000		90 000 000	100	100%

3.3 Engagements hors bilan

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Cautions en faveur de la clientèle	76 943	66 829
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	4 382	5 493
Cautions en faveur des établissements bancaires	5 460	5 649
Total	86 785	77 971

Note 14 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement donnés à la clientèle	70 882	59 516
Total	70 882	59 516

Note 15 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Garanties reçues de la clientèle	661 656	638 963
Total	661 656	638 963

3.4 État de résultat

Note 16 : Intérêts et revenus assimilés

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 893	1 097
Opérations avec la clientèle	68 753	53 692
Total	70 646	54 789

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 893	1 097
Intérêts sur les prêts	64 415	50 511
Revenus Leasing	4 165	3 006
Commissions sur engagements	173	175
Total	70 646	54 789

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur les prêts	64 415	50 511
Revenus Leasing	4 165	3 006
Commissions sur engagements	173	175
Total	68 753	53 692

Note 17 : Gains sur opérations de change

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Gains sur opérations de change	4 823	3 489
Total	4 823	3 489

Note 18 : Revenus du portefeuille commercial

Libellés	31/12/2018	31/12/2017* (retraité)	31/12/2017
Revenus des BTA	5 234	3 707	3 707
Revenus des obligations	-	-	2 091
Revenus fonds gérés	-	-	592
Total	5 234	3 707	6 390

(*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement aux titres d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

Note 19 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellés	31/12/2018	31/12/2017* (retraité)	31/12/2017
Revenus des Obligations	1 878	2 091	-
Revenus Fonds Gérés	867	592	-
Revenus des entreprises associées et coentreprise	1 053	254	254
Revenus titres d'investissements BTA	2 006	-	-
Total	5 804	2 937	254

(*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement aux titres d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

Les revenus des entreprises associées et coentreprises se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes	997	455
Plus/Moins-values sur titres	56	(201)
Total	1 053	254

Note 20 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de trésorerie et interbancaires	17 539	7 784
Opérations avec la clientèle	29 524	19 509
Charges d'emprunts obligataires	6 131	7 247
Opérations sur Emprunts extérieurs	131	185
Commissions sur Emprunts extérieurs	-	7
Total	53 325	34 732

Note 21 : Commissions encourues

Il s'agit des commissions sur les FGDB mis en place conformément au décret gouvernemental n°2017/268 du 01 février 2017 :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Commissions encourues	1 624	405
Total	1 624	405

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Reprise des provisions sur prêts	3 474	3 489
Dotations aux provisions sur prêt	(16 609)	(11 055)
Dotations aux provisions hors bilan	(214)	(53)
Dotations aux provisions Leasing	(246)	(1 252)
Reprises provisions Leasing	974	169
Dotations aux provisions, crédateurs divers	(191)	(1 606)
Reprises hors bilan	61	292
Reprises provisions à caractère général	253	-
Total	(12 498)	(10 016)

Note 23 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions sur titres	(147)	(213)
Reprises de provisions sur titres	97	342
Amortissement primes d'acquisition BTA	(22)	-
Total	(72)	129

Note 24 : Charges du personnel

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Traitements et salaires	18 173	16 851
Avantages complémentaires	966	895
Charges sociales	4 407	3 971
Autres charges du personnel	623	584
Provisions personnel	124	49
Total	24 293	22 350

Note 25 : Charges générales d'exploitation

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'exploitation non bancaires	4 729	4 723
Autres charges générales d'exploitation	3 629	3 251
Total	8 358	7 974

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Impôts et taxes	838	801
Rémunérations des services extérieurs	3 819	3 870
Transports et déplacements	72	52
Autres charges générales d'exploitation	3 629	3 231
Total	8 358	7 954

Note 26 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	950 319	782 463
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	950 319	782 463
Nombre moyen d'actions ordinaires	35 000 000	35 000 000
Résultat par action (en DT)	0,0271	0,0223

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

3.5 État de flux de trésorerie

Note 27 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de mille dinars contre mille dinars au 31 décembre 2017 :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Caisse agences dinars	5 372	3 155
Caisse agences devises et IBS	2 694	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Prêts en devises BCT	106 932	116 197
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	43 323	6 995
Emprunts et refinancement en devises BCT	(141 000)	(61 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(113 026)	(169 068)
Total	(47 713)	(88 453)

3.6 Note sur les Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 se présentent comme suit :

1. Courant l'exercice 2018, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 225 KDT.
En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 118DT.
2. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2018 la somme de 14 291 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2018 des intérêts de placements pour un montant de 140KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 628 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 260 KDT.
3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à 295 KDT.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.
5. Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 53 888 DT.

7. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 décembre 2018, un montant de 100 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur.

Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 23 464 dinars.

8. Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général. La rémunération de l'ancien Directeur Général jusqu'au mois de juin s'élève à 102KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018.
9. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

3.7 Note sur les évènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 12 mars 2019. De ce fait, tous les évènements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers.

4.3.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Rapport général



Cabinet Nour El Houda HENANEE - CNH

Inscrit au Tableau de l'OECT
Espace Tunis, Immeuble H - Etage M - appt. 1.6
Montplaisir 1073 Tunis -Tunisie
Tél: +216 71 904 252 , Fax: +216 71 904 256



Cabinet Hichem CHEKIR – C.H.H

Inscrit au Tableau de l'OECT
Centre Urbain Nord Immeuble carthage
Palace - 1082 - Tunis-Tunisie
Tél +216 71 94 71 45 Fax +216 71 49 61 22

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **131 050 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **950 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 70 646 KDT et 16 888 KDT, soit 85% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2018.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances envers les clients s'élèvent à 827 410 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 72 146 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 21 887 KDT.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paraqraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La BTE a reçu, en date du 13 février 2019, un avis de contrôle de sa situation sociale pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Étant donné que les travaux de contrôle ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de rédaction de ce présent rapport, l'impact de ce redressement social sur les comptes de la BTE arrêtés au 31 décembre 2018 ne peut être estimé d'une manière précise.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences liées essentiellement à l'inefficacité de certaines structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22/03/2019

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

C.N.H

Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.H.H

HichemCHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

- Rapport spécial



Cabinet Nour El Houda HENANEE - CNH

Inscrit au Tableau de l'OECT
Espace Tunis, Immeuble H - Etage M - appt. 1.6
Montplaisir 1073 Tunis -Tunisie
Tél: +216 71 904 252 , Fax: +216 71 904 256



Cabinet Hichem CHEKIR – C.H.H

Inscrit au Tableau de l'OECT
Centre Urbain Nord Immeuble carthage
Palace - 1082 - Tunis -Tunisie
Tél +216 71 94 71 45 Fax +216 71 49 61 22

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE***

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Nous portons à votre connaissance que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2018.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2018 la somme de 14291 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2018 des intérêts de placements pour un montant de 140 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 628 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 260 KDT.

2. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 118 DT.
3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à 295 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
6. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 53 KDT.
7. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 23 464 DT.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par arrêté du Ministre des Finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec prise en charge des frais d'utilité. Le Conseil d'Administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général.

La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 s'élève à 102 KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018.

2. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22/03/2019
Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

C.N.H

Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.H.H

Hichem CHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

4.3.3. Notes explicatives relatives aux rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018

- Note explicative portant sur le redressement de la CNSS

En date du 13/02/2019, la BTE a reçu de la CNSS conformément aux dispositions des Art. 16, 47 et 96 de la Loi n°60-30 du 14/12/1960, une notification pour le démarrage d'une procédure de contrôle sur place portant sur la vérification de la conformité des déclarations salariales effectuées à la CNSS et leur comptabilisation sur les livres de la banque pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018.

La CNSS a notifié à la banque le 17/05/2019 les résultats dégagés suite à cette mission. Ainsi la CNSS réclame auprès de la BTE le règlement d'une cotisation complémentaire totalisant la somme de 484.640,271dt outre les pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque datée du 24/05/2019 rejetant certains éléments soulevés par la CNSS. Suite à cette opposition et après concertation, la CNSS a révisé le montant réclamé à 428.992,789dt conformément à sa notification du 14/06/2019.

Ainsi, la BTE a procédé en date du 11/07/2019 au règlement immédiat de 128.992,789dt et a demandé l'échelonnement du reliquat à savoir 300.000,000dt sur six mois à partir du mois d'Août 2019.

4.3.4. Notes complémentaires relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018

- Note complémentaire à la note 2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers » portant ventilation desdites créances selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale

(en mD)	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Créances sur les établissements bancaires	0	0	150 553	123 294
Créances sur les établissements financiers	0	0	38 369	30 521
Total	0	0	188 922	153 815

- Note complémentaire à la note 3 « Créances sur la clientèle » portant :

→ Ventilation desdites créances selon la nature de la relation :

(en mD)	Créances sur les entreprises liées		Autres créances	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Comptes débiteurs de la clientèle	0	0	44 372	39 206
Autres concours à la clientèle	0	0	780 045	762 071
Crédits sur ressources spéciales	0	0	2 993	3 167
Total	0	0	827 410	804 444

→ Ventilation desdites créances selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale

(en mD)	Créances éligibles au refinancement BCT		Autres créances		Total	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Créances sur la clientèle	69 793	25 110	757 617	779 334	827 410	804 444
Total	69 793	25 110	757 617	779 334	827 410	804 444

→ **Mention du montant des créances sur la clientèle pour lesquelles les revenus ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice**

(en mD)	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Créances sur la clientèle	691 290	659 812	136 120	144 632	827 410	804 444
Intérêts réservés		-	- 21 887	- 22 653	- 21 887	- 22 653

→ **Précision du montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque**

(en mD)	Créances contentieuses		Autres créances		Total	Total
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Crédits sur ressources spéciales	345	131	2 648	3 036	2 993	3 167
Total	345	131	2 648	3 036	2 993	3 167

→ **Précision du montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord du bailleur de fonds**

(en mD)	Crédits sur ressources n'ayant pas l'accord des bailleurs de fonds		Autres créances		Total	Total
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Crédits sur ressources spéciales	0	0	2 993	3 167	2 993	3 167
Total			2 993	3 167	2 993	3 167

- **Note complémentaire à la note 5.2 « Coût d'acquisition des titres de participation »**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, soit le prix pour lequel les titres ont été acquis, tous frais et charges exclus, à l'exception de ceux inclus dans le coût des participations conformément à la Norme Comptable NC 07 relative aux placements.

Participation à United General Partners (UGP) :

Cette société au capital initial souscrit de 400 mD et libéré uniquement du quart (devenu le 15/6/2018 100 mD uniquement), est une société régie par la loi n° 2000/93 du 03/11/2000, ayant obtenu l'agrément du CMF n° 16/2015 du 11/3/2015. Son objet porte sur la gestion pour le compte de tiers de fonds d'investissement sous la forme de fonds d'amorçage ou de fonds communs à placement à risque (FCPR), ainsi que la gestion pour compte de tout fonds d'investissement autorisé et agréé par le CMF. Elle a également pour objet la gestion d'une société d'investissement à capital risque (SICAR) et d'une société d'investissement à capital fixe (SICAF).

Le conseil d'administration de la Banque a décidé de se retirer de cette société.

Une Assemblée Générale Extraordinaire de la société UGP a été tenue le 15/6/2018 et a approuvé le retrait de la BTE du capital de la société et son désengagement total, définitif et irrévocable de cette société.

Participation à Djerba Aghir :

La société Djerba Aghir est une unité hôtelière fermée et ruinée depuis des années et ce à cause d'un litige qui a opposé l'actionnaire majoritaire et le premier propriétaire (M. CHARBTI) au nouveau propriétaire qui a acquis toutes ses actions lors d'une vente aux enchères publiques.

Ce litige a duré des années mettant la banque dans une situation très délicate car d'une part, elle ne connaissait pas encore son véritable co-actionnaire et d'autre part, aucun acquéreur ne pouvait se présenter pour une affaire qui siège encore dans les tribunaux.

Néanmoins, et face à cette situation, la Banque n'est pas restée immobile et a tenté plusieurs actions pour se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires de la loi 2016/48 du 11/7/2016 (article 75) quant au seuil de participation dans les sociétés non financières.

En effet, la Banque a procédé à une évaluation financière de cette participation par un cabinet externe (KPMG), suite à laquelle le Conseil d'Administration de la Banque a donné son accord pour la cession de cette participation au prix estimé dans l'étude et le Comité de Pilotage de l'opération de privatisation de la Banque n'a pas émis d'objections pour l'opération.

Le seul acquéreur potentiel qui s'est présenté n'a malheureusement pas été sérieux et s'est désisté pour indisponibilité de fonds.

Toutefois, la Banque a continué ses démarches dans la même optique de cession ; elle a lancé une consultation pour une mission de consulting auprès des principaux cabinets d'expertise comptable en Tunisie afin d'identifier les différentes possibilités et étudier les différents scénarii possibles pour la Banque.

Encore une fois, cette consultation n'a pas pu aboutir à cause de la faiblesse des soumissions (2 offres sur 7), qui revient en fait à la complexité du litige en cours entre les autres actionnaires.

En 2019, le nouvel actionnaire majoritaire s'est présenté à la Banque muni du jugement définitif en sa faveur, sollicitant à son tour, la cession de sa quote part dans le capital de la société, conjointement avec la BTE.

La Banque considère que cette donnée va contribuer à booster la démarche de cession de sa quote part minoritaire (43%) qui auparavant n'était pas facilement cessible pour 3 raisons essentielles :

- Le litige entre les autres actionnaires.
- Le pourcentage de détention du capital n'était pas un pourcentage de détention de contrôle.
- La cession de la quote part de la Banque à un tiers était statutairement soumis à l'approbation préalable de l'Assemblée des Actionnaires de la société, qui en réalité ne pouvait pas se réunir pour les litiges évoqués.

La Banque est déterminée à céder sa quote part dans le capital de cette société et entreprendra avec le nouvel actionnaire les démarches nécessaires pour engager et réactiver les structures managériales de la société (Conseils et Assemblées) afin qu'elles puissent accomplir ses obligations, en l'occurrence l'arrêt des états financiers (non arrêtés depuis 2009) ; élément fondamental pour la valorisation de la société en vue de sa cession.

- **Note complémentaire à la note 8 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » portant ventilation desdits dépôts selon qu'ils soient matérialisés ou non par des titres du marché interbancaire**

(en mD)	Dépôts matérialisés par des titres		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts des établissements bancaires	0	0	254 341	230 239
Dépôts des établissements financiers spécialisés	0	0	1 249	2 369
Total	0	0	255 590	232 608

- Note complémentaire à la note 9 « Dépôts et avoirs de la clientèle » portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts des entreprises liées	4 373	7 900
Dépôts des entreprises associées	-	-
Autres clientèles	637 969	529 620
TOTAL	642 342	537 520

- Note complémentaire à la note 10 « Emprunts et ressources spéciales » portant ventilation de cette rubrique

→ Entre Emprunts matérialisés, Autres fonds empruntés et Ressources spéciales :

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts sur ressources spéciales	4 123	4 631
Emprunts matérialisés par ds titres	79 472	103 750
Autres fonds empruntés	3 716	6 516
Emprunts	87 311	114 897
Frais financiers/Emprunts sur ressources spéciales	0	10
Frais financiers/Emprunts matérialisés par des titres	4 468	5 335
Frais financiers rattachés	4 468	5 345
Total	91 779	120 242

→ Selon la valeur résiduelle :

(en mD)	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ans	Total
Emprunts matérialisés par des titres	14 778	4 500	51 194	9 000	79 472
Emprunts sur ressources spéciales	-	663	2 917	543	4 123
Autres emprunts	3 716				3 716

Les emprunts extérieurs par catégories principales ont évolué comme suit :

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	1 785	2 211
Ligne Italienne 73 millions d'euros	496	578
Ligne Espagnole	1 842	1 842
Total	4 123	4 631

→ Selon la nature de la relation :

(en mD)	Entreprises liées		Autres emprunts	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts	0	0	91 779	120 242

- Note complémentaire à la note 12 « Capitaux propres »

(en mD)	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'action en circulation	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions propres à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	4 500 000	1.02%	0%

- Note complémentaire à la note 13 « Cautions, avals et autres garanties données » portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation

(en mD)	Entreprises liées		autre	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Cautions en faveur de la clientèle	0	0	76943	66 829
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	0	0	4 382	5 493
Cautions en faveur des établissements bancaires	0	0	5 460	5 649
Total	0	0	86 785	77 971

- Note relative à la rubrique « Crédits documentaires » portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation

(en mD)	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Crédits documentaires	0	0	13 522	26 536
Total	0	0	13 522	26 536

- Note complémentaire à la note 14 « Engagements de financements donnés » portant ventilation de cette rubrique selon la nature de la relation

(en mD)	Entreprises liées		autres	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement donnés à la clientèle	0	0	70 882	59 516
Total	0	0	70 882	59 516

- Note relative à la rubrique « Engagements sur titres »

Au 31/12/2018 l'état des engagements hors bilan de la BTE ne fait pas apparaître de titres à recevoir ou de participations non libérées.

- Note complémentaire à la note 15 « Garanties reçues » précisant le montant des garanties reçues considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Garantis reçues sur créances douteuses	106 496	116 187

- Note complémentaire à la note 3.3 « Etat des engagements hors bilan»

→ Opérations de change au comptant non dénouées au 31/12/2018

Le montant des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2018 non dénouées se détaillent comme suit :

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Achats	-	5 519
Ventes	-	5 519

→ Opérations de change à terme à des fins de couverture

Les opérations de change à terme de couverture s'élèvent à **19 054 KDT** à fin 2018.

→ Opérations de change à terme à des fins de spéculation

La banque ne procède pas à des opérations de change à terme à fin de spéculation.

→ Valeur des titres à livrer

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés sur titres (BTA donnés en garantie)	58 075	20 550

- Note complémentaire à la note 18 « Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières»

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
intérêts sur les titres à revenus fixes	5 234	3 707
Total	5 234	3 707

- Note complémentaire et rectificative à la note 19 « Revenus du portefeuille d'investissement»

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
intérêts et revenus assimilés sur portefeuille d'investissement	4 751	2 683
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation		
Dividendes et revenus sur parts dans les entreprises liées	997	455
Total	5 748	3 138

- Note relative à la rubrique « Solde en gains \ pertes provenant des éléments ordinaires »

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Corrections de valeurs	268	324
Total	268	324

- Note relative à la rubrique « Solde en gains \ pertes provenant des éléments extraordinaires »

(en mD)	31/12/2018	31/12/2017
Contributions exceptionnelles	38	191
Total	38	191

- **Note relative aux retraitements opérés**

Courant de l'année 2018 la banque a procédé au reclassement en portefeuille d'investissement d'une partie des titres BTA.

Les données relatives à l'année 2017 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'exception de quelques reclassements qui ont été opérés au niveau des deux rubriques suivantes : portefeuille titres commercial et portefeuille d'investissement.

Portefeuille titres commercial

(en mD)	31/12/2017 publié	Reclassement vers AC5	31/12/2017 retraité
Titres de placement à revenus fixes	81 062	-28 099	52 963
BTA	55 625		55 625
Obligations	28 099	-28 099	0
Primes d'acquisition BTA	-1 801		-1 801
Moins-value BTA	-861		-861
Titres de placement à revenus variables	14 792	-14 792	0
(Fonds gérés BTE SICAR)			
Fonds gérés	14 792	-14 792	0
Créances rattachés	3 136	-1 056	2 080
Total Brut	98 990	-43 947	55 043
Provisions	-2 797	2 797	0
Total net	96 193	-41 150	55 043

Portefeuille d'investissement

Libellé	31/12/2017 publié	Reclassement de l'AC4	31/12/2017 retraité
Obligations		28 099	28 099
Intérêts à recevoir sur obligations		1 056	1 056
Titres de participation des entreprises associées	11 054		11 054
Autres Titres de participation	9 331		9 331
Créances rattachés	600		600
Fonds gérés		14 792	14 792
Total brut	20 985	43 947	64 932
Provisions	-2 466	-2 797	-5 263
Total net	18 519	41 150	59 669

- **Note mentionnant toutes les informations exigées à l'égard du bailleur**

Le système de gestion actuel des opérations de leasing, ne permet pas de préparer la note demandée, la BTE est actuellement en cours de développement et mise en place d'un nouveau module de traitement de ces opérations qui prévoira les attributs d'information nécessaires à l'information financière demandée.

- **Note complémentaire à la note 3.7 « Note sur les évènements postérieures »**

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 12 mars 2019. De ce fait, tous les évènements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers.

Cependant il convient de préciser qu'en date du 13/02/2019, la BTE a reçu de la CNSS conformément aux dispositions des Art. 16, 47 et 96 de la Loi n°60-30 du 14/12/1960, une notification pour le démarrage d'une procédure de contrôle sur place portant sur la vérification de la conformité des déclarations salariales effectuées à la CNSS et leur comptabilisation sur les livres de la banque pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018.

La CNSS a notifié à la banque le 17/05/2019 les résultats dégagés suite à cette mission. Ainsi la CNSS réclame auprès de la BTE le règlement d'une cotisation complémentaire totalisant la somme de 484.640,271dt outre les pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque datée du 24/05/2019 rejetant certains éléments soulevés par la CNSS. Suite à cette opposition et après concertation, la CNSS a révisé le montant réclamé à 428.992,789dt conformément à sa notification du 14/06/2019.

Ainsi, la BTE a procédé en date du 11/07/2019 au règlement immédiat de 128.992,789dt et a demandé l'échelonnement du reliquat à savoir 300.000,000dt sur six mois à partir du mois d'Août 2019.

- **Note complémentaire à la note 3.4 « Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents »**

- La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.
- Un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre de la prime/décote est appliqué sur les titres d'investissements. Ledit échelonnement est comptabilisé dans des comptes rattachés au niveau de l'actif et en contrepartie des comptes de résultats.

4.3.5. Notes rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018

- Etat de résultat rectificatif

Banque de Tunisie et des Emirats
État de résultat corrigé
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2018
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	16	70 646	54 789
PR2 Commissions		16 888	14 586
Gains sur opérations de change	17	4 823	3 489
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	18	5 234	3 707
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement *	19	5 748	3 138
Total produits d'exploitation bancaire		103 339	79 709
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	20	-53 325	-34 732
CH2 Commissions encourues	21	-1 624	-405
Total charges d'exploitation bancaire		-54 949	-35 137
PRODUIT NET BANCAIRE		48 390	44 572
CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	22	-12 498	-10 016
CH5 Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	-16	-72
CH6 Frais de personnel	24	-24 293	-22 350
CH7 Charges générales d'exploitation	25	-8 358	-7 974
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 239	-2 176
RESULTAT D'EXPLOITATION		986	1 984
CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		268	324
CH11 Impôts sur les sociétés		-266	-1 335
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		988	973
CH10 Éléments extraordinaires		-38	-191
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		950	782
Résultat par action (DT)	26	0,271	0,223

- Etat de flux de trésorerie rectificatif

Banque de Tunisie et des Emirats
État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2018	Exercice2 017
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		100 666	77 179
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(55 387)	(29 527)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(28 051)	(19 177)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		95 584	(49 289)
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(40 402)	(29 720)
Autres flux d'exploitation		10 697	(967)
Impôts sur les sociétés		(1 959)	(798)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		81 148	(52 299)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 006	463
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(8 757)	(1 366)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(8 513)	(6 198)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(16 264)	(7 101)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		(7 028)	10 805
Remboursement d'emprunts		(17 250)	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		134	(20 899)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(24 144)	(27 344)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		40 740	(86 744)
Liquidités et équivalents en début de période		(88 453)	(1 709)
Liquidités et équivalents en fin de période	27	(47 713)	(88 453)

- Note rectificative à la note 4 « Portefeuille titres commercial »

L'évolution du poste titres de placement se présente comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Titres de placement à revenus fixes	30 719	52 963	81 062
BTA	32 425	55 625	55 625
Obligations	-	-	28 099
Primes d'acquisition BTA	(1 234)	(1801)	(1 801)
Moins-value BTA	(472)	(861)	(861)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-	14 792
Fonds gérés	-	-	14 792
Créances rattachées	665	2 080	3 136
Total Brut	31 384	55 043	98 990
Provisions	-	-	2 797
Total Net	31 384	55 043	96 193

*La plus-value latente sur les titres de placement s'élève au 31/12/2018 à 203.300 dinars

- Note rectificative à la note 19 « Revenus du portefeuille d'investissement »

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Revenus des Obligations	1 878	2 091	-
Revenus Fonds Gérés	867	592	-
Revenus des entreprises associées et coentreprise	997	455	455
Revenus titres d'investissements BTA	2 006	-	-
Total	5 748	3 138	455

(*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement aux titres d'investissement d'une partie du portefeuille des obligations et des fonds gérés

Les revenus des entreprises associées et coentreprise se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes	997	455
Total	997	455

- Note rectificative à la note 23 « Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement »

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions sur titres	(147)	(213)
Reprises de provisions sur titres	97	342
Plus ou moins-value sur portefeuille d'investissement	56	(201)
Amortissement primez d'acquisition BTA	(22)	-
Total	(16)	(72)

- **Note rectificative de la note 3.4 « Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents »**

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.4.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé exclusivement de titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

3.4.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

- **Note rectificative à la note 26 « Résultat par action »**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	950 319	782 463
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	950 319	782 463
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3500 000
Résultat par action (en DT)	0,271	0,223

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Les actions propres détenues de la banque font partie des actions à dividendes prioritaires et ne sont donc pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

- **Note portant sur les règles de classification et d'évaluation des titres de placement**

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

4.3.6. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2018

en mD	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2016	90 000	-840	7 372	22 344	4 300	130	13 200	834	-9 127	938	129 151
Opérations / fonds social					94						94
Affectation du résultat 2016 (AGO 24/05/2017)									938	-938	0
Résultat de l'exercice 2017										782	782
Solde au 31 décembre 2017	90 000	-840	7 372	22 344	4 394	130	13 200	834	-8 189	782	130 027
Opérations / fonds social					73						73
Affectation du résultat 2017 (AGO 25/04/2018)									782	-782	0
Résultat de l'exercice 2018										950	950
Solde au 31 décembre 2018	90 000	-840	7 372	22 344	4 467	130	13 200	834	-7 407	950	131 050
Affectation du résultat 2018 (AGO 24/04/2019)									950	-950	0
Solde au 31 décembre 2018 après affectation	90 000	-840	7 372	22 344	4 467	130	13 200	834	-6 457	0	131 050

4.3.7. Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

en mD	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Bénéfice net de l'exercice	950	782	938
Résultats reportés	-6 573*	-8 190	-9 128
Bénéfice distribuable	-5 623	-7 408	-8 190
Résultat à reporter	-5 623	-7 408	-8 190

* y compris les dividendes des ADP rachetés

4.3.8. Evolution des dividendes

en mD	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Capital (en D y compris les ADP)	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Nominal	20	20	20
Nombre d'actions y compris les ADP	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire admises	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividendes (en Dinars)	-	-	-
Dividendes par ADP (en Dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

4.3.9. Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

en mD	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Total des produits d'exploitation bancaire (en mD)	103 395	79 508	70 031
Produit net bancaire (en mD)	48 446	44 371	39 117
Résultat d'exploitation (en mD)	986	1 984	1 765
Capital social (en mD)	90 000	90 000	90 000
Nombre d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Produits d'exploitation bancaire / action (en Dinars)	22,977	17,668	15,562
Produit net bancaire / action (en Dinars)	10,766	9,860	8,693
Résultat d'exploitation / action (en Dinars)	0,219	0,441	0,392

4.3.10. Evolution du résultat net

en mD	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Capital social (en mD)	90 000	90 000	90 000
Nombre d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	3 500	3 500	3 500
Nombre d'actions à dividende prioritaire (en milliers)	1 000	1 000	1 000
Bénéfice avant impôt	1 254	2 308	1 765
Bénéfice net	950	782	938
Bénéfice consolidé avant impôt	4 516	5 437	5 647
Bénéfice net consolidé	906	649	1 886
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Bénéfice avant impôt / action (en Dinars)	0,279	0,513	0,392
Bénéfice net / action (en Dinars)	0,211	0,174	0,208
Bénéfice consolidé avant impôt / action (en Dinars)	1,004	1,208	1,255
Bénéfice net consolidé / action (en Dinars)	0,201	0,144	0,419

4.3.11. Evolution de la marge brute d'autofinancement

en mD	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Bénéfice net	950	782	938
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	12 498	10 016	8 946
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	72	-129	831
Dotations aux amortissements	2 239	2 176	1 972
Marge brute d'autofinancement	15 759	12 845	12 687

4.3.12. Emprunts obligataires émis par la BTE

(mD)	Montant émis	Taux	Durée	Jouissance	1ère échéance	dernière échéance	Encours au 31/12/2018	Encours au 30/06/2019
BTE 2009	50 000	5,25%	10 ans	15/09/2009	15/09/2010	15/09/2019	5 000	5 000
	7 200	5,20%	10 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2020	1 440	1 440
BTE 2010	32 800	TMM + 0,7%	10 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2020	6 560	6 560
	10 000	5,85%	20 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2030	6 000	6 000
BTE 2011	35 000	TMM + 1,3%	7 ans dont 2 ans de grâce	09/02/2012	09/02/2015	09/02/2019	7 000	
	15 000	6,25%	20 ans	09/02/2012	09/02/2013	09/02/2032	10 500	9 750
	34 141	7,40%	5 ans	25/01/2017	25/01/2018	25/01/2022	27 312	20 484
BTE 2016	1 000	TMM +2,5%	5 ans	25/01/2017	25/01/2018	25/01/2022	800	600
	14 860	7,55%	7 ans dont 2 ans de grâce	25/01/2017	25/01/2020	25/01/2024	14 860	14 860
Total							79 472	64 694

4.3.13. Emprunts obligataires souscrits par la BTE

Les emprunts obligataires souscrits par la BNA se présentent comme suit :

	31/12/2018
Emprunt STB 2010-1	200 000
Emprunt BNA 2011	2 000 000
Emprunt Amen Bank Subordonné 2011-1	150 000
Emprunt Amen Bank Subordonné 2012	400 000
Emprunt ATL 2013-1	200 000
Emprunt BH 2013-1	285 000
Emprunt ATL 2013-2	200 000
Emprunt Attijari Leasing 2013-1	200 000
Emprunt Attijari Leasing 2014-1	200 000
Emprunt national 2014	6 000 000
Emprunt Hannibal Lease 2014-1	400 000
Emprunt TUNISIE LEASING 2014-2	400 000
Emprunt ATL 2014-3	400 000
Emprunt Hannibal Lease 2015-1	3 200 000
Emprunt Subordonné UIB 2015	800 000
Emprunt Subordonné ATTIJARI BANK 2016-1	1 800 000
Emprunt Subordonné BIAT 2017	600 000
Emprunt SERVICOM 2016	1 000 000
Emprunt Subordonné BNA 2016	600 000
Emprunt Subordonné BH 2017-1	800 000
Emprunt Subordonné STB 2017-1	1 000 000
Emprunt Subordonné BNA 2017-1	800 000
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	800 000
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	1 000 000
Total	23 435 000

4.3.11. Emprunts obligataires garantis par la BTE

Néant

4.3.12. Principaux indicateurs

en mD	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Dépôts de la clientèle	642 342	537 520	592 445
Créances nettes sur la clientèle	733 377	722 072	705 412
Capitaux propres avant résultat	130 100	129 245	128 213
Capitaux propres après résultat	131 050	130 027	129 151
Capital social	90 000	90 000	90 000
Total Bilan	1 142 212	1 037 690	980 730
Produit Net Bancaire (PNB)	48 446	44 371	39 117
Commissions nettes	15 264	14 181	12 923
Frais de personnel	24 293	22 350	18 692
Charges générales d'exploitation	8 358	7 974	6 911
Frais généraux (Frais de personnel + Charges d'exploitation + dotations aux amortissements)	34 890	32 500	27 575
Total Engagements	827 410*	804 444	776 670
Créances classées	136 120**	144 631	142 291
Provisions & Agios réservés	94 033***	82 372	71 257
Résultat d'exploitation	986	1 984	1 765
Résultat net de l'exercice	950	782	938
Effectif ⁽¹⁾	373	371	366

(1) y compris les SIVP et CIAP

*Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 869 849mD, soit la somme des engagements destinés aux entreprises (567 836mD) et des engagements destinés aux particuliers (302 013mD). L'écart s'explique comme suit :

Total des engagements =
Eng. Des entreprises : 567 836mD
+ Eng. Des particuliers : 302 013mD
- Intérêts perçus d'avance : $1121.7 \times 2 = 2\,243,4\text{mD}$
- Créances ctx personnel = 61,5mD
- Créances sur les établissements financiers : 38 369 mD
- Créances prise en charge par l'Etat : 1 764 mD
= 827 411mD

** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 136 335mD, soit un écart de 215mD détaillé comme suit :

- Créances ctx personnel = 61,5 mD
- Intérêts perçus d'avance = 128,8 mDT
- Créances classés CCDB au personnel = 19,8 mD
- Frais judiciaire à récupérer MLT = 4,9mD

*** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui soit traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les provisions présentées au niveau de la rubrique AC3 (Créances sur la clientèle) n'englobent pas toutes les provisions constituées par la banque sur les engagements de la clientèle. Le poste PA5 (Autres passifs) comprend les provisions pour passifs et charge qui englobent entre autres les provisions constituées sur les éléments hors bilan ainsi que les provisions pour litiges et autres passifs.

4.3.13. Principaux ratios

- Ratios de structure

	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	11,5%	12,5%	13,2%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	64,2%	69,6%	71,9%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	56,2%	51,8%	60,4%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	87,6%	74,4%	84,0%

- Ratios de productivité

	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Frais généraux / PNB	72,0%	73,2%	70,5%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,8%	63,4%	69,1%
Dépôts de la clientèle / Effectif	1 722,1	1 448,8	1 618,7
Frais généraux / Effectif	93,5	87,6	75,3
Frais de personnel / Effectif	65,1	60,2	51,1
PNB / Effectif	129,9	119,6	106,9

- Ratios de rentabilité

	déc.-18	déc.-17	déc.-16
ROE (Bénéfice net de l'exercice / Capitaux propres*)	0,7%	0,6%	0,7%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	0,1%	0,1%	0,1%
Bénéfice net / PNB	2,0%	1,8%	2,4%
Dividende / Capital social	-	-	-
Commissions nettes / PNB	31,5%	32,0%	33,0%

*Avant affectation

- Ratios réglementaires

	déc.-18	déc.-17	déc.-16
Ratio de solvabilité	12,4%	13,8%	14,2%
Ratio Tier 1	12,6%	13,1%	13,5%
Ratio de liquidité	91,4%	101,9%	71,0%
Ratio Crédits / Dépôts*	146,6%	-	-
Taux de créances classées	16,5%	18,0%	18,3%
Taux de couverture des créances classées	59,6%	49,2%	43,1%

*instauré par la Circulaire de la BCT n°2018-10 du 01/11/2018

4.4. Renseignements financiers sur les états financiers consolidés au 31/12/2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions légales et du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers consolidés qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur le Périmètre et méthodes de consolidation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés comportant pour les filiales, le pays d'enregistrement ou de résidence ;
- Une note mentionnant les méthodes d'évaluation des placements à court terme du groupe BTE (portefeuille titre commercial) à la date d'entrée ainsi qu'à l'inventaire et présentant un état des placements à court terme indiquant par catégories de placements de même nature :
 - le coût d'acquisition ;
 - la valeur de marché pour les placements évalués à la valeur de marché ;
 - la juste valeur pour les autres placements à court terme ;Et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements ;
- Une note sur le Portefeuille d'investissement mentionnant les méthodes d'évaluation des titres de participation à la date de clôture du groupe BTE et présentant un état des placements à long terme indiquant par catégorie ou nature de placement :
 - le coût d'acquisition ;
 - le pourcentage de détention ;
 - la provision constituée, le cas échéant.Et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements ;
- Une note sur les valeurs immobilisées portant sur les variations des immobilisations corporelles et incorporelles comportant toutes les informations prévues par les dispositions de la NC 05 relative aux immobilisations corporelles et de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et des textes législatifs et réglementaires en la matière et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés relatifs aux exercices futurs.

4.4.1. Bilans consolidés au 31 décembre 2018

(en mD)	Notes	déc.-18	déc.-17*
ACTIF			
AC1 Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	55 998	19 486
AC2 Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	188 922	153 890
AC3 Créances sur la clientèle	3	735 619	724 486
AC4 Portefeuille titres commercial*	4	99 780	107 931
AC5 Portefeuille investissement	5	83 614	64 040
AC6 Valeurs immobilisées	6	17 167	16 932
AC7 Autres actifs	7	24 032	14 817
TOTAL ACTIF		1 205 132	1 101 582
PASSIF			
PA2 Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	255 934	232 437
PA3 Dépôt & avoirs de la clientèle	9	638 213	522 989
PA4 Emprunts & ressources spéciales	10	89 403	115 845
PA5 Autres passifs	11	21 917	21 205
TOTAL PASSIF		1 005 467	892 476
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital	12	90 000	90 000
CP2 Réserves	13	54 163	54 976
CP3 Actions propres		-840	-840
CP5 Résultats reportés	14	-6 573	-7 355
CP6 Résultat de la période	15	906	649
Capitaux propres part du groupe		137 656	137 430
Capitaux propres part des minoritaires	16	62 009	71 676
TOTAL CAPITAUX PROPRES		199 665	209 106
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 205 132	1 101 582

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.4.2. Etats des engagements hors bilan consolidés au 31 décembre 2018

<i>(en mD)</i>	Notes	déc.-18	déc.-17
PASSIFS EVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	86 785	77 971
HB2	Crédits documentaires	13 522	26 536
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		100 307	104 507
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	70 882	59 516
HB5	Engagements sur titres	58 075	20 550
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		128 957	80 066
ENGAGEMENTS RECUS			
HB6	Engagements de financement reçus		
HB7	Garanties reçues	661 656	638 963
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		661 656	638 963

4.4.3. Etats de résultat consolidés au 31 décembre 2018

(en mD)		Notes	déc.-18	déc.-17*
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	17	67 685	54 264
PR2	Commissions	18	18 045	15 312
	Gains sur opérations de change		13 366	3 489
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières*	19	5 473	5 939
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement *	20	3721	4534
Total produits d'exploitation bancaire			108 290	83 538
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	21	51 229	34 717
CH2	Commissions encourues		1 605	187
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commerce et opérations financières		-191	249
Total charges d'exploitation bancaire			52 643	35 153
PRODUIT NET BANCAIRE			55 647	48 385
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif		-12 754	-9 314
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-1 439	-859
PR7	Autres produits d'exploitation		378	123
CH6	Frais de personnel	22	-24 791	-22 780
CH7	Charges générales d'exploitation	23	-11 439	-8 838
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	24	-2 354	-2 632
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 248	4 085
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 268	1 352
CH11	Impôts sur les sociétés		-49	-1413
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			4 467	4 024
PR9/CH10	Eléments extraordinaires			-406
RESULTAT NET			4 467	3 618
Part des minoritaires			3 561	2 969
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			906	649

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

4.4.4. Etats des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2018

(en mD)	Notes	déc.-18	déc.-17
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		107 665	82 354
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-56 847	-31 166
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		95 574	-19 177
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-68 370	-47 117
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		9 448	-30 314
Autres flux d'exploitation		-1 789	-828
Impôts sur les sociétés		-128	-880
Flux de trésorerie nets affectés à l'activité d'exploitation		85 553	-47 128
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		255	-84
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-3 420	-12 867
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-6 159	-4 653
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-9 324	-17 604
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		-10 334	9 687
Emission d'emprunts sur le marché public		-7 028	10 805
Remboursements d'emprunts sur le marché monétaire		-1 708	-20 918
Placements		-17 283	-2 685
Augmentation/diminution ressources spéciales		-375	-15 944
Dividendes versés / Encaissés			
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-36 728	-19 055
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		39 501	-83 787
Liquidités et équivalents en début de période		-87 212	-3 425
Liquidités et équivalents en fin de période	25	-47 711	-87 212

4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2018

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2018.

3. Bases de mesure

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P(C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	10,87%	Filiale	Intégration globale	10,87%

- **Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES**

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats ». La « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

- **Forme juridique et objet des filiales :**

Filiale	Forme Juridique	Objet Social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

5. Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- COMPTABILISATION DES PRÊTS ET REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste

« Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE LEASING

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFÉRENTS

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFÉRENTES

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions. Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- | | |
|---|--------|
| - Immeuble d'exploitation | : 2,5% |
| - Mobilier de bureaux | : 20 % |
| - Matériel de bureaux | : 10 % |
| - Matériel de transport | : 20 % |
| - Agencements aménagements et installations | : 10 % |
| - Matériel informatique | : 15 % |
| - Logiciel | : 33 % |

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- SOLDES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3-TRAITEMENT DE L'IMPÔT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

Notes explicatives

NOTE 1 : CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 55 998KDT contre 19 486KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Caisse	8 068	5 584
Banque Centrale de Tunisie en dinars	47 930	13 902
Total	55 998	19 486

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 188 922 KDT contre 153 890 KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Créances sur les établissements bancaires	43 425	123 369
Créances sur les établissements financiers	145 497	30 521
Total	188 922	153 890

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2018, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 735 619KDT contre 724 486KDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Comptes débiteurs	102 906	39 206
Autres concours à la clientèle	616 699	682 113
Crédits sur ressources spéciales	16 014	3 167
Total	735 619	724 486

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 99 780 KDT fin 2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Titres de placement	99 780	107 931*
Total	99 780	107 931

(*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 83 614 KDT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation	83 614	64 040*
TOTAL	83 614	64 040

(*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2018 un solde net de 17 167 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	451	445
Immobilisations corporelles	16 716	16 487
Total	17 167	16 932

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 24 032 KDT contre 14 817KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Compte d'attente et de régularisation	21 082	11 476
Autres	2 950	3 341
Total	24 032	14 817

NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2017 et 2018 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	255 934	230 067
Créances rattachées	-	2 370
Total	255 934	232 437

NOTE 9: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2017 et 2018 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	363 372	323 743
Autres dépôts et avoirs	274 841	199 246
Total	638 213	522 989

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2017 et 2018 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts ressources spéciales	1 804	2 241
Autres emprunts	87 599	113 604
Total	89 403	115 845

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour passifs et charges	1 643	2 510
Comptes attente et de régularisation	7 869	8 624
Autres	12 405	10 071
Total	21 917	21 205

NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2018, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Réserves consolidées	54 163	54 976
Total	54 163	54 976

NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
BTE	(6 573)	(7 355)
Total	(6 573)	(7 355)

NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts majoritaires	906	649
Total	906	649

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Réserves minoritaires	58 447	68 707
Résultats minoritaires	3 562	2 969
Total	62 009	71 676

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires	1 839	1 208
Opérations avec la clientèle	65 672	52 872
Autres revenus	174	184
Total	67 685	54 264

NOTE 18 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Commissions sur opérations bancaires	18 045	15 312
Total	18 045	15 312

NOTE 19 : GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Gains nets sur titres de transaction	4 701	5 415
Gains nets sur titres de placements (*)	772	524
Total	5 473	5 939

(*) *Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.*

NOTE 20 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2018 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation*	1 542	4 215
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	2 179	319
Total	3 721	4 534

(*) *Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.*

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires	15 191	6 997
Opérations avec la clientèle	29 042	19 480
Emprunts et ressources spéciales	6 760	8 016
Autres intérêts et charges	236	224
Total	51 229	34 717

NOTE 22 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2018 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	20 530	18 898
Charges sociales	4 261	3 882
Total	24 791	22 780

NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2018 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'exploitation non bancaires	2 758	2 674
Autres charges générales d'exploitation	8 681	6 164
Total	11 439	8 838

NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2017 et 2018 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	2 354	2 632
Total	2 354	2 632

NOTE 25 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de mille dinars contre -87 212 mille dinars au 31 décembre 2017 :

Libelles	31/12/2018	31/12/2017
Caisse agences dinars	5 374	4 281
Caisse agences devises	2 694	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Prêts Interbancaires	106 932	123 369
Autres emprunts	(210 640)	(230 067)
Total	(47 711)	(87 212)

Notes complémentaires

1. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net (en KDT)	906	649
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	906	649
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
Résultat par action (en DT)	0.259	0,185

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2017	90 000	-840	54 976	(7 355)	649	137 430
Variation des réserves consolidées	-	-	-814	782	-	-32
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-	-	-	-	-649	-649
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	906	906
Soldes au 31/12/2018	90 000	-840	54 162	-6 573	906	137 655

4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018



Cabinet Nour El Houda HENANEE - CNH

Inscrit au Tableau de l'OECT

Espace Tunis, Immeuble H - Etage M - appt. 1.6

Montplaisir 1073 Tunis -Tunisie

Tél: +216 71 904 252 , Fax: +216 71 904 256



Cabinet Hichem CHEKIR – C.H.H

Inscrit au Tableau de l'OECT

Centre Urbain Nord Immeuble carthage

Palace - 1082 - Tunis -Tunisie

Tél +216 71 94 71 45 Fax +216 71 49 61 22

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers **Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »**(le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **137 656 KDT**, y compris la part du Groupe dans le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **906 KDT**.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats** au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 67 685 KDT et 18 045 KDT, soit 79% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2018.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 5.1 « *comptabilisation des prêts et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances nettes envers les clients s'élèvent à 735 619 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 5.1 « *comptabilisation des prêts et revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La BTE a reçu, en date du 13 février 2019, un avis de contrôle de sa situation sociale pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Étant donné que les travaux de contrôle ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de rédaction de ce présent rapport, l'impact de ce redressement social sur les états financiers consolidés de la BTE arrêtés au 31 décembre 2018 ne peut être estimé d'une manière précise.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018.

Tunis, le 22/03/2019

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

4.4.7. Notes complémentaires relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018

- Note complémentaire à la note 4 « Périmètre et méthodes de consolidation »

Sociétés	Secteur	Pays	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	Tunisie	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	Tunisie	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	Tunisie	10,87%	Filiale	Intégration globale	10,87%

- Note complémentaire à la note 5.3 « Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents »

Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est composé de titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les contributions du groupe dans ce portefeuille commercial se détaillent comme suit :

Sociétés	Contribution	Nature
Banque de Tunisie et des Émirats	31 384	BTA
T.E.P (C.T.E.I)	368	SICAV
Rapid Recouvrement	510	SICAV
BTE – SICAR	1 218	SICAV
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	66 300	BTA
Total	99 780	

Toutes ces valeurs sont présentées dans les états financiers à leur coût d'acquisition conformément à la NC07,

Leurs valeurs à la date de clôture est revue en fonction de leur juste valeur par la comptabilisation des intérêts courus et plus ou moins-values correspondantes en compte de résultat.

Portefeuille d'investissement

➤ Coût d'acquisition des titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, soit le prix pour lequel les titres ont été acquis, tous frais et charges exclus, à l'exception de ceux inclus dans le coût des participations conformément à la Norme Comptable NC 07 relative aux placements.

Les contributions du groupe se détaillent comme suit :

Sociétés	Contribution
BTE	71 035
CTEI	2 382
SICARBTE	10 197
Total	83 614

- Note complémentaire à la note 6 « Valeurs immobilisées »

Libellé	Valeur Brute 2017	Acquisitions 2018	Cessions / corrections 2018	Valeur brute 2018	Dotations 2018	Valeur Nette 2018
Immobilisations incorporelles	525	6		531	- 80	451
Immobilisations corporelles	32 612	2 016	- 25	34 603	- 17 887	16 716
Total	33 137	2 022	-25	35 134	- 17 967	17 167

- Note relative à la rubrique « Cautions, Avals et autres garanties données »

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Cautions en faveur de la clientèle	76 943	66 829
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	4 382	5 493
Cautions en faveur des établissements bancaires	5 460	5 649
Total	86 785	77 971

- Note relative à la rubrique « Engagements de financement donnés »

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement donnés à la clientèle	70 882	59 516
Total	70 882	59 516

- Note relative à la rubrique « Garanties reçues »

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Garanties reçues de la clientèle	661 656	638 963
Total	661 656	638 963

- **Note explicative à la note 4 « Périmètre et méthodes de consolidations »**

- Le pourcentage de contrôle de la société BTE SICAR est de 100% vu qu'elle est détenue par le groupe : BTE 75 % et RR 25%
Tandis que le pourcentage de participation directe de la BTE dans la SICAR est de 75%
- Le pourcentage de contrôle de la société TES est de 10,87% vu qu'elle est détenue par le groupe : BTE 2,92 % et Groupe 7,95%

- **Note relative aux évènements postérieurs :**

En date du 13/02/2019, la BTE a reçu de la CNSS conformément aux dispositions des Art. 16, 47 et 96 de la Loi n°60-30 du 14/12/1960, une notification pour le démarrage d'une procédure de contrôle sur place portant sur la vérification de la conformité des déclarations salariales effectuées à la CNSS et leur comptabilisation sur les livres de la banque pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018.

La CNSS a notifié à la banque le 17/05/2019 les résultats dégagés suite à cette mission. Ainsi la CNSS réclame auprès de la BTE le règlement d'une cotisation complémentaire totalisant la somme de 484.640,271dt outre les pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque datée du 24/05/2019 rejetant certains éléments soulevés par la CNSS. Suite à cette opposition et après concertation, la CNSS a révisé le montant réclamé à 428.992,789dt conformément à sa notification du 14/06/2019.

Ainsi, la BTE a procédé en date du 11/07/2019 au règlement immédiat de 128.992,789dt et a demandé l'échelonnement du reliquat à savoir 300.000,000dt sur six mois à partir du mois d'Août 2019.

4.4.8. Notes rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018

- **Etat des engagements hors bilan consolidé rectificatif**

**Banque de Tunisie et des Emirats
État des engagements hors bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2018**

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	86 785	77 971
HB2	Crédits documentaires	13 522	26 536
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		100 307	104 507
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4	Engagements de financement donnés	70 882	59 516
HB5	Engagements sur titres	58 075	20 550
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		128 957	80 066
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7	Garanties reçues	661 656	638 963
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		661 656	638 963

- Etat de flux de trésorerie consolidé rectificatif

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2018
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation bancaires encaissés		107 665	82 354
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-56 847	-31 166
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		95 574	-19 177
Placements		- 17 283	-2 685
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-68 370	-47 117
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		9 448	-30 314
Autres flux d'exploitation		-1 789	-828
Impôts sur les sociétés		-128	-880
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation		68 270	-49 813
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		255	-84
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-3 420	-12 867
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-6 159	-4 653
Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement		- 9 324	-17 604
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'actions (*)		-10 334	9 687
Émission D'emprunts sur le marché public		-7 028	10 805
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		-1 708	-20 918
Augmentation/diminution ressources spéciales		-375	-15 944
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		-19 446	-16 370
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		39 501	-83 787
Liquidités et équivalents en début de période		-87 212	-3 425
Liquidités et équivalents en fin de période	25	-47 711	-87 212

- Note rectificative à la note 25 « Liquidités et Equivalents de liquidités »

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de - 47 711 mille dinars contre -87 212mille dinars au 31 décembre 2017 :

Libelles	31/12/2018	31/12/2017
Caisse agences dinars	5 374	4 281
Caisse agences devises	2 694	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Prêts Interbancaires	106 932	123 369
Autres emprunts	(210 640)	(230 067)
Total	(47 711)	(87 212)

- Note rectificative de la note 1 « Résultat par action du groupe »

Libelles	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net (en KDT)	906	649
Parts attribuables aux ADP (en KDT)		-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	906	649
Nombre moyen d'actions ordinaires*	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,259	0,185

*Ce montant n'inclut pas les ADP et actions propres.

4.5. Renseignements financiers sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2019

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019 ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers intermédiaires qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur la « Comptabilisation du portefeuille – titres et revenus y afférentes » (portefeuille commercial) portant sur les méthodes d'évaluation à la date d'entrée et les règles de classification des titres de placements (BTA) et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux placements ;
- Une note sur les « Capitaux propres » mentionnant :
 - La valeur nominale des différentes catégories d'actions propres détenues par la Banque et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
 - Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Le tableau de mouvement des capitaux propres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les « Garanties reçues » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la subdivision dudit poste en catégories principales entre :
 - Garanties reçues de l'Etat,
 - Garanties reçues d'établissements bancaires et financiers,
 - Garanties reçues de la clientèle.
- Une note sur les « Revenus du portefeuille d'investissement » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 22 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant défalcation de cette rubrique entre :
 - Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement,
 - Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation,
 - Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises associées et co-entreprises,
 - Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées.
- L'état de résultat avec le libellé de la rubrique « Revenus du portefeuille commercial » tel que mentionné au niveau de l'annexe 7 de la NC 21 qui est « Gains sur portefeuille –titres commercial et opérations financières».

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires relatifs aux exercices futurs.

4.5.1. Bilans intermédiaires au 30 Juin 2019

(en mD)	Notes	juin-19	juin-18	déc.-18	
ACTIF					
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	42 313	73 721	55 995
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	134 153	147 673	188 922
AC3	Créances sur la clientèle	3	749 180	726 579	733 377
AC4	Portefeuille titres commercial	4	34 783	135 354	31 384
AC5	Portefeuille investissement	5	70 920	56 892	90 177
AC6	Valeurs immobilisées	6	28 817	24 250	28 229
AC7	Autres actifs	7	15 602	13 602	14 128
TOTAL ACTIF			1 075 768	1 178 071	1 142 212
PASSIF					
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	188 706	304 884	255 590
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	670 641	623 441	642 342
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	71 052	104 550	91 779
PA5	Autres passifs	11	17 351	17 231	21 451
TOTAL PASSIF			947 750	1 050 106	1 011 162
CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital		90 000	90 000	90 000
CP2	Réserves		47 558	47 475	47 513
CP3	Actions propres		-840	-840	-840
CP5	Résultats reportés		-5 623	-6 573	-6 573
CP6	Résultat de la période		-3 077	-2 097	950
TOTAL CAPITAUX PROPRES		12	128 018	127 965	131 050
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES			1 075 768	1 178 071	1 142 212

4.5.2. Etats des engagements hors bilan intermédiaires au 30 Juin 2019

<i>(en mD)</i>		Notes	juin-19	juin-18	déc.-18
PASSIFS EVENTUELS					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	68 670	76 439	86 785
HB2	Crédits documentaires		15 005	19 472	13 522
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			83 675	95 911	100 307
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4	Engagements de financement donnés	14	15 807	66 175	70 882
HB5	Engagements sur titres		22 900	107 350	58 075
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			38 707	173 525	128 957
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7	Garanties reçues	15	661 257	620 036	661 656
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			661 257	620 036	661 656

4.5.3. Etats de résultat intermédiaires au 30 Juin 2019

(en mD)		Notes	juin-19	juin-18	déc.-18
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	15	37 116	30 564	70 646
PR2	Commissions		9 435	8 021	16 888
	Gains sur opérations de change	16	1 209	1 881	4 823
PR3	Revenus du portefeuille commercial	17	563	2 177	5 234
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement *	18	2 290	1 550	5 748
Total produits d'exploitation bancaire			50 613	44 193	103 339
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	19	-26 973	-22 572	-53 325
CH2	Commissions encourues *	20	-164	-150	-388
Total charges d'exploitation bancaire			-27 137	-22 722	-53 713
PRODUIT NET BANCAIRE			23 476	21 471	49 626
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	-8 875	-7 644	-12 498
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement *	22	125	242	-16
CH6	Frais de personnel	23	-12 509	-11 093	-24 293
CH7	Charges générales d'exploitation *	24	-4 467	-4 314	-9 594
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		-766	-935	-2 239
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 016	-2 273	986
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		40	221	268
CH11	Impôts sur les sociétés		-101	0	-266
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			-3 077	-2 052	988
CH10	Eléments extraordinaires		0	-45	-38
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-3 077	-2 097	950

*Les données de 2018 ont été retraitées pour des fins de comparabilité

4.5.4. Etats de flux de trésorerie intermédiaires au 30 Juin 2019

(en mD)	Notes	juin-19	juin-18	déc.-18
ACTIVITE D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		53 108	7 963	100 666
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-31 684	-24 975	-55 387
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-22 300	13 344	-28 051
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		27 346	81 417	95 584
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-19 890	-20 243	-40 402
Autres flux d'exploitation		-4 553	1 092	10 697
Impôts sur les sociétés		736	-918	-1 959
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		2 763	57 680	81 148
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		830	2 684	1 006
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		11 517	-77 846	-8 757
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-1 575	-3 858	-8 513
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		10 772	-79 020	-16 264
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'emprunts		-7 028	-7 028	-7 028
Remboursements d'emprunts		-7 750	-7 750	-17 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		-176	387	134
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-14 954	-14 391	-24 144
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-1 419	-35 731	40 740
Liquidités et équivalents en début de période		-47 713	-88 453	-88 453
Liquidités et équivalents en fin de période	25	-49 132	-124 184	-47 713

4.5.5. Notes aux états financiers intermédiaires au 30/06/2019

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. Principes comptables pertinents appliqués

3.1 Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2 Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3 Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4 Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué de :

- Un portefeuille commercial : Ce portefeuille est constitué de Titres de placement (BTA)

Le portefeuille placement est évalué mensuellement, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 25. Dans ce sens, nous adoptons la courbe des taux éditée par la Société Tunisie Clearing pour valoriser le portefeuille BTA.

Ainsi, seules les moins-values potentielles (dégagées entre le prix déterminé par la courbe des taux reflétant la juste valeur de la ligne, et le Coût Moyen Pondéré d'acquisition) sont comptabilisées.

Quant aux règles de constatation des intérêts, nous adoptons la méthode linéaire paragraphe 47 de la NC 25, la valorisation se fait mensuellement.

- Un portefeuille d'investissement constitué de :
 - Fonds gérés détenus jusqu'à rétrocession
 - Obligations détenues jusqu'à échéance
 - Titres de participation

Les titres de participations :

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6 Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Les établissements de crédit peuvent pour l'évaluation du montant de ces provisions recourir à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet ou s'appuyer sur des modèles qui leurs sont propres et dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

La banque n'a pas effectué de dotations additionnelles pour la période arrêtée au 30/06/2019.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Le montant de la dotation aux provisions additionnelles au titre de la période close au 30/06/2019 a été estimé à **3 426 KDT**.

3.6.4 Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7 Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- Les opérations de change à terme à des fins de couverture sont réévaluées en fin de période au cours de change au comptant de la date d'arrêté
- Les opérations de change à terme non dénouées à fin juin 2019 sont de : 13 611 KDT
- Les opérations de change au comptant non dénouées à fin juin 2019 sont de : 176 KDT
- Au 30/06/2019 le montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises est de : 19 409 KDT

3.8 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

• Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
• Mobilier de bureaux	:	20 %
• Matériel de bureaux	:	10 %
• Matériel de transport	:	20 %
• A. A. et installations	:	10 %
• Matériel informatique	:	15 %
• Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3.9 Note portant déclaration des principes comptables appliqués :

Nous déclarons que les mêmes principes et méthodes comptables sont adoptés pour l'établissement de comptes intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2019 par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018.

3.10 Note sur les émissions, achats et remboursements de dettes et d'actions ordinaires cf. à la NC 19 :

La banque n'a réalisé aucune de ces opérations durant la période intermédiaire

3.11 Note sur les évènements significatifs postérieurs à la fin de période intermédiaire :

En date du 13/02/2019, la BTE a reçu de la CNSS conformément aux dispositions des Art. 16, 47 et 96 de la Loi n°60-30 du 14/12/1960, une notification pour le démarrage d'une procédure de contrôle sur place portant sur la vérification de la conformité des déclarations salariales effectuées à la CNSS et leur comptabilisation sur les livres de la banque pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018.

La CNSS a notifié à la banque le 17/05/2019 les résultats dégagés suite à cette mission. Ainsi la CNSS réclame auprès de la BTE le règlement d'une cotisation complémentaire totalisant la somme de 484.640,271dt outre les pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque datée du 24/05/2019 rejetant certains éléments soulevés par la CNSS. Suite à cette opposition et après concertation, la CNSS a révisé le montant réclamé à 428.992,789dt conformément à sa notification du 14/06/2019.

Ainsi, la BTE a procédé en date du 11/07/2019 au règlement immédiat de 128.992,789dt et a demandé l'échelonnement du reliquat à savoir 300.000,000dt sur six mois à partir du mois d'Août 2019.

3.12 Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 juin 2019, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives au 31 décembre 2018 et celles relatives au 30 juin 2018.

Les données relatives à l'année 2018 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'exception des reclassements au niveau de l'état des résultats portant sur :

- La prise en compte des plus ou moins-values sur les titres d'investissement au niveau des corrections de valeurs sur le portefeuille d'investissement cf. note 18
- La prise en compte des commissions du Fonds de garantie des dépôts au niveau des charges générales d'exploitation cf. note 20

4.1- ACTIFS

Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Caisse agences dinars	3 720	5 120	5 371
Caisse agences devises	2 754	4 135	2 695
Banque Centrale de Tunisie en dinars	350	468	22 372
Banque Centrale de Tunisie en devises	35 489	63 998	25 557
Total	42 313	73 721	55 995

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Créances sur les établissements bancaires	95 171	105 483	150 553
Créances sur les établissements financiers	38 982	42 190	38 369
Total	134 153	147 673	188 922

Ces créances se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Prêts en devises BCT	-	18 094	-
Prêts interbancaires en devises	54 132	6 132	15 019
Prêts interbancaires en dinars	8 109	-	17 445
Prêts swap en devises	24 799	64 046	74 703
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 068	17 148	43 323
Créances sur les établissements financiers	38 982	42 190	38 369
Total	134 153	147 673	188 922

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Prêts	87 040	-	-	-	87 040
Prêts en devises BCT	-	-	-	-	-
Prêts interbancaires en devises	54 132	-	-	-	54 132
Prêts interbancaires en DINARS	8 109	-	-	-	8 109
Prêts swap en devises	24 799	-	-	-	24 799
Avoirs chez les correspondants	8 131				8 131
Avoirs chez les correspondants locaux	63	-	-	-	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 068	-	-	-	8 068
Créances sur les établissements financiers	14 687	6 971	16 366	958	38 982
Total	109 858	6 971	16 366	958	134 153

Créances sur les établissements bancaires par durée résiduelle :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Avoirs chez les correspondants	8 131				8 131
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 068	-	-	-	8 068
Avoirs chez les correspondants locaux	63	-	-	-	63
Prêts TND	8 109				8 109
Prêts MM en TND	8 000	-	-	-	8 000
Créances rattachées	109	-	-	-	109
Prêts Devises	54 132				54 132
Prêts MM en USD	54 093	-	-	-	54 093
Créances rattachées	39	-	-	-	39
SWAP	24 799				24 799
SWAP en TND	-	-	-	-	0
SWAP Devises en EUR	24 799	-	-	-	24 799
SWAP Devises en USD	-	-	-	-	0
Créances sur les établissements financiers	14 687	6 971	16 366	958	38 982
Créances sur les établissements financiers	14 687	6 971	16 366	958	38 982
Total	109 858	6 971	16 366	958	134 153

Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 juin 2019, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Comptes débiteurs de la clientèle	45 443	45 433	44 372
Autres concours à la clientèle	803 736	769 209	780 045
Crédits sur ressources spéciales	2 745	2 827	2 993
Total	851 924	817 469	827 410

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Concours CT (1)	223 740	209 538	215 794
Concours M.L.T. (2)	530 537	517 690	519 566
Comptes débiteurs de la clientèle	45 443	45 433	44 372
Leasing (3)	52 204	44 808	47 678
Total brut	851 924	817 469	827 410
Agios réservés	-22 076	-23 869	-21 887
Provisions individuelles	-38 612	-34 409	-33 516
Provisions additionnelles	-33 705	-26 818	-30 279
Provisions collectives	-8 351	-5 794	-8 351
Total net	749 180	726 579	733 377

Les provisions sur prêt ont évolué comme suit :

Libellé	SOLDE 31/12/2018	DOTATION 2019	REPRISE 2019	SOLDE 30/06/2019
Provisions/ prêt	72 146	9 920	-1 398	80 668
Agios réserves	21 887	12 869	-12 680	22 076
Total net	94 033	22 789	-14 078	102 744

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Encours non échus	210 342	196 221	203 837
Avance sur dépôt à terme	2 717	1 243	5 287
Intérêts et Commissions impayés	47	83	187
Principal impayé	12 662	14 348	9 088
Intérêts et commissions perçus d'avance	-2 028	-2 357	-2 605
Total	223 740	209 538	215 794

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Encours non échu	432 208	424 286	486 292
Principal échu	22	25	24
Principal impayé	25 716	23 098	20 960
Intérêts et commissions impayés	6 299	7 699	7 080
Intérêts à recevoir	4 675	5 603	5 041
Avance en comptes courants	169	169	169
Créances contentieuses	61 448	56 810	-
Total	530 537	517 690	519 566

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Encours	51 142	42 489	46 993
Principal impayé	590	1 140	325
Intérêts impayés	124	662	75
Intérêts courus	177	144	157
Autres créances	171	373	128
Total	52 204	44 808	47 678

Les créances brutes sur la clientèle par durée résiduelle se détaillent comme suit :

	INF 3 MOIS	3MOIS < 1AN	1 AN < 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Concours M.L.T	119 228	55 539	198 052	157 718	530 537
Leasing	8 700	11 303	29 541	2660	52 204
Concours CT	255 990	12 153	1 040	-	269 183
Total	383 918	78 996	228 632	160 378	851 924

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	1 108	75 868	77 516	70 895	305 150	530 537
Concours CT	4 834	89 357	126 132	304	3 113	223 740
Leasing	450	11 962	39 629	163	-	52 204
Comptes courants débiteurs	895	11 082	24 657	283	8 526	45 443
Total	7 287	188 269	267 934	71 645	316 789	851 924

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	01/06/2019	01/06/2018	01/06/2019	01/06/2018	01/06/2019	01/06/2018
Concours MLT	419 929	416 644	110 608	101 046	530 537	517 690
Concours CT	184 141	176 690	39 599	32 848	223 740	209 538
Leasing	47 974	36 477	4 230	8 331	52 204	44 808
Comptes courants débiteurs	35 852	37 610	9 591	7 823	45 443	45 433
Total Brut	687 896	667 421	164 028	150 048	851 924	817 469

Note 4 : Portefeuille commercial

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
BTA	35 442	137 625	32 425
Primes d'acquisition BTA	-720	-1 828	-1 234
Moins-value BTA	-487	-718	-472
Créances rattachées	548	275	665
Total net	34 783	135 354	31 384

Note 5 : Portefeuille titres d'investissement

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Obligations	20 584	25 403	24 355
Obligations	20 092	24 985	23 435
Intérêts à recevoir sur obligations	492	418	920
Titres de participation	21 772	21 871	21 769
Titres de participation des entreprises associés	9 644	9 993	9 541
Autres Titres de participation	11 303	11 353	11 303
Créances rattachés	825	525	925
Fonds gérés	14 292	14 792	14 292
Fonds gérés	14 292	14 792	14 292
BTA	19 446	-	35 074
BTA	20 183	-	35 200
Intérêts à recevoir BTA	778	-	1 513
Primes d'acquisitions BTA	-924	-	-985
Etalements moins-value BTA	-591	-	-654
Total brut	76 094	62 066	95 490
Provisions	5 174	5 174	5 313
Total net	70 920	56 892	90 177

Le portefeuille d'investissement se présente comme suit selon la cotation en bourse :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Obligations	20 092	24 985	23 435
Intérêts à recevoir sur obligations	492	418	920
Titres cotés	7 288	7 288	7 288
Titres non cotés	13 659	14 058	13 556
Créances rattachées	825	525	925
Fonds gérés	14 292	14 792	14 292
BTA	20 183	-	35 200
Intérêts à recevoir BTA	778	-	1 513
Primes d'acquisition BTA	-924	-	-985
Etalements -value BTA	-591	-	-654
Total brut	76 094	62 066	95 490
Provisions	5 174	5 174	5 313
Total net	70 920	56 892	90 177

5.1 : Liste des filiales

Société	Siégé	Capitaux propres	%
T.E.P(C.T.E.I)	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	2 989	99,99%
Rapid Recouvrement	Ennour Building - 5ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	3 199	99,73%
BTE-SICAR	5 bis, Rue Mohamed Badra - 1002 Tunis	3 140	75,00%
Tuniso Emiratie Sicav (TES)	5 bis, Rue Mohamed Badra - 1002 Tunis	66 112	2,26%

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2018	ACQUISITIONS	CESSIONS	Valeur Brute au 30/06/2019	Amortissements cumulés au 30/06/2019	Valeur Nette au 30/06/2019
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	7 427	-	-	7 427	-2 211	5 216
Constructions en cours	11 469	1 041	-	12 510	-	12 510
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 884	33	-	1 917	-1 479	438
Matériel Informatique	7 990	192	-	8 182	-5 734	2 448
Matériel de Transport	538	-	-	538	-383	155
A, A & Installations	11 852	90	-	11 942	-7 894	4 048
Total	45 162	1 356	-	46 518	-17 701	28 817

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 30 juin 2019, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Comptes de régularisations (produits à recevoir)	3 629	3 142	3 506
Autres	11 973	10 460	10 622
Total	15 602	13 602	14 128

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Personnel	5 352	4 885	4 725
Etat et collectivités locales	1 171	623	1 501
Autres débiteurs	6 730	5 697	5 279
Charges reportées	313	105	313
Opérations monétiques	272	155	546
Créances prises en charge par l'Etat	1 764	2 137	1 764
Total	15 602	13 602	14 128

4.2-PASSIFS

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dépôts des établissements bancaires	187 271	303 910	254 341
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 435	974	1 249
Total	188 706	304 884	255 590

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Emprunts et refinancement BCT	51 000	143 000	138 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	80 865	160 255	113 090
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	55 025	-	3 128
Avoirs des Correspondants Etrangers	381	592	123
Créances rattachées	-	63	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 435	974	1 249
Total	188 706	304 884	255 590

Libellé	INF 3 MOIS	3MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Emprunts	169 211	17 679	-	-	186 890
Emprunts BCT TND	50 000	1 000	-	-	51 000
Emprunts TND	38 346	16 679	-	-	55 025
Emprunts devises	80 802	-	-	-	80 802
Dettes rattachées devises	63	-	-	-	63
Avoirs des Correspondants Etrangers	381	-	-	-	381
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 435	-	-	-	1 435
Total	171 027	17 679	-	-	188 706

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dépôt à vue	441 032	432 429	432 048
Autres	229 609	191 012	210 294
Total	670 641	623 441	642 342

Ces dépôts se détaillent comme suit par nature :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dépôts à terme	229 609	191 012	210 294
Dépôts à terme en dinars	207 910	176 270	188 058
Dépôts à terme en devises	21 699	14 742	22 236
Dépôts à vue	441 032	432 429	432 048
Comptes courants personnes physiques	30 632	32 929	26 442
Comptes courants personnes morales	86 110	80 502	69 824
Comptes d'épargne	92 609	73 891	90 884
Comptes professionnels en devises	9 020	7 966	9 624
Dépôts en dinars convertibles	4 996	3 252	3 379
Certificats de dépôt	67 500	90 000	69 000
Comptes négoce international	59	20	173
Personnes non résidentes	58 104	57 427	63 306
Autres sommes dues à la clientèle	92 002	86 442	99 416
Total	670 641	623 441	642 342

9.2 : Dépôts des entreprises liées

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dépôt à vue entreprise liées	10 534	5 912	4 373
Dépôts à terme entreprise liées	6 000	6 000	-
Autres clientèles	654 107	611 529	637 969
Total	670 641	623 441	642 342

9.3 : Répartition des dépôts à terme par maturité

Libellé	INF 3 MOIS	3MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS
Dépôts à terme en Dinars	90 453	99 877	17 580	207 910
Dépôts à terme en Devises	9 938	11 761	-	21 699
Total	100 391	111 638	17 580	229 609

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Ressources spéciales	3 946	4 377	4 123
Autres Emprunts	67 106	100 173	87 656
TOTAL	71 052	104 550	91 779

Ces emprunts se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Encours emprunts extérieurs	3 946	4 377	4 123
Encours Emprunts obligataires	64 694	88 972	79 472
Autres emprunts	-	8 109	3 716
Emprunts	68 640	101 458	87 311
Frais financiers/Emprunts	2 412	3 092	4 468
Frais financiers rattachés	2 412	3 092	4 468
Total	71 052	104 550	91 779

L'encours des ressources spéciales par catégorie se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Ligne de crédit BIRD1	1 572	1 998	1 785
Ligne de crédit BEI2	-	-	-
Ligne PME/EMIT	-	-	-
Ligne Italienne 73 millions EUR	455	537	496
Ligne Espagnole	1 842	1 842	1 842
Fonds budgétaire premier logement	77	-	-
Total	3 946	4 377	4 123

Libellé	INF 3 MOIS	3MOIS << 1AN	1 AN << 5 ANS	SUP 5 ANS	TOTAL
Ress Spec Bird (Principal)	-	426	1 146	-	1 572
Ress Spec ITL 73 Mds (Principal)	-	83	372	-	455
Ress Spec ESP 25 Mds (Principal)	-	308	1 534	-	1 842
Fonds budgétaire premier logement	-	-	-	77	77
Total	-	817	3 052	77	3 946

Note 11 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Organismes sociaux	1 672	1 714	1 820
Personnel	4 788	3 516	4 488
Etat et collectivités locales	1 597	1 937	2 550
Autres créiteurs	7 371	8 799	9 622
Valeurs exigibles après encaissement	1 923	1 265	2 971
Total	17 351	17 231	21 451

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Capital	90 000	90 000	90 000
Réserves	47 558	47 475	47 513
Actions propres	-840	-840	-840
Résultats reportés	-5 623	-6 573	-6 573
Résultat de la période	-3 077	-2 097	950
Total	128 018	127 965	131 050

12.1 : Répartition du capital:

Libellé	Montant Nominal	Nombres d'actions	Montant en DT	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,90%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,90%
Actionnaires titulaires des actions dividendes prioritaires (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2%
Total		4 500 000		100,00%

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Cautions en faveur de la clientèle	59 626	68 445	76 943
Cautions en faveur des établissements financiers	1 270	5 035	5 460
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	7 774	2 959	4 382
Total	68 670	76 439	86 785

Note 14 : Garanties reçues

Au 30 juin 2019, les garanties reçues présentent un solde de **661 257 KDT**.

4.5-ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires	1 806	506	1 893
Opérations avec la clientèle	35 310	30 058	68 753
Total	37 116	30 564	70 646

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Opérations de trésorerie et Interbancaire	1 806	506	1 893
Intérêts sur les prêts	33 192	28 208	64 415
Revenus Leasing	2 118	1 764	4 165
Commissions sur engagements	-	86	173
Total	37 116	30 564	70 646

Note 16 : Gains sur opérations de change

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Gains sur opérations de change	1 209	1 881	4 823
Total	1 209	1 881	4 823

Note 17 : Revenus du portefeuille commercial

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Revenus des BTA	563	2 177	5 234
Total	563	2 177	5 234

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Revenus des Obligations	817	1 004	1 878
Revenus Fonds Gérés	-	321	867
Revenus des entreprises associées et coentreprise (*)	106	225	997
Revenus titres d'investissements	1 367	-	2 006
Total	2 290	1 550	5 748

(*) Les données au 31/12/2018 et 30/06/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » respectivement pour 56 et 22 KDT.

Les revenus des entreprises associées se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dividendes	106	225	997
Total	106	247	1 053

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Opérations avec les établissements bancaires	7 329	6 990	17 539
Opérations sur la clientèle	17 189	12 426	29 524
Intérêts sur Emprunts extérieurs et ressources spéciales	75	61	131
Autres charges sur emprunts	2 380	3 095	6 131
Total	26 973	22 572	53 325

Note 20 : Commissions encourues

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	31/12/2018	31/12/2018
			retraité		retraité
Commissions fonds de couverture (*)	-	531	-	1 236	-
Commissions encourues	164	150	150	388	388
Total	164	681	150	1 624	388

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations du 30/06/2018 et 31/12/2018 afin de reclasser les commissions du fonds de garantie des dépôts dans les charges générales d'exploitation respectivement à hauteur de : 531 et 1236 KDT

Note 21 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Reprise des provisions sur prêts	1 050	1 069	3 474
Dotations aux provisions sur prêts	-9 492	-7 897	-16 609
Dotations aux provisions hors bilan	-75	-136	-214
Dotations aux provisions Leasing	-177	-622	-246
Reprise provisions Leasing	118	150	974
Dotations aux provisions créditeurs divers	-452	-216	-191
Reprises hors bilan	54	8	61
Reprises provisions à caractère général	99	-	253
Total	-8 875	-7 644	-12 498

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018	31/12/2018	31/12/2018
			retraité		retraité
Dotations aux provisions sur titres	-	-	-	-147	-147
Pertes courues sur titres	139	-	-	-	-
Reprises de provisions sur titres	-3	88	88	97	97
Moins-value dépréciation Titres BTA	-	143	143	-	-
Amortissement prime d'acquisition BTA	-11	-11	-11	-22	-22
Plus/Moins-values sur Titres(*)	-	-	22	-	56
Total	125	220	242	-72	16

(*) Les données au 31/12/2018 et 30/06/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » respectivement pour 56 et 22 KDT

Note 23 : Les charges du personnel

Les charges de personnel, au 30 juin 2019, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Appointements et compléments	9 100	7 953	18 173
Avantages complémentaires	79	444	966
Charges sociales connexes	2 540	2 193	4 407
Autres frais du personnel	17	15	623
Dotations des congés payés	773	488	124
Total	12 509	11 093	24 293

Note 24 : Charges générales d'exploitation

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018 retraité	31/12/2018	31/12/2018 retraité
Frais exploitations non bancaires	2 201	2 244	2 244	4729	4 729
Autres charges générales d'exploitation (*)	2 266	1 539	2 070	3629	4 865
Total	4 467	3 783	4 314	8 358	9 594

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations du 30/06/2018 et 31/12/2018 afin de reclasser les commissions du fonds de garantie des dépôts dans les charges générales d'exploitation respectivement à hauteur de : 531 et 1236 KDT

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Impôts et taxes	456	370	838
Rémunérations des services extérieurs	1 703	1 836	3 819
Transports et déplacements	42	38	72
Autres charges générales d'exploitation (*)	2 266	2 070	4 865
Total	4 467	4 314	9 594

(*) Pour les besoins de comparabilité nous avons retraité les informations du 30/06/2018 et 31/12/2018

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 25 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30/06/2019 les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de (49 132) KDT :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Caisse agences dinars	3 720	5 120	5 372
Caisse agences devises	2 754	4 135	2 694
Banque Centrale de Tunisie en dinars	350	468	22 372
Banque Centrale de Tunisie en devises	35 489	63 998	25 557
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	18 000	-
Prêts interbancaires en devises	86 891	70 139	106 932
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	8 068	17 148	43 323
Emprunts et refinancement en devises BCT	-51 000	-143 000	-141 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-135 467	-160 255	-113 026
Total	-49 132	-124 184	-47 713

Note 26 : Le résultat par action

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Résultat net (KDT)	-3 077	-2 097	950
Parts distribuables aux ADP (KDT)	-	-	-
Résultat net aux actions ordinaires (KDT)	-3 077	-2 097	950
Nombre d'actions	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Résultat par action	0,0879	0,0600	0,0271

Note sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur la situation au 30/06/2019 se présentent comme suit :

- La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios nets constatés au cours du 1er semestre 2019 s'élève à 1,5KDT TTC.
- Les dividendes à recevoir de la BTE SICAR revenant à la BTE au titre de l'exercice 2018 sont de l'ordre de 525KDT.
- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.
Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de la période close au 30/06/2019 à 141KDT.
- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios créditeurs résultant de ces conditions arrêté au 30/06/2019 s'élève à 38,4KDT TTC.
- La part revenant à la BTE dans les dividendes distribués par la TES au titre de l'exercice 2018 sont de l'ordre de 105,9KDT.
- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
- En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le montant des agios créditeurs résultant de ces conditions arrêté au 30/06/2019 s'élève 12,4KDT TTC.
- Les dividendes à recevoir de la société Rapide Recouvrement revenant à la BTE au titre de l'exercice 2018 sont de l'ordre de 300KDT.
- Au cours de la période close au 30/06/2019, la BTE a encaissé 100KDT représentant la dernière tranche des dividendes lui revenant au titre de l'exercice 2010.
- La société « TEP» bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Le total des agios créditeurs résultant de ces conditions arrêté au 30/06/2019 s'élève à 0,7KDT TTC.

- La rémunération du Directeur Général est fixée par l'arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.
La charge salariale brute à fin juin 2019 s'élève à : 81 KDT
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire. les jetons de présence pour le premier semestre 2019 sont estimés à un montant brut de 26KDT.

Note sur les évènements postérieurs à la clôture

En date du 13/02/2019, la BTE a reçu de la CNSS conformément aux dispositions des Art. 16, 47 et 96 de la Loi n°60-30 du 14/12/1960, une notification pour le démarrage d'une procédure de contrôle sur place portant sur la vérification de la conformité des déclarations salariales effectuées à la CNSS et leur comptabilisation sur les livres de la banque pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018.

La CNSS a notifié à la banque le 17/05/2019 les résultats dégagés suite à cette mission. Ainsi la CNSS réclame auprès de la BTE le règlement d'une cotisation complémentaire totalisant la somme de 484.640,271dt outre les pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque datée du 24/05/2019 rejetant certains éléments soulevés par la CNSS. Suite à cette opposition et après concertation, la CNSS a révisé le montant réclamé à 428.992,789dt conformément à sa notification du 14/06/2019.

Ainsi, la BTE a procédé en date du 11/07/2019 au règlement immédiat de 128.992,789dt et a demandé l'échelonnement du reliquat à savoir 300.000,000 DT sur six mois à partir du mois d'Août 2019.

4.5.6. Rapports général des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires de la BTE au 30 Juin 2019



Cabinet Nour El Houda HENANEE - CNH
Inscrit au Tableau de l'OECT
Espace Tunis, Immeuble H - Etage M - appt. 1.6
Montplaisir 1073 Tunis -Tunisie
Tél: +216 71 904 252 , Fax: +216 71 904 256



Cabinet Hichem CHEKIR – C.H.H
Inscrit au Tableau de l'OECT
Centre Urbain Nord Immeuble carthage
Palace - 1082 - Tunis -Tunisie
Tél +216 71 94 71 45 Fax +216 71 49 61 22

AVIS D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale réunie le 25 Avril 2018 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2019, faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 128 018 KDT y compris un résultat net déficitaire de 3 077 KDT.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats "BTE", arrêtés au 30 juin 2019, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de La Banque de Tunisie et des Emirats "BTE" au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Août 2019

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

4.5.7. Notes complémentaires et explicatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019

- Note relative aux effets de changements dans la structure de la banque

Néant

- Note complémentaire à la note 3.4 « Comptabilisation du portefeuille – titres et revenus y afférents »

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.4.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé exclusivement de titres de placement.

- Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

3.4.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

- Note portant sur les règles de classification et d'évaluation des titres de placement

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

- **Note complémentaire à la note 3.11 « Evènements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire »**

La provision a été portée à la note 21 relative aux « dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif » sous la rubrique « Dotations aux provisions créditeurs divers ».

- **Note complémentaire à la note 12 « Capitaux propres »**

(en mD)	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'action en circulation	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions propres à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	4 500 000	1.02%	0%

- Tableau de mouvement des capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2018	90 000	-840	7 372	22 344	4 466	130	13 200	835	-7 407	950	131 050
Affectation réserves légales											0
Affectation réserves à régime spécial											0
Opérations/fonds social					45						45
Distributions bénéfiques											0
Distributions bénéfiques ADP rachetées											0
Résultats reportés								950		-950	0
Affectation réserves pour risques réserves pour réinvestissements exonérés											0
Résultats de l'exercice										-3 077	-3 077
											0
Soldes au 30/06/2019	90 000	-840	7 372	22 344	4 511	130	13 200	835	-6 457	-3 077	128 018

- **Note complémentaire à la note 14 « Garanties reçues »**

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
garanties reçues de l'Etat	0	0	0
garanties reçues des établissements financiers	0	0	0
garanties reçues de la clientèle	661 257	620 036	661 656
Total	661 257	620 036	661 656

- **Note complémentaire à la note 18 « Revenus du portefeuille d'investissement »**

(en mD)	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	2 184	1 325	4 751
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	-	-	-
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	106	225	997
TOTAL	2 290	1 550	5 748

- **Note complémentaire à l'état de résultat expliquant les variations importantes enregistrées au 30/06/2019 par rapport au 30/06/2018**

Libellé	Variation	Explication
Intérêts et revenus assimilés	+21,43%	Une variation positive de 21,43% entre 30/06/2018 et 30/06/2019 expliquée principalement par une augmentation de plus de 28% du TMM moyen entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2019.
Revenu du portefeuille commercial	-74,13%	La banque a procédé courant 2018 au reclassement en portefeuille d'investissement d'une partie des titres BTA. La banque a procédé de même pour les revenus de ces titres et les a reclassés en PR4 «Revenus du portefeuille d'investissement».
Revenu du portefeuille investissement	+47,74%	
Soldes en gain/perte provenant des éléments ordinaires		Ce sont des profits issus des services généraux tels que remboursement assurance sur accident, remboursement Assurances sur déficit de caisse....

- **Note explicative de la note 20 « commissions encourues »**

Ce reclassement a été effectué suite aux instructions de la BCT à l'instar des autres banques.

4.5.8. Notes rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019

- **Note rectificative à la note 18 « Revenus du portefeuille d'investissement »**

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Revenus des Obligations	817	1 004	1 878
Revenus Fonds Gérés	-	321	867
Revenus des entreprises associées et coentreprise (*)	106	225	997
Revenus titres d'investissements	1 367	-	2 006
Total	2 290	1 550	5 748

(*) Les données au 31/12/2018 et 30/06/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » respectivement pour 56 et 22 KDT.

Les revenus des entreprises associées se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dividendes	106	225	997
Total	106	225	997

- **Note rectificative à la note 22 « Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement »**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2018 retraité	31/12/2018	31/12/2018 retraité
Dotations aux provisions sur titres	-	-	-	-147	-147
Pertes courues sur titres	139	-	-	-	-
Reprises de provisions sur titres	-3	88	88	97	97
Moins-value dépréciation Titres BTA	-	143	143	-	-
Amortissement prime d'acquisition BTA	-11	-11	-11	-22	-22
Plus/Moins-values sur Titres(*)	-	-	22	-	56
Total	125	220	242	-72	-16

(*) Les données au 31/12/2018 et 30/06/2018 ont été retraitées pour l'intégration des plus ou moins-values sur titres au niveau de la rubrique « Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » respectivement pour 56 et 22 KDT

- **Note rectificative à la note 3.6.4 « Provision sur participation »**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

4.5.9. Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2019

en mD	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	90 000	-840	7 372	22 344	4 467	130	13 200	834	-7 407	950	131 050
Opérations / fonds social					45						45
Affectation du résultat 2017 (AGO 24/04/2019)									950	-950	0
Résultat au 30/06/2019										-3 077	-3 077
Solde au 31 décembre 2018 après affectation	90 000	-840	7 372	22 344	4 512	130	13 200	834	-6 457	-3 077	128 018

4.5.10. Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

	juin-19	juin-18	déc.-18
Total des produits d'exploitation bancaire (en mD)	50 613	44 193	103 339
Produit net bancaire (en mD)	23 476	21 471	49 626
Résultat d'exploitation (en mD)	-3 016	-2 273	986
Capital social (en mD)	90 000	90 000	90 000
Nombre d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Produits d'exploitation bancaire / action (en Dinars)	11,247	9,821	22,964
Produit net bancaire / action (en Dinars)	5,217	4,771	11,028
Résultat d'exploitation / action (en Dinars)	-0,670	-0,505	0,219

4.5.11. Evolution du résultat net

en mD	juin-19	juin-18	déc.-18
Capital social (en mD)	90 000	90 000	90 000
Nombre d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	3 500	3 500	3 500
Nombre d'actions à dividende prioritaire (en milliers)	1 000	1 000	1 000
Bénéfice avant impôt	-2 976	-2 052	1 254
Bénéfice net	-3 077	-2 097	950
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers)	4 500	4 500	4 500
Bénéfice avant impôt / action (en Dinars)	-0,661	-0,456	0,279
Bénéfice net / action (en Dinars)	-0,684	-0,466	0,211

4.5.12. Evolution de la marge brute d'autofinancement

en mD	juin-19	juin-18	déc.-18
Bénéfice net	-3 077	-2 097	950
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	8 875	7 644	12 498
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	-125	-242	16
Dotations aux amortissements	766	935	2 239
Marge brute d'autofinancement	6 439	6 240	15 703

4.5.13. Emprunts obligataires émis par la BTE

(mD)	Montant émis	Taux	Durée	Jouissance	1ère échéance	dernière échéance	Encours au 31/12/2018	Encours au 30/06/2019
BTE 2009	50 000	5,25%	10 ans	15/09/2009	15/09/2010	15/09/2019	5 000	5 000
	7 200	5,20%	10 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2020	1 440	1 440
BTE 2010	32 800	TMM + 0,7%	10 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2020	6 560	6 560
	10 000	5,85%	20 ans	17/09/2010	17/09/2011	17/09/2030	6 000	6 000
BTE 2011	35 000	TMM + 1,3%	7 ans dont 2 ans de grâce	09/02/2012	09/02/2015	09/02/2019	7 000	
	15 000	6,25%	20 ans	09/02/2012	09/02/2013	09/02/2032	10 500	9 750
	34 141	7,40%	5 ans	25/01/2017	25/01/2018	25/01/2022	27 312	20 484
BTE 2016	1 000	TMM +2,5%	5 ans	25/01/2017	25/01/2018	25/01/2022	800	600
	14 860	7,55%	7 ans dont 2 ans de grâce	25/01/2017	25/01/2020	25/01/2024	14 860	14 860
Total							79 472	64 694

4.5.14. Emprunts obligataires souscrits par la BTE au 30/06/2019

Les emprunts obligataires souscrits par la BNA se présentent comme suit :

	<i>en mD</i> 30/06/2019
Emprunt STB 2010-1	100 000
Emprunt BNA 2011	2 000 000
Emprunt Amen Bank Subordonné 2011-1	150 000
Emprunt Amen Bank Subordonné 2012	400 000
Emprunt ATL 2013-1	100 000
Emprunt BH 2013-1	142 000
Emprunt ATL 2013-2	200 000
Emprunt Attijari Leasing 2013-1	200 000
Emprunt national 2014	5 000 000
Emprunt Hannibal Lease 2014-1	400 000
Emprunt TUNISIE LEASING 2014-2	400 000
Emprunt ATL 2014-3	200 000
Emprunt Hannibal Lease 2015-1	2 400 000
Emprunt Subordonné UIB 2015	600 000
Emprunt Subordonné ATTIJARI BANK 2016-1	1 800 000
Emprunt Subordonné BIAT 2017	600 000
Emprunt SERVICOM 2016	1 000 000
Emprunt Subordonné BNA 2016	600 000
Emprunt Subordonné BH 2017-1	600 000
Emprunt Subordonné STB 2017-1	1 000 000
Emprunt Subordonné BNA 2017-1	600 000
Emprunt Obligataire BTL 2017-1	600 000
Emprunt Obligataire ATL 2017-2	1 000 000
Total	20 092 000

4.5.15. Emprunts obligataires garantis par la BTE au 30/06/2019

Néant

4.5.16. Principaux indicateurs

en mD	juin-19	juin-18	déc.-18
Dépôts de la clientèle	670 641	623 441	642 342
Créances nettes sur la clientèle	749 180	726 579	733 377
Capitaux propres avant résultat	131 095	130 062	130 100
Capitaux propres après résultat	128 018	127 965	131 050
Capital social	90 000	90 000	90 000
Total Bilan	1 075 768	1 178 071	1 142 212
Produit Net Bancaire (PNB)	23 476	21 471	49 626
Commissions nettes	9 271	7 871	16 500
Frais de personnel	12 509	11 093	24 293
Charges générales d'exploitation	4 467	4 314	9 594
Frais généraux (Frais de personnel + Charges d'exploitation + dotations aux amortissements)	17 742	16 342	36 126
Total Engagements	851 924*	817 469	827 410
Créances classées	164 028**	150 048	136 120
Provisions & Agios réservés	102 744***	90 890	94 033
Résultat d'exploitation	-3 016	-2 273	986
Résultat net de l'exercice	-3 077	-2 097	950
Effectif ⁽¹⁾	389	377	373

(1) y compris les SIVP et CIAP

*Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 893 237mD, soit la somme des engagements destinés aux entreprises (576 453mD) et des engagements destinés aux particuliers (316 784mD). L'écart s'explique comme suit :

Total des engagements =
 Eng. Des entreprises : 576 453mD
 + Eng. Des particuliers : 316 784mD
 - Commissions d'aval perçues d'avance : 438mD
 - Commissions constatées d'avance sur engagements par signature = 67mD
 - Créances ctx personnel = 61,5mD
 - Créances sur les établissements financiers : 38 982 mD
- Créances prise en charge par l'Etat : 1 764 mD
 = 851 924mD

** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les engagements sont présentés au niveau de plusieurs rubriques des états financiers (AC2, AC3, AC7 et HB). Il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT pour un montant de 164 095mD, soit un écart de 67mD détaillé comme suit :

- Créances ctx personnel = 61,5mD
- Frais judiciaire à récupérer MLT = 5,5mD

*** Ce montant est différent de celui inscrit au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT qui soit traite des engagements de la banque dans leur globalité, abstraction faite de leur présentation au niveau des états financiers. En effet, les provisions présentées au niveau de la rubrique AC3 (Créances sur la clientèle) n'englobent pas toutes les provisions constituées par la banque sur les engagements de la clientèle. Le poste PA5 (Autres passifs) comprend les provisions pour passifs et charge qui englobent entre autres les provisions constituées sur les éléments hors bilan ainsi que les provisions pour litiges et autres passifs.

4.5.17. Principaux ratios

- Ratios de structure

	juin-19	juin-18	déc.-18
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	11,9%	10,9%	11,5%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	69,6%	61,7%	64,2%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	62,3%	52,9%	56,2%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	89,5%	85,8%	87,6%

- Ratios de productivité

	juin-19	juin-18	déc.-18
Frais généraux / PNB	75,6%	76,1%	72,8%
Commissions nettes / Frais de personnel	74,1%	71,0%	67,9%
Dépôts de la clientèle / Effectif	1 724,0	1 653,7	1 722,1
Frais généraux / Effectif	45,6	43,3	96,9
Frais de personnel / Effectif	32,2	29,4	65,1
PNB / Effectif	60,3	57,0	133,0

- Ratios de rentabilité

	juin-19	juin-18	déc.-18
ROE (Bénéfice net de l'exercice / Capitaux propres)	-2,4%	-1,6%	0,7%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	-0,3%	-0,2%	0,1%
Bénéfice net / PNB	-13,1%	-9,8%	1,9%
Dividende / Capital social	-	-	-
Commissions nettes / PNB	39,5%	36,7%	33,2%

- Ratios réglementaires

	juin-19	juin-18	déc.-18
Ratio de solvabilité	11,3%	13,2%	12,4%
Ratio Tier 1	11,1%	13,4%	12,6%
Ratio de liquidité	105,8%	122,2%	91,4%
Ratio Crédits / Dépôts*	123,5%	-	146,6%
Taux de créances classées	19,3%	18,4%	16,5%
Taux de couverture des créances classées	55,9%	52,5%	59,6%

*Circulaire de la BCT n° 2018-10 du 01/11/2018

4.6. Les indicateurs boursiers de la valeur BTE

	2016	2017	2018	2019*
Nombre d'actions y compris les ADP	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Nombre de titres admis (ADP)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Cours fin de période (en Dinars)	15,500	17,240	11,250	8,800
Capitalisation boursière (en Dinars)	15 500 000	17 240 000	11 250 000	8 800 000
Nombre de titres traités	99 071	66 148	97 860	30 200
Rendement de la période	-12,08%	11,23%	-34,75%	-21,78%
Capitaux propres (en mD)	129 151	130 027	131 050	-
Actif net par action (en Dinars)	28,700	28,895	29,122	-
Cours plus haut (en Dinars)	22,390	17,240	19,250	11,580
Cours plus bas (en Dinars)	14,700	14,000	10,970	8,400
Bénéfice net (en mD)	938	782	950	-
Bénéfice par action (en Dinars)	0,208	0,174	0,211	-
Dividende par action (en Dinars)	-	-	-	-
Date de distribution	-	-	-	-
PER (Cours fin de période / Bénéfice par action)	74,4	99,2	53,3	-
P/BV (Cours fin de période / Actif net par action)	0,5	0,6	0,4	-
Dividend Yield	-	-	-	-
Taux de rotation	9,9%	6,6%	9,8%	3,0%

*Jusqu'au 11/09/2019

Evolution du cours du titre BTE en 2018 et 2019



CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Membres des Organes d'Administration et de Direction

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Etat d'Abu Dhabi				
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Président	M. Jabr ZAAL KHALIFA ALFALASSI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
	Membre	M. Oubeid Mourad ESSOUIDI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
	Membre	M. Khalifa ALI EL KAMZI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
	Membre	M. Nasser Shotait AL KETBI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
	Membre	M. Mohamed MOUBAREK EL HAJRI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
M. Saqr Salem EL AMRI	Membre indépendant	Lui-même	2019 - 2021*	Abou Dhabi
Etat Tunisien				
Etat Tunisien	Membre	M. Abderrahmen KHACHTALI	2019 - 2021*	Tunis
	Membre	M. Rached BEN ROMDHANE	2019 - 2021*	Tunis
	Membre	Mme Fatiha GHARBI	2019 - 2021*	Tunis
	Membre	M. Abdelmonem SAADAOU	2019 - 2021*	Tunis
	Membre	M. Atef MEJDOUB	2019 - 2021*	Tunis
M. Faouzi GUEBLI	Membre indépendant	Lui-même	2019 - 2021*	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 24/04/2019

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membre	Fonction dans la banque	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Jalel AZZOUZ*	Directeur Général	27/06/2018	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 27/06/2018

Il est à signaler que :

- M. Saqr Salem EL AMRI en tant que président, Monsieur Abderrahmen KHACHTALI, Monsieur Rached BEN ROMDHANE et Monsieur Mohamed MOUBAREK EL HAJRI en tant que membres du Comité d'Audit Interne;
- Monsieur Mohamed MOUBAREK EL HAJRI en tant que président, Monsieur Nasser Shotait AL KETBI, et Monsieur Atef MEJDOUB en tant que membres du Comité de Nomination et de Rémunération ;
- Monsieur Jalel AZZOUZ en tant que président, Monsieur Oubeid Mourad ESSOUIDI, Monsieur Khalifa ALI EL KAMZI et Madame Fathia GHARBI en tant que membres du Comité Exécutif du Crédit ;
- Monsieur Faouzi GUEBLI en tant que président, Monsieur Nasser Shotait AL KETBI, et Monsieur Abdelmonem SAADAOU en tant que membres du Comité des Risques ;

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Fonctions exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Jalel AZZOUZ	PDG Société Tuniso-Saoudienne de Recouvrement – Conseiller auprès de la Direction Générale de TSB
M. Abderrahmen KHACHTALI	Secrétaire général au Ministère des Finances
M. Rached BEN ROMDHANE	Chef du cabinet du ministre de développement, de l'investissement et de la coopération internationale
Mme Fatiha GHARBI	Directeur général de l'unité nationale de contrôle des impôts
M. Abdelmonem SAADAOUI	Directeur Général de la Direction Centrale
M. Atef MEJDOUB	Contrôleur général des appels d'offres publiques
M. Faouzi GUEBLI	Directeur central de la Trésorerie à la BNA

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Jalel AZZOUZ	TEP – BTE SICAR – Rapid Recouvrement
M. Abderrahmen KHACHTALI	Tunisair Handling – Tunisair Technics – Tunisair Catering – Amedeus (Président)– Centre National de l'Informatique
M. Rached BEN ROMDHANE	-
Mme Fatiha GHARBI	-
M. Abdelmonem SAADAOUI	-
M. Atef MEJDOUB	RNTA
M. Faouzi GUEBLI	Administrateur dans 6 sociétés

5.1.5. Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
Etat Tunisien	M. Abderrahmen KHACHTALI	Secrétaire général au Ministère des Finances
	M. Rached BEN ROMDHANE	Secrétaire général au Ministère des Finances
	Mme Fatiha GHARBI	Directeur général de l'unité nationale de contrôle des impôts
	M. Abdelmonem SAADAOUI	Directeur Général de la Direction Centrale
	M. Atef MEJDOUB	Contrôleur général des appels d'offres publiques

5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2018

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2018

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par arrêté du Ministre des Finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec prise en charge des frais d'utilité. Le Conseil d'Administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général.
- La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2018 s'élève à 102 KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité

permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2018

Néant

5.3. Contrôle

– Commissaires aux comptes

Nom	Adresse	Mandat
Cabinet Nour El Houda HENANE – CNH Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Espace Tunis, Immeuble H – Etage M – appt. 16 Montplaisir 1073 Tunis Tél : 71 904 252 Fax : 71 904 256	2018 – 2020*
Cabinet Hichem CHEKIR – CHH Société Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Centre Urbain Nord - Immeuble Carthage Palace - 1082 Tunis Tél : 71 947 145 Fax : 71 496 122	2018 – 2020*

* Nommé par l'AGO du 25/04/2018

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Néant

CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations stratégiques

6.1.1. Evolution récente

Au courant du 1^{er} semestre de l'année 2019, l'activité de la banque s'est caractérisée par un accroissement des crédits de 3,1% par rapport à fin Juin 2018 pour atteindre **749,2MD**.

Quant aux dépôts, ils ont affiché une progression de 7,6% à **670,6MD**.

En matière d'exploitation bancaire, la banque affiche un PNB de **23,5MD** en progression de **9,3%** par rapport à fin Juin 2018. Cette performance se justifie par la hausse des marges, d'intérêt et sur commission, contre une régression des produits du portefeuille commercial et d'investissement :

- Marge d'intérêt (**+26,9%**) ;
- Marge sur commissions (**+17,8%**) ;
- Revenus sur portefeuille (**-23,5%**).

Le résultat de la banque au 30/06/2019 s'est élevé à -3MD contre -2,1MD au 30/06/2018.

6.1.2. Orientations stratégiques

a. Capitaux propres :

Le montant des fonds propres nets de la Banque, tels que définis par les articles 2 et suivants de la circulaire 2018-06 du 05 juin 2018 s'élève à 122 729 KDT au 30 Juin 2019.

Le montant des fonds propres nets de la banque sera consolidé pour les périodes à venir par la réalisation des résultats bénéficiaires, par l'amortissement des emprunts obligataires subordonnés dont l'encours actuel se situe à 6 750 KDT et par la liquidation partielle d'une partie de participation de la banque dans le capital des établissements bancaires et financières dont l'encours à ce jour est de 7 289 KDT.

Afin de permettre à la Banque de satisfaire en permanence les règles prudentielles en matière de division des risques et de solvabilité, la stratégie de gestion des fonds propres au cours de la période 2019-2023 est basée sur la poursuite de la consolidation des fonds propres de la BTE.

b. Capital humain :

L'effectif global passerait de 373 en 2018 à 476 à fin 2023 et sera réparti comme suit de telle sorte que le coefficient : Effectif Global/ Nombre d'agences, serait de 10,8% en 2023 contre 13,3% en 2018.

La réalisation des objectifs 2019-2023 passe par la mise en place d'un programme global de formation et de recyclage axé sur la prise en charge des nouvelles recrues ainsi que des autres catégories de personnel ; parallèlement, un système d'incitations et d'encouragement sera mis en place en vue d'encourager toutes les catégories de personnel à atteindre les objectifs qui leur seront assignés.

Une politique active de formation et de recyclage a été mise en place. Des cycles de formation internes et externes ont été définis en collaboration avec les différents départements de la banque et mis en place à l'intention de l'ensemble du personnel.

Une politique de Gestion de Carrières validée par le conseil d'administration de la banque va être entamée à partir du 2^{eme} semestre 2019.

Le personnel commercial est appelé à bénéficier de mesures d'incitation ciblée.

c. Développement du réseau :

La réalisation de ces objectifs nécessite le renforcement du réseau commercial spécialement dans les quartiers résidentiels et les régions à fort potentiel de croissance ; la tranche des jeunes poursuivant leurs études supérieures devrait être particulièrement visées compte tenu du potentiel que cette catégorie est en mesure d'assurer à la banque. A ce titre, il importe de développer la prospection commerciale en développant des partenariats avec les grandes écoles et les universités.

Ouverture annuelle de 3 à 5 nouvelles agences à partir de 2019, cette cadence permettra au réseau commercial d'approcher une cinquantaine d'agences à l'horizon 2023 et couvrira les régions les plus dynamiques ; à l'horizon 2023, la banque s'est fixée pour objectif de renforcer son réseau commercial en le portant à environ 50 agences contre 28 agences à l'heure actuelle avec l'ouverture dans les jours qui viennent de l'agence BTE Manouba et le démarrage de deux nouveaux chantiers au courant de l'année 2019.

Le renforcement de deux directions régionales existantes par la création d'une 3^{ème} direction dans le but de booster l'activité commerciale avec une animation rapprochée et un suivi plus efficient des performances des agences en matière commerciale et recouvrement des créances à leurs échéances.

La délégation de pouvoirs en faveur des chefs d'agence a été renforcée en vue de permettre une plus grande célérité dans la prise de décision ainsi qu'une plus grande incitation du personnel commercial dans le processus de prise de décision.

Cette activité va être accompagnée par la refonte du plan marketing et communication de la banque appelée à être consolidée en vue d'accompagner le développement du réseau commercial et la commercialisation des produits et services. La mise en place de produits différenciés et propres en direction notamment des tunisiens vivants à l'étranger et des jeunes couples qui s'installent.

d. Produits bancaires :

- La BTE est appelée à développer à l'avenir ses interventions dans les créneaux porteurs (TIC, activités de services liées à la santé, à l'éducation, biotechnologies, activités liées à l'économie d'énergie, activités exportatrices...);
- La promotion de la qualité des services constitue un facteur clé de réussite ; Consciente de cette réalité, la banque œuvre à consolider ses actions dans ce domaine ;
- Lancement officiel de produit TPE en 2019 avec une large campagne commerciale qui a permis à la banque et permettra à l'avenir une amélioration continue de sa part de marché ;
- La banque vise à développer les opérations bancaires avec l'étranger et les activités d'octroi des engagements par signatures et œuvre dans ce sens à développer ses relations avec les entreprises exerçant des activités d'import-export ;
- La banque est appelée à consolider au cours des prochaines années sa position sur le marché des particuliers ; compte tenu des spécificités de ce marché, la banque s'est fixée comme objectif d'affiner sa politique de communication et de développer des offres de produits adaptés à une tranche socioprofessionnelle aisée et fortement sollicitée par la concurrence ;
- La banque se doit de développer des produits adaptés à la clientèle des particuliers, notamment la bancassurance, la banque à distance et proposer des packages comportant des services monétiques adaptés ;
- En vue d'accompagner le développement de ses activités d'engagement, la banque mettra en œuvre son savoir-faire en vue de mobiliser des ressources financières à faible coût. Cette démarche est la seule permettant de consentir des prêts concurrentiels et d'élargir la base clientèle ;
- La banque a mis en place au cours de la période écoulée de nouveaux produits d'épargne permettant de disposer d'une panoplie de crédits d'utilisation souple; Une politique d'intéressement du personnel des agences est d'ores et déjà engagée en vue d'accroître la mobilisation des ressources et le placement des produits de la banque (cartes, produits d'assurance, ...);

→ La satisfaction des besoins de la clientèle a été mise au cœur de la stratégie de la banque ; A ce titre, et en vue de permettre à la banque de consolider sa position, une organisation centrée sur les objectifs de la banque a été mise en place ; l'objectif étant de recentrer l'activité sur la qualité de services et la satisfaction des besoins de la clientèle.

e. Gestion des risques :

La banque s'est engagée à mettre en place une politique volontariste de couverture des risques tout en adoptant une politique prudente au niveau des nouveaux engagements à travers la mise en place d'un système de notation interne.

- La banque se fixe comme objectif de ramener son taux **de créances classées à 15,3% en 2023** contre **16,5% à fin 2018** et de porter **le taux de couverture des créances classées à 68,5% en 2023** contre **59,6% en 2018** ; l'effort de provisionnement (montant net sur tous les engagements compte tenu des engagements hors bilan et participations) durant la période 2019-2023 s'élève à 95,0 millions de dinars, ce qui représente en moyenne 24,1% du PNB de la période.
- La couverture de ses engagements par les dépôts constitue un objectif prioritaire à l'horizon 2023 pour atteindre un ratio de 120 %. Pour ce faire, la part de marché des dépôts de la banque devrait se situer à 1,11% en 2023.

f. Organisation et procédures :

La banque envisage d'adapter l'ensemble de ses procédures et son organisation en vue d'atteindre les objectifs qui se traduisent par la satisfaction des besoins de la clientèle ce qui contribue à l'amélioration de son image de marque.

g. Activités bancaires :

- En termes de parts de marché, la banque de détail vise à consolider sa part de marché sur le créneau **des particuliers qui a représenté en 2018 1,26%**. Un objectif de **1,82%** devrait permettre à la banque d'atteindre un seuil significatif à l'horizon 2023.
- La part de marché de la BTE dans le segment des **Crédits d'exploitation** est fixée à **1,11%** à l'horizon 2023. Ce taux constitue un objectif réalisable, compte tenu de la position de la BTE dans le financement de l'entreprise en général et des liens tissés avec celle-ci.
- La part de marché de la BTE dans le segment des **Crédits moyen et long termes aux entreprises** devrait passer à **1,2% en 2023**. Les engagements **MLT aux entreprises** devraient évoluer à concurrence de **15,4%**. L'amélioration de cette part nécessite un effort et une volonté de la banque pour consolider sa position dans le créneau de ses activités historiques.
- La banque continue à poursuivre ses efforts de collecte des dépôts avec une stratégie de réduction des coûts pour assurer une marge d'intermédiation qui garantit la rentabilité et la couverture du coût des risques.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2019 - 2023 par rapport aux informations prévisionnelles 2016 - 2020

Dépôts et avoirs de la clientèle

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	925 055	1 088 840	La mise à contribution du réseau commercial pour la collecte des dépôts sous les formes les moins coûteuses (DAV,EPARGNE...) est l'une des raisons principales.
Nouveau BP	700 280	803 921	
Ecart	-224 775	-284 919	

Créances sur la clientèle

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	1 129 509	1 280 439	La politique de crédits de la BTE sera axée sur la poursuite du rythme de financement de l'ensemble des secteurs tout en privilégiant le financement des crédits aux particuliers. Les décaissements des crédits, et surtout les provisions et les agios réservés ont eu un impact sensible sur ce poste.
Nouveau BP	865 799	1 121 982	
Ecart	-263 710	-158 457	

Portefeuille titres Commercial

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	169 853	213 220	Pour le BP 2019-2023 et contrairement au BP 2016-2020, la banque se propose de restreindre ses interventions dans le marché financier, les investissements dans les BTA et les autres titres de 1ère catégorie ne seront pas développés.
Nouveau BP	26 827	27 827	
Ecart	-143 026	-185 393	

Portefeuille titres d'investissement

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	41 979	47 387	Les fonds gérés font désormais partie du portefeuille investissement, certains titres BTA ont été reclassés parmi les titres d'investissement et leurs produits retraités sur le résultat de la banque.
Nouveau BP	85 488	89 156	
Ecart	43 509	41 769	

Valeurs mobilisées

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	30 317	32 625	Pour le BP 2016-2020: pas de prévisions de construction du nouveau siège et les agences ont été retenues pour la moitié en acquisition .Le BP 2019-2023, a retenu la construction du siège et les agences en LOCATION
Nouveau BP	54 018	68 278	
Ecart	23 701	35 653	

Produits d'exploitation bancaire

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	108 423	126 087	Principalement l'actualisation par les données réalisées (qui tiennent compte de la hausse du TMM...). En 2018, les produits d'exploitation bancaire se sont élevés à 103 395mD.
Nouveau BP	114 677	139 630	
Ecart	6 254	13 543	

Charges d'exploitation bancaire

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	50 800	57 174	En plus de la hausse du coût des ressources ,l'application du décret 2017-268 du 1er février 2017 instituant la Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts parmi les charges d'exploitation bancaire.
Nouveau BP	63 105	74 136	
Ecart	12 305	16 962	

Produit net bancaire

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	57 623	68 913	La banque n'a pas réussi à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre le niveau d'activité prévu dans son ancien BP. Le niveau d'activité réalisé n'a pas permis d'atteindre les produits prévus et les charges d'exploita
Nouveau BP	51 572	65 494	
Ecart	-6 051	-3 419	

Résultat d'exploitation

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	11 642	16 563	Les charges d'exploitations ont évolué à un rythme plus important que celui prévu dans l'ancien BP, combiné à un volume d'activité moins important que celui escompté, la banque n'a pas pu atteindre le résultat d'exploitation estimé.
Nouveau BP	2 300	4 354	
Ecart	-9 342	-12 209	

Résultat net

En mDT	2019P	2020P	Commentaires
Ancien BP	9 102	12 920	Le résultat net a subi les mêmes effets que le résultat d'exploitation, en l'absence d'éléments extraordinaires.
Nouveau BP	2 150	5 072	
Ecart	-6 952	-7 848	

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2019 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2019

La confrontation des réalisations au 30/06/2019 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2019 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(mD)	Réalisation Jun 2019	Prévisions 2019	Taux de réalisation	Commentaire
Produits d'exploitation bancaire	50 613	114 677	44,10%	
Intérêts et revenus assimilés	37 116	80 690	46,00%	Conforme
Commissions	9 435	20 668	45,65%	Conforme
Gains sur opérations de change	1 209	5 833	20,73%	Le résultat de change a évolué exactement en 2019 comme en 2018 (1,8MD au 30/06/2018). L'activité atteint son top le 2ème semestre de chaque année. En effet, à fin 2018 le résultat a atteint presque 5MD.
Revenus du portefeuille d'investissement	2 853	7 486	38,11%	Les revenus du portefeuille d'investissement englobent les revenus des fonds gérés et les revenus des entreprises associées et coentreprise qui ne peuvent être connus et comptabilisés qu'au 31/12 et qu'après validation des organes de gestion de ces dernières (CA et AGO).

Charges d'exploitation bancaire	27 137	63 105	43,00%	
Intérêts encourus et charges assimilées	26 973	61 275	44,02%	Conforme
Commissions encourues	164	1 830	8,96%	Conformément à la normalisation comptable, les commissions sur le FGD doivent être présentées parmi les charges générales d'exploitation et non pas parmi les commissions encourues. Les commissions sur les FGD se sont élevées à 406 KDT à fin 06/2019. Les commissions sur FGD sont incluses dans les prévisions de 2019, ce qui explique la différence.
Produit Net Bancaire	23 476	51 572	45,52%	
Frais de personnel	12 509	26 229	47,69%	Conforme
Charges générales d'exploitation	4 467	9 081	49,19%	Conforme
Structure du portefeuille	105 703	112 315	94,11%	Prévisions quasiment conformes aux réalisations
Portefeuille titre commercial	34 783	26 827	129,66%	- 19.8md BTA initialement titre d'investissement repris dans la rubrique Titre commercial suite à une opération de pension livrée.
Portefeuille titre d'investissement	70 920	85 488	82,96%	
Encours des crédits	749 180	865 799	86,53%	Conforme
Encours des Dépôts	670 641	700 280	95,77%	Conforme
Emprunts et ressources spéciales	71 052	113 617	62,54%	Le lancement de l'EO 2019 est pris en considération au niveau des prévisions. Les prévisions seront atteintes après le lancement de l'EO 2019 de 50md.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la BTE pour la période 2019-2023 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2018 audités et certifiés.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous jacentes de la période 2019 - 2023 ont été approuvées par le Conseil d'administration du **16/05/2019**.

6.4.1. Les hypothèses de prévision retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2019. Pour les années suivantes, les hypothèses sont arrêtées en fonction du contexte général du marché ainsi que les besoins et la stratégie de la banque.

Rubrique	Hypothèse retenue
Créances brutes sur la clientèle	Un taux d'accroissement annuel moyen de 18% des engagements sur la période 2018-2023.
Portefeuille Titres	Le portefeuille titres de placement observera une évolution annuelle moyenne de -0,4% Le portefeuille titres d'investissement va enregistrer une variation annuelle moyenne de +0,1%
Valeurs immobilisées	Le taux de croissance annuel moyen des valeurs immobilisées brutes sera de 22,5% . La valeur nette des immobilisations augmentera de 18,3% , en moyenne sur la période.
Dépôts de la clientèle	Un taux de croissance annuel moyen sur la période 2018 - 2023 : 13,02% pour les dépôts à vue ; 18,1% pour es dépôts d'épargne ; 12,62% pour les dépôts à terme.

Emprunts et Ressources spéciales	Les emprunts et ressources spéciales connaîtront une croissance annuelle moyenne de 20,7% sur la période 2018 – 2023.
Capitaux propres	La banque compte des capitaux propres de l'ordre de 131 050mD à fin 2018, qui observeront une évolution annuelle moyenne de 5,5% à l'horizon 2023, Au terme de la période de référence les capitaux propres de la banque devraient atteindre 170 882mD .
Marge d'intérêt	La marge d'intérêt de la banque devrait progresser de 22,4% en moyenne chaque année, sur la période 2018-2023.
Marge sur commissions	Les commissions nettes progresseront avec un taux de croissance annuel moyen de 21,9% et ce, grâce à une diversité des produits et services bancaires ainsi qu'une meilleure qualité de services.
Revenus sur portefeuille	Les gains sur portefeuille commercial connaîtront une évolution annuelle moyenne de 1,49% sur la période prévisionnelle. Les revenus sur portefeuille d'investissement afficheront un taux de croissance annuel moyen de 4,63% sur la période 2018 – 2023.
Charges générales d'exploitation	Les frais généraux connaîtront une évolution annuelle moyenne de 10,82% sur la période prévisionnelle.
Dotations aux provisions	Les dotations nettes aux provisions sur créances enregistreront une croissance annuelle moyenne de 14,8% sur la période 2018 – 2023. Quant aux provisions sur valeur de portefeuille titres, elles connaîtront une évolution annuelle moyenne de 39,91% sur la période 2018 – 2023.
Résultat net	Le résultat net de la banque atteindra 14 007mD à fin 2023 contre 950mD en 2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 71% sur la période 2018 – 2023.

Les hypothèses de prévision pour les créances et les dépôts s'établissent comme suit :

	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p
Créances					
Engagements Particuliers					
<i>Taux de croissance annuel des engagements</i>	3,70%	8,10%	4,30%	4,30%	8,80%
Engagements Commerciaux et Professionnels					
<i>Taux de croissance annuel des engagements</i>	21,88%	37,78%	12,36%	12,66%	15,38%
Engagements de Leasing					
<i>Taux de croissance annuel</i>	3,70%	8,10%	4,30%	4,30%	8,80%
Intérêts et revenus assimilés					
<i>Taux de croissance annuel</i>	14,22%	18,51%	21,93%	16,38%	14,37%
Dépôts					
Ressources collectées					
<i>Croissance des dépôts à vue</i>	6,19%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%
<i>Croissance des comptes d'épargne</i>	32,04%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%
<i>Croissance des dépôts à terme</i>	4,29%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%

6.4.2. Les emplois de la banque

6.4.2.1. Les créances nettes sur la clientèle

Les créances sur la clientèle de la banque augmenteront annuellement avec un taux de 17,01% pour atteindre 1 608 854mD à fin 2023 contre 733 377mD au 31/12/2018.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Engagements banque d'entreprise	477 784	582 320	802 333	901 528	1 015 667	1 171 893	
	-	21,88%	37,78%	12,36%	12,66%	15,38%	19,66%
Crédits aux entreprises MLT	228 003	257 495	340 075	374 738	415 157	466 147	15,38%
Variation	-	12,93%	32,07%	10,19%	10,79%	12,28%	
Crédits aux entreprises CT	249 781	324 825	462 258	526 790	600 510	705 746	23,09%
Variation	-	30,04%	42,31%	13,96%	13,99%	17,52%	
Engagements banque de détail	301 948	337 752	426 567	491 688	559 626	638 186	
Variation	-	3,70%	8,10%	4,30%	4,30%	8,80%	16,15%
Leasing	47 678	53 555	58 374	62 856	70 041	79 496	
Variation		3,70%	8,10%	4,30%	4,30%	8,80%	10,77%
Total des créances brutes	827 410	973 627	1 287 274	1 456 072	1 645 335	1 889 576	
Variation	-	6,20%	7,70%	4,80%	4,20%	8,30%	17,96%
Provisions	72 146	86 892	110 321	127 915	150 343	174 944	19,38%
Agios réservés	21 887	20 936	54 971	70 048	86 737	105 778	37,04%
Total des créances nettes	733 377	865 799	1 121 982	1 258 109	1 408 255	1 608 854	
Variation	-	18,06%	29,59%	12,13%	11,93%	14,24%	17,01%

6.4.2.2. Le portefeuille Titres

Le portefeuille titre restera quasiment stable pendant la période prévisionnelle par rapport à l'année 2018. En effet, il y aura une baisse d'un point au niveau des titres d'investissement, qui sera compensée par une augmentation de 78 points de base au niveau des fonds gérés.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Portefeuille-titres commercial							
Titres de placement et créances rattachées	-1 041	-5 598	-5 598	-5 598	-5 598	-5 598	
Variation		437,75%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	40,00%
Bons du trésor	32 425	32 425	33 425	34 425	35 425	36 425	
Variation		0,00%	3,08%	2,99%	2,90%	2,82%	2,35%
Total (1)	31 384	26 827	27 827	28 827	29 827	30 827	
Variation		-14,52%	3,73%	3,59%	3,47%	3,35%	-0,36%
Portefeuille d'investissement							
Titres de participations	20 845	20 845	20 345	20 345	20 345	19 845	
Variation		0,00%	-2,40%	0,00%	0,00%	-2,46%	-0,98%
Autres titres d'investissement (fonds gérés)*	34 133	29 443	33 611	34 225	34 840	35 454	
Variation		-13,74%	14,16%	1,83%	1,80%	1,76%	0,76%
Dettes des entreprises publiques	35 200	35 200	35 200	35 200	35 200	35 200	
Variation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0
Total (2)*	90 177	85 488	89 156	89 770	90 384	90 498	
Variation		-5,20%	4,29%	0,69%	0,68%	0,13%	0,07%
Total Portefeuille Titres	121 561	112 315	116 983	118 597	120 211	121 325	
Variation		-7,61%	4,16%	1,38%	1,36%	0,93%	-0,04%

*y compris :CPTES RATTACHES port invest PARTICIPATIONS obligat bta et fonds gérés; OBLIGATIONS fonds gérés; PROVISIONS PARTICIP;PROVISIONS HORS BILAN

6.4.2.3. Les immobilisations

Les immobilisations de la banque passeront de 45 162mD en 2018 à 109 079mD à fin 2023, soit un taux de croissance annuelle moyen de 19,3%. L'amortissement annuel des immobilisations augmentera de 20,8% sur la période de référence et les immobilisations nettes à fin 2023 seront de 65 488mD.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	Taux de croissance
Valeur brute début de période	37 113	45 162	74 058	92 919	96 977	102 391	22,5%
Acquisition	8 063	28 896	18 861	4 058	5 414	6 688	-3,7%
Cession/ régularisation	-14	0	0	0	0	0	-100,0%
Valeur brute fin de période	45 162	74 058	92 919	96 977	102 391	109 079	19,3%
Amortissement	16 933	20 040	24 641	30 281	36 555	43 591	20,8%
Valeur nette fin de période	28 229	54 018	68 278	66 696	65 836	65 488	18,3%

6.4.3. Les ressources de la banque

6.4.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

La banque table sur une évolution annuelle moyenne du total des dépôts de la clientèle de 13,62%. Cette évolution devrait être essentiellement approvisionnée par l'évolution des dépôts d'épargne (+18,6%) en moyenne chaque année et celle des dépôts à vue (+13,2%), et une évolution moins importante (+12,6%) des dépôts à terme.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Dépôts à vue*	272 164	288 999	331 772	380 874	437 243	501 955	
en %	42,37%	41,27%	41,27%	41,27%	41,27%	41,27%	13,02%
Variation	-	6,19%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%	
Epargne	90 884	120 000	137 760	158 148	181 554	208 424	
en %	14,15%	17,14%	17,14%	17,14%	17,14%	17,14%	18,06%
Variation	-	32,04%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%	
Dépôts à terme**	279 294	291 281	334 389	383 879	440 693	505 916	
en %	43,48%	41,59%	41,59%	41,59%	41,59%	41,59%	12,62%
Variation	-	4,29%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%	
Total Dépôts de la clientèle	642 342	700 280	803 921	922 901	1 059 490	1 216 295	13,62%
Variation		9,02%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%	

* y compris les dépôts à vue en devises

** y compris les certificats de dépôt et DAT en devises

6.4.3.2. Les Emprunts et Ressources spéciales

La banque compte s'appuyer durant la période prévisionnelle, essentiellement sur les emprunts obligataires avec une croissance de 21,6% annuellement pour cette ressource qui comptera 233MD en 2013, contre 87,6MD en 2018. Les ressources extérieures observeront une baisse annuelle moyenne durant la période 2019-2023 de 12,37%.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018- 2023
Emprunts obligataires + Autres emprunts	87 656	108 910	139 944	178 694	207 444	233 222	21,62%
<i>Variation</i>		24,25%	28,50%	27,69%	16,09%	12,43%	
Ressources extérieures	4 123	4 707	4 355	3 696	2 913	2 130	-12,37%
<i>Variation</i>		14,16%	-7,48%	-15,13%	-21,19%	-26,88%	
Total Emprunts et Ressources spéciales	91 779	113 617	144 299	182 390	210 357	235 352	20,72%
<i>Variation</i>		23,79%	27,00%	26,40%	15,33%	11,88%	

6.4.3.3. Les capitaux propres

Afin de permettre à la Banque de satisfaire en permanence les règles prudentielles en matière de division des risques et de solvabilité, la stratégie de gestion des fonds propres au cours de la période 2019-2023 est basée sur la poursuite de la consolidation des fonds propres de la BTE et le renforcement des réserves avec un taux de croissance de 10,6%.

Les Capitaux propres évolueront à un rythme annuel de 5,5%.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Capital social	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	0,00%
<i>Variation</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Réserves et résultat reportés	40 940	41 890	44 040	49 112	57 107	67 715	10,59%
<i>Variation</i>		2,32%	5,13%	11,52%	16,28%	18,58%	
Actions propres	-840	-840	-840	-840	-840	-840	0,00%
<i>Variation</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Résultat de l'exercice	950	2 150	5 072	7 995	10 608	14 007	71,29%
<i>Variation</i>		126,32%	135,91%	57,63%	32,68%	32,04%	
Total des capitaux propres	131 050	133 200	138 272	146 267	156 875	170 882	5,45%
<i>Variation</i>		1,64%	3,81%	5,78%	7,25%	8,93%	

La répartition des résultats sera la suivante :

(mD)	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p
Résultat de l'exercice	2 150	5 072	7 995	10 608	14 007
Réserves légales					
Fonds social	41 050	43 200	48 272	56 267	66 875
Dividendes	0	0	0	0	0
Report à nouveau	43 200	48 272	56 267	66 875	80 882

6.4.4. Les résultats d'exploitation

6.4.4.1. Le Produit Net Bancaire

(1) Marge d'intérêt

La marge d'intérêt atteindra un montant de 47 666mD en 2023, soit un taux de croissance annuel moyen de 22,44% durant la période 2019-2023.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Intérêts et revenus assimilés	70 646	80 690	95 624	116 590	135 687	155 188	17,05%
<i>Variation</i>		14,22%	18,51%	21,93%	16,38%	14,37%	
Intérêts encourus et charges assimilées	-53 325	-61 275	-72 035	-85 234	-96 222	-107 522	15,06%
<i>Variation</i>		14,91%	17,56%	18,32%	12,89%	11,74%	
Marge d'intérêt	17 321	19 415	23 589	31 356	39 465	47 666	22,44%
<i>Variation</i>		12,09%	21,50%	32,93%	25,86%	20,78%	

(2) Commissions nettes

Les commissions nettes enregistreront une augmentation annuelle moyenne de 21,91% pour atteindre 41 096mD d'ici 2023.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Commissions perçues	16 888	20 668	28 695	33 015	38 149	44 274	21,26%
<i>Variation</i>		22,38%	38,84%	15,05%	15,55%	16,06%	
Commissions encourues	-1 624	-1 830	-2 101	-2 412	-2 769	-3 178	14,37%
<i>Variation</i>		12,68%	14,80%	14,80%	14,80%	14,80%	
Commissions nettes	15 264	18 838	26 594	30 603	35 380	41 096	21,91%
<i>Variation</i>		23,41%	41,17%	15,08%	15,61%	16,15%	

(3) Revenus sur portefeuille

Les gains sur portefeuille titres afficheront une hausse moyenne de 2,68% pour atteindre 18 106mD à fin 2023 contre 15 861mD en 2018.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Gains sur portefeuille commercial et opé. Financières*	10 057	8 910	8 607	9 281	10 019	10 827	1,49%
<i>Variation</i>		-11,40%	-3,40%	7,83%	7,95%	8,06%	
Revenus du portefeuille d'investissement	5 804	4 409	6 704	6 493	7 436	7 279	4,63%
<i>Variation</i>		-24,04%	52,05%	-3,15%	14,52%	-2,11%	
Revenus sur portefeuille	15 861	13 319	15 311	15 774	17 455	18 106	2,68%
<i>Variation</i>		-16,03%	14,96%	3,02%	10,66%	3,73%	

* compte tenu du gain sur opérations de change

Le PNB de la banque devrait ainsi progresser de 17,14% en moyenne annuelle, sur la période 2019-2023, pour passer de 48 446mD en 2018 à 106 868mD à l'horizon 2023.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018- 2023
Marge d'intérêt	17 321	19 415	23 589	31 356	39 465	47 666	22,44%
<i>Variation</i>		12,09%	21,50%	32,93%	25,86%	20,78%	
Commissions nettes	15 264	18 838	26 594	30 603	35 380	41 096	21,91%
<i>Variation</i>		23,41%	41,17%	15,08%	15,61%	16,15%	
Revenus sur portefeuille	15 861	13 319	15 311	15 774	17 455	18 106	2,68%
<i>Variation</i>		-16,03%	14,96%	3,02%	10,66%	3,73%	
Produit Net Bancaire	48 446	51 572	65 494	77 733	92 300	106 868	17,14%
<i>Variation</i>		6,45%	27,00%	18,69%	18,74%	15,78%	

6.4.4.2. Les charges opératoires

Les charges opératoires atteindront 63 773mD à la fin de l'année 2023 contre 34 890mD au 31/12/2018, soit un taux de croissance annuel moyen de 12,82%.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Frais de personnel	24 293	26 229	29 639	33 492	37 846	42 766	11,98%
<i>Variation</i>	-	7,97%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	
Charges générales d'exploitation	8 358	9 081	10 248	11 339	12 573	13 971	10,82%
<i>Variation</i>	-	8,65%	12,85%	10,65%	10,88%	11,12%	
Dot° aux provisions et aux amortissements sur immobilisations	2 239	2 325	4 601	5 640	6 274	7 036	25,73%
<i>Variation</i>	-	3,84%	97,89%	22,58%	11,24%	12,15%	
Total Charges opératoires	34 890	37 635	44 488	50 471	56 693	63 773	12,82%
<i>Variation</i>	-	7,87%	18,21%	13,45%	12,33%	12,49%	

6.4.4.3. Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation atteindra 43 095mD d'ici 2023 contre 13 556mD en 2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 26,03%, et ce suite à l'amélioration du Produit Net Bancaire (+17,14%).

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Produit Net Bancaire	48 446	51 572	65 494	77 733	92 300	106 868	17,14%
<i>Variation</i>		6,45%	27,00%	18,69%	18,74%	15,78%	
Autres Produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	
<i>Variation</i>							
Frais généraux*	34 890	37 635	44 488	50 471	56 693	63 773	12,82%
<i>Variation</i>		7,87%	18,21%	13,45%	12,33%	12,49%	
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	13 556	13 937	21 006	27 262	35 607	43 095	26,03%
<i>Variation</i>		2,81%	50,72%	29,78%	30,61%	21,03%	

6.4.4.4. Les dotations aux provisions

L'enveloppe annuelle moyenne des dotations nettes aux provisions sur crédits à la clientèle sera de 18,7MD. Les dotations nettes aux provisions sur portefeuille titres devraient passer à 100KDT en 2019, 327KDT en 2020 et 386KDT pour 2021, 2022 et 2023. Le total des dotations aux provisions devrait progresser de 15,2% annuellement, sur la période 2019-2023.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Dotations nettes aux provisions / Crédits à la clientèle et pour risques et charges	12 498	11 537	16 325	17 910	22 744	24 917	14,80%
<i>Variation</i>		-7,69%	41,50%	9,71%	26,99%	9,55%	
Dotations nettes aux provisions / Portefeuille Titres	72	100	327	386	386	386	39,91%
<i>Variation</i>		38,89%	227,00%	18,04%	0,00%	0,00%	
Total Dotations aux provisions	12 570	11 637	16 652	18 296	23 130	25 303	15,02%
<i>Variation</i>		-7,42%	43,09%	9,87%	26,42%	9,39%	

6.4.4.5. Le Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindra 14 007mD à fin 2023 contre 950mD en 2018.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	TCAM 2018 - 2023
Résultat net de l'exercice	950	2 150	5 072	7 995	10 608	14 007	71,29%
<i>Variation</i>		126,32%	135,91%	57,63%	32,68%	32,04%	
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	0,72%	1,61%	3,67%	5,47%	6,76%	8,20%	
Résultat net / Total Actif (ROA)	0,08%	0,17%	0,34%	0,48%	0,57%	0,67%	
Résultat net / PNB	1,96%	4,17%	7,74%	10,29%	11,49%	13,11%	

6.4.5. Risque et Couverture

Les créances classées de la banque vont observer une augmentation moyenne de 15,8% entre 2018 et 2023 pour s'établir à 276 009mD. Les créances accrochées de leasing augmenteront de 26,9% sur la même période pour atteindre 12 659mD. Les créances accrochées, comprenant les engagements de leasing seront de 288 668mD à fin 2023. Le taux de CDL de la banque baissera de 16,5% en 2018 à 15,3% sur la période indiquée, tandis que le taux de couverture augmentera de 59,6% en 2018 à 68,5% en 2023.

(mD)	2018r	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	Taux de croissance
Créances classées	132 318	154 789	198 692	220 360	244 484	276 009	15,8%
Crédits aux entreprises	116 257	129 605	166 928	184 058	200 703	229 765	14,6%
Crédits MLT	79 885	87 352	108 824	112 421	124 547	139 844	11,8%
Crédits CT	36 372	42 253	58 104	71 637	76 156	89 921	19,8%
Crédits aux particuliers	16 012	25 184	31 764	36 302	43 781	46 244	23,6%
Leasing	3 851	8 283	9 161	9 997	11 146	12 659	26,9%
Crédits et Leasing classés	136 120	163 072	207 853	230 357	255 630	288 668	16,2%
Taux de créances classées	16,5%	16,7%	16,1%	15,8%	15,5%	15,3%	-1,5%
Provisions et agios sur créances classées	81 138	94 649	122 349	143 114	169 023	197 600	19,5%
Taux de couverture des créances classées	59,6%	58,0%	58,9%	62,1%	66,1%	68,5%	2,8%

6.5. Les Etats financiers prévisionnels

6.5.1. Bilans prévisionnels

En(mD)	2018r	2019 p	2020 p	2021 p	2022p	2023p
ACTIFS	1 142 212	1 268 165	1 478 020	1 675 269	1 869 392	2 093 913
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT	55 995	59 089	69 387	81 961	97 088	112 957
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	188 922	159 866	86 432	135 688	164 085	168 128
CREANCES SUR LA CLIENTELE	733 377	865 799	1 121 982	1 258 109	1 408 255	1 608 854
TITRES DE PLACEMENT	31 384	26 827	27 827	28 827	29 827	30 827
TITRES D'INVESTISSEMENT	90 177	85 488	89 156	89 770	90 384	90 498
IMMOBILISATIONS	28 229	54 018	68 278	66 696	65 836	65 488
AUTRES ACTIFS	14 128	17 078	14 958	14 218	13 917	17 161
PASSIFS	1 011 162	1 134 965	1 339 748	1 529 002	1 712 517	1 923 031
DEPOTS & AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES & FINANCIERS	255 590	304 342	372 419	401 522	418 516	445 068
DEPOTS & AVOIRS DE LA CLIENTELE	642 342	700 280	803 921	922 901	1 059 490	1 216 295
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	91 779	113 617	144 299	182 390	210 357	235 352
AUTRES PASSIFS	21 451	16 726	19 109	22 189	24 154	26 316
CAPITAUX PROPRES	131 050	133 200	138 272	146 267	156 875	170 882
CAPITAL	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
RESERVES + RESULTAT REPORTE	40 940	41 890	44 040	49 112	57 107	67 715
ACTIONS PROPRES	-840	-840	-840	-840	-840	-840
RESULTAT	950	2 150	5 072	7 995	10 608	14 007
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	1 142 212	1 268 165	1 478 020	1 675 269	1 869 392	2 093 913

6.5.2. Etats de résultats prévisionnels

En(mD)	2018r	2019 p	2020 p	2021 p	2022p	2023p
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>						
<u>Intérêts et revenus assimilés</u>	70 646	80 690	95 624	116 590	135 687	155 188
Commissions	16 888	20 668	28 695	33 015	38 149	44 274
Gain sur opérations de change	4 823	5 833	6 416	7 058	7 764	8 540
Gains sur portefeuille-titres commercial	5 234	3 077	2 191	2 223	2 255	2 287
Revenus du portefeuille d'investissement	5 804	4 409	6 704	6 493	7 436	7 279
Total produits d'exploitation bancaire	103 395	114 677	139 630	165 379	191 291	217 568
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>						
Intérêts encourus et charges assimilées	-53 325	-61 275	-72 035	-85 234	-96 222	-107 522
Commissions encourues*	-1 624	-1 830	-2 101	-2 412	-2 769	-3 178
Total charges d'exploitation bancaire	-54 949	-63 105	-74 136	-87 646	-98 991	-110 700
PRODUIT NET BANCAIRE	48 446	51 572	65 494	77 733	92 300	106 868
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	-12 498	-11 537	-16 325	-17 910	-22 744	-24 917
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-72	-100	-327	-386	-386	-386
Frais de personnel	-24 293	-26 229	-29 639	-33 492	-37 846	-42 766
Charges générales d'exploitation	-8 358	-9 081	-10 248	-11 339	-12 573	-13 971
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-2 239	-2 325	-4 601	-5 640	-6 274	-7 036
RESULTAT D'EXPLOITATION	986	2 300	4 354	8 966	12 477	17 792
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires et extraordinaires	230	0	0	0	0	0
Impôts sur les sociétés	-266	-150	718	-971	-1 869	-3 785
Résultat net	950	2 150	5 072	7 995	10 608	14 007

6.5.3. Etats de flux de trésorerie prévisionnels

(mD)	2018 R	2019 P	2020 P	2021 P	2022 P	2023 P
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaires encaissés	100 666	112 959	136 170	162 764	188 342	215 421
Charges d'exploitation bancaires décaissées	- 55 387	- 55 153	- 64 794	- 76 601	- 86 517	- 96 750
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	- 28 051	- 146 217	- 313 647	- 168 798	- 189 262	- 244 241
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	95 584	57 938	103 641	118 980	136 589	156 805
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	- 40 402	- 35 310	- 39 887	- 44 831	- 50 419	- 56 737
Autres flux d'exploitation	10 697	25 164	25 021	30	1 221	5 355
Impôts sur les sociétés	- 1 959	- 266	- 150	718	- 971	- 1 869
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	81 148	- 40 884	- 153 646	- 7 799	- 3 459	- 32 726
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 006	4 409	6 704	6 493	7 436	7 279
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	- 8 757	-	500	-	-	500
Acquisitions/cessions sur immobilisations	- 8 513	- 28 896	- 18 861	- 4 058	- 5 414	- 6 688
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	- 16 264	- 24 487	- 11 657	2 435	2 022	1 091
ACTIVITES DE FINANCEMENT						
Émission d'emprunts	- 7 028	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Remboursement d'emprunts	- 17 250	- 24 278	- 15 250	- 11 250	- 21 250	- 24 222
Augmentation/diminution ressources spéciales	134	1 975	659	659	783	783
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement	- 24 144	27 697	34 091	38 091	27 967	24 995
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités						
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	40 740	-37 674	-131 212	32 727	26 530	-6 640
Liquidités et équivalents en début de période	-88 453	-47 713	-85 387	-216 600	-183 873	-157 343
Liquidités et équivalents en fin de période	-47 713	-85 387	-216 600	-183 873	-157 343	-163 983

6.5.4. Indicateurs de gestion

En(mD)	2018r	2019 p	2020 p	2021 p	2022p	2023p
Dépôts de la clientèle	642 342	700 280	803 921	922 901	1 059 490	1 216 295
Créances nettes sur la clientèle	733 377	865 799	1 121 982	1 258 109	1 408 255	1 608 854
Capitaux propres	131 050	133 200	138 272	146 267	156 875	170 882
Capital social	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Total Bilan	1 142 212	1 268 165	1 478 020	1 675 269	1 869 392	2 093 913
Produit Net Bancaire (PNB)	48 446	51 572	65 494	77 733	92 300	106 868
Commissions nettes	15 264	18 838	26 594	30 603	35 380	41 096
Frais de personnel	24 293	26 229	29 639	33 492	37 846	42 766
Charges générales d'exploitation	8 358	9 081	10 248	11 339	12 573	13 971
Résultat d'exploitation	986	2 300	4 354	8 966	12 477	17 792
Résultat net de l'exercice	950	2 150	5 072	7 995	10 608	14 007

6.5.5. Principaux ratios

1. Ratios de structure

	2018r	2019 p	2020 p	2021 p	2022p	2023p
Capitaux propres / Total Bilan	11,47%	10,50%	9,36%	8,73%	8,39%	8,16%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	64,21%	68,27%	75,91%	75,10%	75,33%	76,83%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	56,24%	55,22%	54,39%	55,09%	56,68%	58,09%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	87,59%	80,88%	71,65%	73,36%	75,23%	75,60%

2. Ratios de productivité

	2018r	2019 p	2020 p	2021 p	2022p	2023p
Charges générales d'exploitation / PNB	17,25%	17,61%	15,65%	14,59%	13,62%	13,07%
Commissions nettes / Frais de personnel	62,83%	71,82%	89,73%	91,37%	93,48%	96,09%

3. Ratios de rentabilité

	2018r	2019 p	2020 p	2021 p	2022p	2023p
ROE (Bénéfice net / Capitaux propres*)	0,72%	1,61%	3,67%	5,47%	6,76%	8,20%
ROA (Bénéfice net / Total Actif**)	0,08%	0,17%	0,34%	0,48%	0,57%	0,67%
Bénéfice net / PNB	1,96%	4,17%	7,74%	10,29%	11,49%	13,11%
Commissions nettes / PNB	31,51%	36,53%	40,61%	39,37%	38,33%	38,45%

*Capitaux propres avant résultat moyens = (Capitaux propres avant résultat n-1 + Capitaux propres avant résultat n)/2

**Actifs moyens = (Actif n-1 + Actif n)/2

4. Ratios de risque

	2019 p	2020 p	2021 p	2022p	2023p
Ratio de solvabilité	12,04%	10,28%	10,05%	10,00%	9,98%
Ratio Tier I	11,85%	9,98%	9,63%	9,47%	9,42%
Ratio de liquidité	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Taux de créances classées	16,70%	16,10%	15,80%	15,50%	15,30%
Taux de couverture des créances classées	58,00%	58,90%	62,10%	66,10%	68,50%

5. Ratio de transformation « Crédits / Dépôts »

(mD)	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p
Numérateur= Encours brut des créances sur la clientèle (1)	876 264	1 029 820	1 164 858	1 316 268	1 511 661
Encours des dépôts et avoirs de la clientèle en dinars (hors Autres sommes) (2)	672 940	771 773	885 444	1 016 114	1 166 179
Ressources spéciales et autres formes d'emprunts (3)	33 007	87 605	86 696	82 913	96 130
Dénominateur (4)= (2)+(3)	705 947	859 378	972 140	1 099 027	1 262 309
Ratio: Crédits / Dépôts = (1) / (4)	124,1%	119,8%	119,8%	119,8%	119,8%

6.6. Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles



Cabinet Nour El Houda HENANE- CNH
Inscrit au Tableau de l'OECT
Espace Tunis, Immeuble H - Etage M - appt. 1.6
Montplaisir 1073 Tunis -Tunisie
Tél: +216 71 904 252 , Fax: +216 71 904 256



Cabinet Hichem CHEKIR – C.H.H
Inscrit au Tableau de l'OECT
Centre Urbain Nord Immeuble Carthage
Palace – 1082 – Tunis-Tunisie
Tél +216 71 94 71 45 Fax +216 71 49 61 22

RAPPORT SUR L'EXAMEN DES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS AU TITRE DE LA PERIODE 2019-2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Banque de Tunisie et des Emirats**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles de la Banque de Tunisie et des Emirats pour la période allant de 2019 à 2023, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur lesdites informations prévisionnelles.

Ces informations prévisionnelles sont élaborées dans le but de lancer un emprunt obligataire pour un montant de 50 millions de dinars.

Les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

(Unité : en milliers de dinars)

DESIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUIT NET BANCAIRE	51 572	65 494	77 733	92 300	106 868
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 300	4 354	8 966	12 477	17 792
RESULTAT NET	2 150	5072	7 995	10 608	14 007
TOTAL BILAN	1 268 165	1 478 020	1 675 269	1 869 392	2 093 913

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par la Direction Générale et approuvées par le Conseil d'Administration de la Banque.

Nous avons procédé à l'examen des données prévisionnelles de la banque pour la période allant de 2019 à 2023 telles qu'elles sont jointes au présent rapport. Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la banque.

Nous avons effectué notre examen selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les informations prévisionnelles sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer que les informations financières prévisionnelles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux normes comptables généralement acceptées.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 1^{er} juillet 2019

Cabinet Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR

C.N.H

C.H.H

Nour El Houda HENANE

Hichem CHEKIR



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie